

SOCIÉTÉ DES NATIONS

QUATRIÈME COMMISSION

(Questions budgétaires et administratives)

de l'Assemblée

**RÉSUMÉ DES SÉANCES
DE LA SESSION DE DÉCEMBRE 1939**

LEAGUE OF NATIONS

FOURTH COMMITTEE

(Budgetary and Administrative Questions)

of the Assembly

**SUMMARY OF THE MEETINGS
OF THE DECEMBER 1939 SESSION**

LEAGUE
Assembly
Fourth Committee
20
70574

RECUEIL DES TRAITÉS

Traités et Engagements internationaux enregistrés par le Secrétariat de la Société des Nations

Aux termes de l'article 18 du Pacte de la Société des Nations, « tout traité ou engagement international conclu à l'avenir par un Membre de la Société des Nations devra être immédiatement enregistré par le Secrétariat et publié par lui aussitôt que possible; aucun de ces traités ou engagements internationaux ne sera obligatoire avant d'avoir été enregistré ». La publication du *Recueil des Traités* répond à cette disposition du Pacte.

Ce recueil est la collection la plus complète qui existe. Les actes reproduits ont un caractère d'authenticité indiscutable. Conformément à la disposition 6 du mémorandum approuvé par le Conseil de la Société des Nations à Rome le 19 mai 1920, ils doivent être accompagnés d'une déclaration spécifiant qu'ils contiennent le texte intégral de l'accord que les parties ont conclu.

Les traités sont publiés dans les langues dans lesquelles ils ont été signés, mais, afin d'en rendre la consultation plus aisée et plus générale, le Secrétariat en établit une traduction en français et en anglais chaque fois que le traité enregistré n'a pas été publié dans ces deux langues. Cette traduction est jointe au traité.

Dans une partie annexe, insérée après chaque centaine de traités publiés, on met à jour et on publie tous les renseignements utiles sur la prolongation des engagements, sur les modifications qu'ils peuvent avoir subies, sur les adhésions, les ratifications, les dénonciations dont ils ont été l'objet, etc. Ces annexes donnent donc la situation exacte des relations entre Etats.

Dans le *Recueil des Traités* figurent les traités d'importance majeure conclus au cours de ces dernières années. On y trouvera également toutes les conventions conclues sous les auspices de la Société des Nations pour autant qu'elles sont entrées en vigueur.

Le Secrétariat de la Société des Nations a enregistré jusqu'à fin décembre 1938 plus de 4.500 traités ou engagements internationaux de toute sorte, traités de paix, traités de commerce, grandes conventions internationales, adhésions à ces conventions, prolongations de traités de commerce et de navigation, dénonciations de traités, etc.

Cent quatre-vingt-quatorze volumes et sept index généraux ont été publiés à ce jour, à des prix variant de Fr. suisses 6.75 à Fr. suisses 30.—.

Prix d'abonnement à 12 volumes consécutifs à paraître, de 400 à 500 pages
chacun franco de port Fr. suisses 150.—
Chaque volume à paraître » » 15.—

SOCIÉTÉ DES NATIONS

Genève, décembre 1939.

QUATRIÈME COMMISSION

(Questions budgétaires et administratives)

de l'Assemblée

RÉSUMÉ DES SÉANCES
DE LA SESSION DE DÉCEMBRE 1939

LEAGUE OF NATIONS

FOURTH COMMITTEE

(Budgetary and Administrative Questions)

of the Assembly

SUMMARY OF THE MEETINGS
OF THE DECEMBER 1939 SESSION

TABLE DES MATIÈRES — TABLE OF CONTENTS

	Pages		
Liste des membres de la quatrième Commission	v	List of Members of the Fourth Committee.	
1. Ouverture de la session et question de l'ajournement des débats	1	1. Opening of the Session and Question of Adjournment	
2. Question de l'ajournement des débats: Décision d'aborder l'ordre du jour.	3	2. Question of Adjournment: Decision to proceed with the Agenda	
3. Adoption de l'ordre du jour	3	3. Adoption of the Agenda	
4. Situation financière de la Société des Nations: Exposés du Secrétaire général et du Président de la Commission de contrôle	3	4. Financial Situation of the League: Statements by the Secretary-General and the Chairman of the Supervisory Commission	3
5. Comptes vérifiés du vingtième exercice (1938) et passages pertinents du premier rapport de la Commission de contrôle	17	5. Audited Accounts for the Twentieth Financial Period (1938) and Relevant Passages of the First Report of the Supervisory Commission	17
6. Examen du rapport du Comité des économies budgétaires	17	6. Examination of the Report of the Committee on Budgetary Economies	17
7. Examen du budget général du vingt-deuxième exercice (1940) et passages pertinents du premier rapport de la Commission de contrôle: Discussion générale	18	7. Examination of the General Budget of the Twenty-second Financial Period (1940) and Relevant Passages in the First Report of the Supervisory Commission: General Discussion	18
8. Examen détaillé du budget général du vingt-deuxième exercice (1940): Partie I: Secrétariat	27	8. Detailed Examination of the General Budget for the Twenty-second Financial Period (1940): Part I: Secretariat	27
9. Examen détaillé du budget général du vingt-deuxième exercice (1940): Partie II: Organisation internationale du Travail	29	9. Detailed Examination of the General Budget for the Twenty-second Financial Period (1940): Part II: International Labour Organisation	29
10. Examen détaillé du budget général du vingt-deuxième exercice (1940): Partie III: Cour permanente de Justice internationale.	40	10. Detailed Examination of the General Budget for the Twenty-second Financial Period (1940): Part III: Permanent Court of International Justice	40
11. Examen détaillé du Budget général du vingt-deuxième exercice (1940): Partie VII: Pensions: a) Neuvième rapport du Conseil d'administration de la Caisse des pensions du personnel et addendum à ce rapport; b) Rapport de l'actuaire-conseil sur la sixième évaluation de la Caisse des pensions du personnel; et c) Passages pertinents des premier et deuxième rapports de la Commission de contrôle	41	11. Detailed Examination of the General Budget for the Twenty-second Financial Period (1940): Part VII: Pensions: (a) Ninth Report of the Administrative Board of the Staff Pensions Fund and Addendum to This Report; (b) Report by the Consulting Actuary on the Sixth Actuarial Valuation of the League of Nations Staff Pensions Fund; and (c) Relevant Passages in the First and Second Reports of the Supervisory Commission	41
12. Examen détaillé du Budget général du vingt-deuxième exercice (1940): Partie IV: Comité central permanent de l'opium. Partie V: Assistance internationale aux réfugiés (subside de la Société). Partie VI: Immeubles à Genève (station radioélectrique)	45	12. Detailed Examination of the General Budget for the Twenty-second Financial Period (1940): Part IV: Permanent Central Opium Board. Part V: International Assistance to Refugees (Grant by the League). Part VI: Buildings at Geneva (Wireless Station)	45
13. Renouvellement du mandat des membres du Conseil d'administration	45	13. Renewal of the Term of Office of Members of the Administrative Board	45
14. Rapports de la Commission de contrôle (dans la mesure où ils n'ont pas encore été examinés à l'occasion de l'étude d'autres points de l'ordre du jour)	45	14. Reports of the Supervisory Commission (in so far as they have not yet been examined in connection with the Study of Other Items of the Agenda)	45
15. Maintien en vigueur des pouvoirs attribués à la Commission de contrôle par la résolution de l'Assemblée du 30 septembre 1938.	53	15. Maintenance in force of the Powers conferred on the Supervisory Commission by the Assembly Resolution of September 30th, 1938	53

	Pages		Page
amen du rapport du Comité spécial des contributions	54	16. Report of the Special Committee on Contributions	54
Signature des membres du Comité spécial des contributions	58	17. Nomination of the Members of the Special Committee on Contributions	58
Rapport de la Commission de répartition des dépenses	59	18. Report of the Committee on the Allocation of Expenses	59
Rapport du Comité spécial sur le développement de la collaboration internationale dans le domaine économique et social	62	19. Report of the Special Committee on the Development of International Co-operation in Economic and Social Affairs	62
Ordre des travaux	62	20. Order of Work	62
Examen du projet de rapport général de la Commission à l'Assemblée	63	21. Examination of the Draft General Report of the Committee to the Assembly	63
Clôture de la session	66	22. Close of the Session	66
Errata et corrigenda Voir ci-dessous		Errata and corrigenda See below	

ERRATA ET CORRIGENDA — ERRATA AND CORRIGENDA

TROISIÈME SÉANCE.

Page 24, cinquième paragraphe, quatrième ligne: Biffer le mot « actuels ».

Page 24, avant-dernier paragraphe, dernière phrase: Lire « Si donc d'autres économies sont encore nécessaires, son Gouvernement préférerait qu'elles fussent recherchées dans les activités politiques de caractère plus général, plutôt que dans les activités sociales et économiques de la Société ».

Page 25, deuxième paragraphe, avant-dernière phrase: Lire « On peut se demander s'il est vraiment utile de publier, à l'heure actuelle, de nouvelles éditions de l'Annuaire militaire, par exemple ».

QUATRIÈME SÉANCE.

Page 35, cinquième paragraphe: Lire « L'exposé du Directeur adjoint a constitué un très utile commentaire de l'introduction au Budget du Bureau international du Travail... ».

Page 35, dernier paragraphe, première ligne: Au lieu de « Trades Union Council », lire « Trades Union Congress General Council... ».

Page 36, quatrième paragraphe, dernière ligne: Au lieu de « Trades Union Council », lire « Trades Union Congress ».

THIRD MEETING.

Page 19, third paragraph, seventh line from end: Instead of "That was particularly relevant to the work of the Committee", read: "That statement of Mr. Butler's was particularly relevant to the work of the Committee".

Page 24, fifth paragraph, third line: Instead of "... to leave the efficiency of the present work of the League wholly unimpaired ..." read "... to leave the work of the League unimpaired, ...".

FOURTH MEETING.

Page 35, fifth paragraph: Read "The Deputy Director's statement was a very useful commentary on the introduction to the International Labour Office budget, emphasising the efforts made to reduce expenditure without damaging in any avoidable way the efficiency of the work. Particular attention should be directed to the observation in the introduction that any further diminution in the financial resources at the disposal of the Organisation would gravely prejudice its utility, not only as regards the immediate needs of Member States but also as regards the future."

Page 35, last paragraph, first line: Instead of "British Trades Union Council ..." read "British Trades Union Congress General Council ...".

Page 36, first paragraph, eighth line: Instead of "... Lord Halifax had expressed the view ..." read "Lord Halifax had explained ...".

Page 36, fourth paragraph, last line: Instead of "Trades Union Council", read "Trades Union Congress".

Page 47, 26th and 27th lines, for "break their contracts" read "become defaulters".

LISTE DES MEMBRES DE LA QUATRIÈME COMMISSION
LIST OF MEMBERS OF THE FOURTH COMMITTEE

Président: Son Excellence le comte CARTON DE WIART (Belgique).

<i>Afghanistan</i>	Son Excellence Islam-Bek KOUDOJAR Khan Mohammed ALI Khan (Secrétaire).	<i>Afghanistan.</i>
<i>Union Sud-Africaine.</i> . .	Mr. H. T. ANDREWS	<i>Union of South Africa.</i>
<i>République Argentine</i> . .	M. Carlos Alberto PARDO	<i>Argentine Republic.</i>
<i>Australie</i>	Mr. F. I. McDOUGALL, C.M.G.	<i>Australia.</i>
<i>Belgique</i>	Son Excellence le comte CARTON DE WIART Le professeur Maurice BOURQUIN (Suppléant).	<i>Belgium.</i>
<i>Bolivie</i>	Son Excellence M. Adolfo COSTA DU RELS	<i>Bolivia.</i>
<i>Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord</i>	Sir Cecil KISCH, K.C.I.E., C.B. Mr. G. MYRDDIN-EVANS (Substitute).	<i>United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland.</i>
<i>Bulgarie</i>	Son Excellence le Dr. Detchko KARADJOFF	<i>Bulgaria.</i>
<i>Canada</i>	Mr. H. Hume WRONG Dr. Alfred RIVE (Substitute).	<i>Canada.</i>
<i>Chine</i>	Son Excellence le docteur Hoo Chi-tsai M. Stonelake Y. P. YOUNG (Suppléant). M. Hsu Fu-yun (Secrétaire).	<i>China.</i>
<i>Colombie</i>	Son Excellence le docteur Luis Eduardo NIETO-CABALLERO Le docteur Abelardo FORERO-BENAVIDES (Suppléant). Le professeur Jesus Maria YEPES (Expert).	<i>Colombia.</i>
<i>Cuba</i>	Son Excellence M. Guillermo DE BLANCK M. José DE LA LUZ-LEÓN (Suppléant).	<i>Cuba.</i>
<i>Danemark</i>	Son Excellence M. William BORBERG	<i>Denmark.</i>
<i>République Dominicaine</i>	Son Excellence le docteur Max HENRÍQUEZ-UREÑA . . M. Viriato FIGUEREDO LORA.	<i>Dominican Republic.</i>
<i>Egypte</i>	Abdul Fattah ASSAL Bey.	<i>Egypt.</i>
<i>Equateur</i>	M. Alejandro GASTELÚ	<i>Ecuador.</i>
<i>Estonie</i>	M. Johannes KÓDAR	<i>Estonia.</i>
<i>Finlande</i>	Son Excellence M. Harri G. HOLMA	<i>Finland.</i>
<i>France</i>	M. Yves BREART DE BOISANGER Son Excellence M. Pierre ARNAL (Suppléant).	<i>France.</i>
<i>Grèce</i>	Son Excellence M. S. POLYCHRONIADIS M. Michael MELAS (Suppléant).	<i>Greece.</i>
<i>Haiti</i>	Son Excellence M. A. F. FRANGULIS M. Alfred ADDOR (Suppléant).	<i>Haiti.</i>
<i>Inde</i>	Sir Mohammad ZAFRULLA Khan Mr. A. A. KHALON (Private Secretary). Mr. W. D. TOMKINS (Counsellor and Secretary).	<i>India.</i>
<i>Iran</i>	M. Abdollah ENTEZAM	<i>Iran.</i>
<i>Irlande</i>	Mr. F. T. CREMINS	<i>Ireland.</i>

.....	Son Excellence M. Jules FELDMANS M. J. ZIRNIS (Suppléant).	<i>Latvia.</i>
.....	Mr. Angus CAMPBELL	<i>Liberia.</i>
.....	Son Excellence M. Jurgis SAVICKIS M. Albertas GERUTIS (Suppléant).	<i>Lithuania.</i>
.....	M. Manuel TELLO M. Jorge DAESSLE SEGURA (Suppléant).	<i>Mexico.</i>
.....	M. C. J. HAMBRO M. Johan HAMBRO (Secrétaire).	<i>Norway.</i>
.....	Mr. C. A. KNOWLES, C.B.E.	<i>New Zealand.</i>
.....	Jonkheer H. P. J. BOSCH VAN DRAKESTEIN	<i>Netherlands.</i>
.....	Son Excellence M. Jan DE MODZELEWSKI Son Excellence M. Sylwin STRAKACZ.	<i>Poland.</i>
.....	M. Rodrigo AYRES DE MAGALHAES	<i>Portugal.</i>
.....	Son Excellence M. Alexandre GURANESCO	<i>Roumania.</i>
.....	Son Excellence le baron Hans Gustaf BECK-FRIIS	<i>Sweden.</i>
.....	Le professeur William RAPPARD M. le ministre Camille GORGÉ.	<i>Switzerland.</i>
.....	Son Excellence Phya RAJAWANGSAN, M. S. PALASTHIRA (Suppléant).	<i>Thailand.</i>
.....	M. Nizameddin AYASLI.	<i>Turkey.</i>
.....	Son Excellence M. Victor BENAVIDES	<i>Uruguay.</i>
.....	M. J. Z. SOURITZ M. L. B. HELFAND (Suppléant).	<i>Union of Soviet Socialist Republics.</i>
.....	Dr. Zorislav DRAGOUTINOVITCH	<i>Yugoslavia.</i>

RÉSUMÉ DES SÉANCES DE LA QUATRIÈME COMMISSION¹
de l'Assemblée de la Société des Nations

SUMMARY OF THE MEETINGS OF THE FOURTH COMMITTEE¹
of the Assembly of the League of Nations

N^o 1. — Mardi, 5 décembre 1939

No. 1. — Tuesday, December 5th, 1939

PREMIÈRE SÉANCE

tenue à Genève, le lundi 4 décembre 1939, à 16 heures.

Président: Le comte CARTON DE WIART (Belgique).

1. Ouverture de la session et question de l'ajournement des débats.

Le PRÉSIDENT déclare que la quatrième Commission est réunie en vertu d'une convocation adressée le 18 novembre 1939 aux divers gouvernements par le Secrétaire général de la Société des Nations. Cette convocation faisait elle-même suite à une proposition formulée par les Pays-Bas et la Suède et qu'avaient acceptée la majorité des Membres de la Société, consultés par un télégramme en date du 11 novembre.

Le Président rappelle deux considérations d'ordre constitutionnel.

D'abord, la dix-neuvième Assemblée n'ayant pas été close à ce jour, la quatrième Commission, qui n'est qu'un des organes de cette Assemblée, est valablement qualifiée pour procéder à toute délibération entrant dans son objet. C'est ainsi que le comte Carton de Wiart occupe le fauteuil présidentiel en continuation du mandat dont la confiance des membres de la Commission avait bien voulu l'honorer à l'Assemblée de 1938 et pour laquelle il renouvelle l'expression de sa gratitude.

La seconde considération a trait à une importante résolution prise par cette même Assemblée lorsqu'elle a défini les attributions de la Commission de contrôle en temps de crise. Cette résolution est ainsi conçue:

« Jusqu'à la prochaine session ordinaire de l'Assemblée, le Secrétaire général et, pour ce qui concerne l'Organisation internationale du Travail, le Directeur du Bureau international du Travail, pourront prendre avec l'approbation de la Commission de contrôle, se prononçant à la majorité, toutes mesures et toutes décisions administratives ou financières exceptionnelles (y compris les modifications de toute règle administrative et financière), qui leur apparaîtraient nécessaires. Ces mesures et décisions auront dans ce cas la même force et valeur que si elles avaient été prises par l'Assemblée. »

¹ En raison des circonstances spéciales dans lesquelles la quatrième Commission a été appelée à siéger, on a fusionné le précédent *Journal de l'Assemblée* et le procès-verbal des séances en sorte que le présent *Résumé* tiendra lieu de procès-verbal.

FIRST MEETING

*held at Geneva on Monday, December 4th, 1939,
at 4 p.m.*

Chairman: Count CARTON DE WIART (Belgium).

1. Opening of the Session and Question of Adjournment.

The CHAIRMAN said that the Fourth Committee had met as the result of a summons addressed on November 18th, 1939, to the various Governments by the Secretary-General of the League of Nations. That summons had itself been made in response to a proposal put forward by the Netherlands and Sweden, and accepted by the majority of the Members of the League, which had been consulted by telegram dated November 11th.

He then referred to two considerations of a constitutional nature.

In the first place, the Nineteenth Assembly had not so far been brought to a close. The Fourth Committee, which was only one of the organs of that Assembly, was therefore validly empowered to proceed to any deliberations upon any matter that comes within its competence; and it was for that reason that he was now in the chair, in pursuance of the duties of the office with which the Committee had been good enough to honour him at the Assembly in 1938, and in regard to which he would once more express his gratitude.

His second observation concerned an important resolution adopted by that same Assembly, when it had defined the powers of the Supervisory Commission in a time of emergency. That resolution was worded as follows:

“ Until the next ordinary session of the Assembly, the Secretary-General and, as regards the International Labour Organisation, the Director of the International Labour Office, acting with the approval of the Supervisory Commission, which may take all decisions by a majority vote, shall have power in their discretion to take any exceptional administrative or financial measures or decisions which appear necessary (including the amendment of administrative or financial regulations), and such measures and decisions shall have the same force and effect as if they had been taken by the Assembly.”

¹ Owing to the special circumstances in which the Fourth Committee has been called upon to sit, the usual *Assembly Journal* and the Minutes of the Meetings have been merged. The present *Summary* therefore constitutes the Minutes.

Comme les membres de la quatrième Commission le savent, cette résolution est entrée en vigueur, aux termes d'une décision prise par le Président de la dix-neuvième Assemblée, le 2 septembre dernier.

Les membres de la Commission auront remarqué que les pouvoirs exceptionnels et singulièrement étendus dont le Secrétaire général de la Société des Nations et le Directeur du Bureau international du Travail, statuant avec la Commission de contrôle, se trouvent ainsi investis leur confèrent un rôle de décision que la quatrième Commission ne possède pas et ces pouvoirs ne semblent pas exclure l'approbation du budget. Toutefois, il a paru désirable de fournir à tous les Etats membres, normalement représentés par leurs délégués à la quatrième Commission, l'occasion de procéder, s'ils le désirent, à l'examen habituel des questions administratives et financières et notamment à l'examen du budget du prochain exercice, ainsi que les y invite l'ordre du jour provisoire.

Depuis que les gouvernements des Etats membres ont reçu la convocation du Secrétaire général à la présente réunion et au moment où leurs délégués sont réunis pour y répondre, de nouveaux et graves événements viennent de se produire qui opposent inopinément l'un à l'autre, dans des hostilités ouvertes, deux des Etats membres de la Société des Nations. A la suite d'un appel adressé par l'un de ces Etats au Secrétaire général en vertu des articles 11 et 15 du Pacte, le Conseil a été convoqué pour le 9 décembre et l'on apprend que l'Assemblée serait éventuellement convoquée le 11.

Dans de telles conjonctures, avec les perspectives toutes proches que ces convocations ouvrent pour les divers gouvernements, le Président se demande s'il ne serait point sage, pour des motifs d'opportunité et de convenance, d'ajourner jusqu'à nouvel ordre les délibérations de la quatrième Commission. Il est personnellement enclin à répondre par l'affirmative, mais il appartient à la Commission elle-même de décider. Il paraît tout indiqué qu'auparavant les délégués puissent disposer d'un temps de réflexion. D'ailleurs, plusieurs d'entre eux désireront peut-être se concerter ou consulter les gouvernements qu'ils représentent. C'est pourquoi le Président propose de lever la présente séance. Il convoquerait ensuite la Commission dès que les opinions auront pu se former à la faveur de ce temps de réflexion et la Commission déciderait s'il y a lieu pour elle d'aborder son ordre du jour.

La proposition du Président est adoptée.

(La séance est levée.)

As the Committee knew, that resolution had entered into force, in accordance with a decision taken by the President of the Nineteenth Assembly on September 2nd last.

The members of the Committee would have noticed that the exceptional and singularly wide powers with which the Secretary-General of the League of Nations and the Director of the International Labour Office, acting in conjunction with the Supervisory Commission, were thus invested conferred upon them powers of decision which the Fourth Committee did not possess, and those powers did not seem to exclude the approving of the budget. Nevertheless, it had seemed desirable to provide all States Members which were normally represented by their delegates to the Fourth Committee with an opportunity for proceeding, if they so desired, to the customary examination of administrative and financial questions—more particularly the examination of the budget for the forthcoming financial period, as indeed they were invited to do by the provisional agenda.

Since the Governments of States Members had received the summons from the Secretary-General for the present meeting, at the very moment when their delegates found themselves assembled together in response to that summons, new and grave events had just taken place which had unexpectedly brought two of the States Members of the League into open hostilities with each other. As the result of an appeal addressed by one of those States to the Secretary-General, in virtue of Articles 11 and 15 of the Covenant, the Council had been convened for December 9th, and it was learnt that there was a possibility of the Assembly's being convened for December 11th.

In such circumstances, with the very immediate prospects which those convocations opened up for the various Governments, he wondered whether it might not be wise, for reasons of expediency and of convenience, to adjourn the proceedings of the Fourth Committee until further notice. Personally, he felt inclined to reply in the affirmative, but it was for the Committee itself to take a decision. It seemed to be quite appropriate that, before taking any such decision, delegates should have time for reflection. Moreover, a number of delegates would perhaps desire to consult together or to consult their Governments. Accordingly, he proposed to close the present meeting. He would subsequently convene the Committee as soon as it had been possible for opinions to be formed as a result of that period of reflection, and the Committee would then decide whether or not it was desirable for it to proceed with its agenda.

The Chairman's proposal was adopted.

(The meeting rose.)

RÉSUMÉ DES SÉANCES DE LA QUATRIÈME COMMISSION
de la Dix-neuvième Session de l'Assemblée de la Société des Nations

SUMMARY OF THE MEETINGS OF THE FOURTH COMMITTEE
of the Nineteenth Session of the Assembly of the League of Nations

N° 2. — Jeudi 7 décembre 1939

DEUXIÈME SÉANCE

Tenue à Genève, le mercredi 6 décembre 1939, à 11 heures.

Président: Le comte CARTON DE WIART (Belgique).

2. Question de l'ajournement des débats:
Décision d'aborder l'ordre du jour.

Le PRÉSIDENT rappelle que, à la précédente séance, il a soumis à la Commission la question préalable de savoir s'il y avait lieu d'entamer immédiatement l'ordre du jour. Il pense que, à la faveur du temps de réflexion dont elle a pu disposer, la Commission est en mesure de résoudre cette question. A la séance précédente, la Commission avait envisagé l'éventualité de la convocation de l'Assemblée pour le lundi suivant; cette éventualité est devenue une certitude. Il en résulte que si la quatrième Commission peut aborder, poursuivre et achever ses travaux, elle sera en mesure d'établir son rapport et de le soumettre à l'Assemblée, ce qui faciliterait singulièrement sa tâche. En outre, plusieurs délégués ont exprimé au Président l'ennui qu'ils éprouveraient de se trouver condamnés à une sorte de chômage. Ce sont là deux motifs qui justifieraient, de l'avis du Président, que la Commission aborde dès maintenant son ordre du jour. Il consulte la Commission sur ce point.

Par assis et levés, la proposition du Président est adoptée.

Le PRÉSIDENT, avant d'ouvrir la discussion sur l'ordre du jour, souhaite la bienvenue à M. Colijn, ancien président du Conseil des ministres des Pays-Bas, qui a bien voulu apporter à la Commission de contrôle le concours de sa vaste expérience et de son autorité universellement reconnus.

Il salue également les autres membres de la Commission de contrôle et les membres du Conseil d'administration du Bureau international du Travail, qui, comme M. Colijn, assisteront aux délibérations de la quatrième Commission.

3. Adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour de la Commission est adopté sans observations.

4. Situation financière de la Société des Nations: Exposé du Secrétaire général.

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL fait l'exposé suivant:

Vous avez déjà reçu et lu, j'en suis sûr, les nombreux rapports qui vous ont été adressés par vos différents comités sur la situation financière et la préparation du budget. Vous avez reçu ainsi plusieurs rapports de la Commission de contrôle, de la Commission des contributions arriérées et de la Commission

No. 2. — Thursday, December 7th, 1939

SECOND MEETING

held at Geneva on Wednesday, December 6th, 1939, at 11 a.m.

Chairman: Count CARTON DE WIART (Belgium).

2. Question of Adjournment:
Decision to proceed with the Agenda.

The CHAIRMAN said that, at the previous meeting, he had submitted to the Committee the preliminary question as to whether it should at once proceed to deal with the agenda. He thought that, now that it had had time for reflection, the Committee was in a position to decide that question. At the previous meeting, the Committee had contemplated the possibility of the Assembly's being convened for the following Monday; that possibility had now become a certainty. Consequently, if the Fourth Committee could start on its work and finish it, it would be in a position to draw up its report and submit it to the Assembly, whose task would thus be greatly facilitated. Moreover, several delegates had informed him that they hoped they would not be condemned to a sort of enforced unemployment. For both those reasons, the Committee should, he thought, at once proceed with its agenda. He would consult the Committee on that point.

The Chairman's proposal was adopted by the members rising.

The CHAIRMAN, before opening the discussion on the agenda, welcomed M. Colijn, former President of the Netherlands Council of Ministers, who had been good enough to afford the Supervisory Commission the help of his vast experience and authority.

He also welcomed the other members of the Supervisory Commission and the members of the Governing Body of the International Labour Office, who, like M. Colijn, would take part in the Fourth Committee's proceedings.

3. Adoption of the Agenda.

The Committee's agenda was adopted without any observations.

4. Financial Situation of the League:
Statement by the Secretary-General.

The SECRETARY-GENERAL made the following statement:

You have, I feel sure, already received and studied the many reports submitted by your various committees on the financial situation and the preparation of the budget. Thus you have before you several reports of the Supervisory Commission and the reports of the Committee on Contributions in Arrears and

de répartition des dépenses. Vous vous trouvez donc devant une documentation très complète. Je voudrais essayer maintenant d'extraire de cette documentation quelques chiffres et de souligner quelques faits qui vous permettront de vous rendre compte rapidement de la situation telle qu'elle s'est développée depuis l'année dernière.

Vous vous souvenez sans doute que, à sa session de l'année dernière, l'Assemblée avait décidé la constitution d'un Comité des économies en vue d'étudier et de réaliser la réduction des charges permanentes de la Société des Nations. Ce Comité s'est réuni à Bruxelles l'année dernière, au mois d'octobre, sous la présidence de celui qui est aujourd'hui le président de votre Commission et sous sa direction. Ce Comité a pu faire un rapport dont les résultats étaient déjà considérables.

Ce rapport a été mis en application dès le début de l'année et il a aussi servi de base à la préparation du budget de l'année prochaine — je veux dire du budget tel qu'il était envisagé aux mois de mars et d'avril de cette année. En effet, vos gouvernements ont reçu successivement deux projets de budget, l'un qui avait été établi à sa date normale — au début de l'année 1939 — pour l'année 1940, et que la Commission de contrôle avait examiné au mois de mai; le second, qui a été préparé au mois de septembre de cette année. Ces deux projets de budget sont liés l'un à l'autre en ce qu'ils accusent une progression constante et vigoureuse dans la marche des économies.

Je dirai tout d'abord quelques mots du résultat des travaux du Comité des économies, et j'indiquerai simplement deux chiffres pour montrer quels avaient été les résultats déjà obtenus. Parmi les charges permanentes dont le Comité avait recommandé la réduction, il y avait les dépenses de personnel. Or, la réduction qui avait été opérée dès le début de l'année, et qui devait porter effet sur le budget de l'année prochaine, consistait en 89 postes au Secrétariat et 44 postes au Bureau international du Travail. Ces chiffres indiquent que le souci des économies et leur réalisation à la suite de la réunion de Bruxelles avaient déjà pris une allure extrêmement sévère. Mais, dès les premiers jours de septembre, il est apparu que la situation devait être revue entièrement. A ce moment-là, d'ailleurs, est survenue l'application de la résolution que l'Assemblée de l'année dernière avait votée en ce qui concerne les mesures à prendre en temps de crise. Je suis convaincu que vous vous souvenez du texte de cette résolution. Elle avait pour but de donner au Secrétaire général de la Société des Nations et au Directeur du Bureau international du Travail tout pouvoir de prendre, avec l'approbation de la Commission de contrôle, les mesures utiles pour faire face à la situation, y compris toutes les modifications possibles du Règlement financier. Les décisions ainsi prises avec le concours de la Commission de contrôle, du Secrétaire général et du Directeur du Bureau international du Travail, devaient avoir expressément la même valeur qu'une résolution de l'Assemblée.

Les pouvoirs qui ont été donnés par cette résolution ont été immédiatement utilisés pour préparer et réaliser de nouvelles économies. De nouveau, nous avons dû constater que, après toutes les opérations antérieures, le seul point sur lequel les nouvelles économies devaient porter était encore les crédits afférents au personnel. Vous trouverez tout le détail dans les rapports de la Commission de contrôle et, tout à l'heure, je vous donnerai quelques chiffres qui, je l'espère, vous permettront de voir quelle a été la rigueur des mesures ainsi prises.

Quoi qu'il en soit, le budget que vous êtes appelé à discuter a été établi sur la base des mesures prises ou prévues, et il se caractérise par la différence considérable qu'il présente avec celui de 1939.

En 1939, le budget de la Société des Nations s'élevait, au total, à 32.234.000 francs; celui qui est soumis à vos délibérations est de 21.615.000 francs, ce qui représente une diminution de 11.618.000 francs, ou de 32,94 %.

the Committee on the Allocation of Expenses. You therefore have in your hands very ample and complete documentary material. I should now like to try to extract a few figures and facts from those documents to enable you to realise as rapidly as possible how the situation has developed since last year.

You will no doubt recall that last year the Assembly decided to set up an Economies Committee to study and effect a reduction in the standing charges of the League. That Committee met at Brussels in October 1938 under the chairmanship of the present Chairman of your Committee and under his direction. The Committee prepared a report, which has already yielded considerable results.

Effect was given to this report at the beginning of the year, and it also served as a basis for the preparation of next year's budget—that is to say, the budget that was contemplated in March and April of the present year. As a matter of fact, your Governments have received two draft budgets in succession, one of which was prepared at the normal date—that is to say, the beginning of 1939—for 1940 and was examined by the Supervisory Commission in May, while the second was drawn up in September last. These two draft budgets are related to one another in that they show steady and vigorous progress in the direction of economy.

I should like first of all to say a few words on the result of the work of the Economies Committee; I shall simply give two figures to show what results have already been obtained. The standing charges the reduction of which was recommended by the Committee included expenditure on staff. The reduction made at the beginning of the year, which was to produce its effect on next year's budget, comprised 89 posts in the Secretariat and 44 posts in the International Labour Office. These figures show that, as the outcome of the Brussels meeting, drastic effect had already been given to the desire for economy. In the early days of September, however, it became clear that the position would have to be wholly reconsidered. It was then that the resolution adopted by last year's Assembly regarding the measures to be taken in time of emergency came into force. You will remember the text of this resolution. Its object was to give the Secretary-General of the League and the Director of the International Labour Office full powers to take, with the approval of the Supervisory Commission, all measures necessary to meet the situation, including possible amendments of the Financial Regulations. The decisions thus taken jointly by the Supervisory Commission, the Secretary-General and the Director of the International Labour Office were to have precisely the same effect as an Assembly resolution.

The powers conferred by this resolution were at once utilised with a view to the preparation and achievement of further economies. Once again we found that, after all the previous operations that have been carried out, the only item in which further economies could be made was in the credits for staff. Full details will be found in the Supervisory Commission's reports, and I propose to give you a few figures which will, I hope, show you that vigorous action has been taken.

In any case, the budget which you are called upon to discuss has been based on the measures taken or proposed, and it is markedly different from the 1939 Budget.

In 1939, the total for the League budget was 32,234,000 francs; the budget now submitted for your consideration is 21,615,000 francs—that is to say, there is a reduction of 11,618,000 francs or 32.94%.

Si je prends mon point de comparaison un peu plus loin dans le temps, et si je compare, par exemple, le budget pour 1940 avec celui qui avait été adopté pour 1933, dont le chiffre n'est pas très éloigné de celui de 1939, puisqu'il atteignait 33.429.132 francs, cette comparaison fait ressortir les résultats suivants:

Réduction par rapport à 1933:

Pour le Secrétariat	36,11%
Pour l'Organisation internationale du Travail.	11,22%
Pour la Cour permanente de Justice internationale	3,34%

Je suis persuadé que vous estimerez que la comparaison de ces chiffres est suffisamment éloquente pour que vous en déduisiez vous-mêmes les conséquences pratiques et pour que vous vous rendiez compte de l'importance des mesures prises.

Si je passe des chiffres totaux du budget à ce qui en est la conséquence pour ainsi dire mathématique pour les Membres de la Société des Nations — à savoir la valeur de l'unité qui sert de base à la répartition des dépenses — je constate que, en 1932, la valeur de l'unité, en francs suisses, était 47.475; pour 1940, cette valeur est 26.442. Cette diminution considérable de la valeur de l'unité est l'expression des économies réalisées.

L'écart serait beaucoup plus grand si je vous donnais la comparaison de la valeur de l'unité en francs-or. Bien que le franc-or soit maintenant dans le domaine des souvenirs ou des rêves, c'est tout de même la seule unité de compte permettant d'assurer une comparaison mathématique des résultats, parce que c'est la seule qui soit restée indépendante des nombreuses variations des monnaies nationales dans un sens ou dans l'autre. En 1932, la valeur de l'unité-or était 33.579; elle n'a cessé de s'abaisser depuis lors, jusqu'à descendre à 18.702, inférieure par conséquent de 60% à ce qu'elle était en 1932.

Avec ces quelques chiffres, je viens de vous donner une image de l'importance totale du budget et de sa répercussion en valeur de l'unité sur chacun des États membres.

Je vous dirai maintenant quelques mots des recettes. La situation des recettes est restée excellente jusqu'à l'année dernière. Non seulement les contributions courantes étaient payées avec une régularité très satisfaisante, mais les arrangements faits avec la Commission des contributions, pour les contributions arriérées, avaient été exécutés avec une ponctualité tout à fait remarquable, si bien que j'ai eu l'occasion, au cours de toutes ces dernières années, de vous indiquer que le chiffre des recettes effectives dépassait celui des contributions de l'année. C'est ainsi que nos recettes ont dépassé, pendant plusieurs années, 104, 105 et même 106% du chiffre du budget.

Cette année, la situation a changé. Au 30 novembre 1939, la proportion des recettes était de 73,75% du budget contre 84,5% en 1938. Ces chiffres indiquent des perspectives de déficit pour la clôture de l'exercice actuel.

Si le Secrétariat a pu faire face jusqu'à présent à ses dépenses avec le mouvement des recettes, sans faire appel au Fonds de roulement, le Bureau international du Travail a épuisé à l'heure actuelle sa part de ce fonds et je lui ai consenti, pour l'année 1940, une avance de 1.200.000 francs sur la part du Secrétariat, pour combler le déficit résultant pour lui de l'utilisation dudit Fonds de roulement.

En une telle situation, une seule méthode s'impose, méthode universelle d'ailleurs: améliorer les recettes et diminuer les dépenses. On n'a jamais trouvé mieux. La seule difficulté est de mettre cette méthode en pratique.

J'ai développé quelque peu la situation de l'exercice 1939 pour toutes les organisations dépendant de la Société des Nations. Pour le Secrétariat seul, nous avons dépensé 75,7% du budget au 30 novembre 1938,

Let us, as a basis of comparison, go back a little further and compare, for instance, the 1940 budget with that adopted for 1933 when the figure—33,429,132 francs—was not very far off the figure for 1939. This brings out the following points:

Reduction, compared with 1933:

For the Secretariat	36.11%
For the International Labour Organisation	11.22%
For the Permanent Court of International Justice	3.34%

I am convinced that this comparison will in itself be sufficiently eloquent to enable you to see what practical results have already been achieved and how far-reaching are the measures that have been taken.

So much for the total figures of the budget. Let us now consider what might be described as the mathematical consequence in regard to Members of the League—that is to say, the value of the unit taken as a basis for the allocation of expenses. In 1932 the unit was worth 47,475 Swiss francs; for 1940 its value will be 26,442 Swiss francs. This very considerable reduction in the value of the unit is an expression of the saving which has been effected.

If we compare the value of the unit in terms of gold francs, the difference is still more striking and, although the gold franc is now little more than a memory or a dream, it still provides the only mathematical basis for a comparison of results, by reason of the fact that it alone has been unaffected by the many variations—in one sense or another—which have characterised the national currencies. In 1932, then, the value of the gold unit was 33,579 francs; since then there has been a steady decline and its value has now been fixed at 18,702 francs—that is to say, 60% of what it was in 1932.

These few figures will give you some idea of the total budget and of how that total affects the value of the unit on which the contribution to be paid by each Member State is based.

To turn now to a consideration of receipts. Up to last year, the situation might be regarded as excellent. Not only were current contributions being paid with most gratifying regularity, but arrears of contributions were being received in virtue of arrangements made by the Contributions Committee which were being very punctually carried out. I have thus been able of recent years to inform you that the actual receipts were in excess of the contributions for the year. Receipts, indeed, for several years amounted to over 104, 105 or even 106% of the budget figure.

This year, however, the situation has changed. On November 30th, 1939, the actual receipts represented 73.75% of the budget figure, as compared with 84.5% in 1938. These figures point to a probable deficit when this year's accounts are closed.

Though the Secretariat has managed so far to meet its expenditure out of revenue, without drawing on the Working Capital Fund, the International Labour Office, on the other hand, has exhausted its share of the Working Capital Fund and I have granted it, for the year 1940, an advance of 1,200,000 francs out of the Secretariat's share of the Fund, in order to meet the deficit resulting for the Office from the use of that Fund.

In circumstances such as these, only one method can be followed—the method indeed that is universally adopted: revenue must be increased and expenditure reduced. No better solution has ever been devised. The only difficulty is to apply that method.

I have referred in some detail to the position as regards the year 1939 for all the organisations belonging to the League. For the Secretariat alone we had spent 75.7% of the budget figure on November 30th,

et seulement 68,95% au 30 novembre 1939; nous sommes donc en deçà de nos recettes. Le Bureau international du Travail a reçu, pour l'exercice 1939, pour sa part de contributions, 73,70% de son budget; il a prélevé, sur le Fonds de roulement, 21,41% du montant des dépenses, et il a reçu, sur un fonds de réduction des contributions réservé l'année dernière, 5,14%. La Cour permanente de Justice internationale a touché 73,86% pour sa part de contributions et a consommé, sur le Fonds de roulement, une somme égale à 21,09% de son budget.

Ces chiffres annoncent, comme je le disais tout à l'heure, que, pour cette année, le déficit que le Trésorier aura à constater dans les premiers jours de janvier sera considérable.

Quelques mots maintenant sur le budget particulier du Secrétariat. En 1939, il s'élevait à 16.188.000 francs. Ce chiffre s'est abaissé, dans le budget que vous avez maintenant sous les yeux, à 10.771.000 francs, soit 33,4% de réduction. Cet effort ne pourra pas être continué indéfiniment. Nous avons au Secrétariat des parties compressibles; il y avait des services qui étaient occupés surtout par les activités politiques; je puis dire que, à l'heure actuelle, ces services ont été presque complètement liquidés et que, dès maintenant, la part des activités techniques dans le budget du Secrétariat va s'élevant jusqu'à 85 ou 90% du montant du budget. Par conséquent, avec cette partie de l'activité que tous les Membres de la Société des Nations paraissent désirer conserver, nous arrivons au noyau vital que nous devons sans doute maintenir et sur lequel une décision devra être prise, atteignant l'ensemble de la Société des Nations.

Si j'exprime maintenant les économies réalisées par la diminution du nombre des postes occupés dans le Secrétariat (je vous ai indiqué que la plus grande partie des économies ne peut être réalisée que par des réductions de personnel), vous constaterez que, en 1933, le nombre de postes était de 725; au début de 1939, il était de 688; actuellement il est de 523. Ce chiffre n'est sans doute pas un chiffre final, car l'obligation que nous nous ferons de payer les dépenses dans la limite des revenus que nous encaisserons nous obligera probablement à pousser plus loin ces réductions.

Vous devez comprendre, quand je vous énonce ces chiffres qui paraissent très froids: 725, 523, vous devez comprendre, dis-je, qu'il s'agit de personnes. Il s'agit d'êtres humains qui ne disparaissent pas par une simple soustraction arithmétique, mais dont les contrats doivent être résiliés. Je ne crois pas que beaucoup d'administrations se soient trouvées dans une obligation aussi cruelle, je peux le dire, pour celui qui a la responsabilité de faire ces opérations, parce que la plupart des postes, et même presque tous, sont occupés par des fonctionnaires qui ont derrière eux des années de dévouement, dont plusieurs sont chargés de famille et dont la carrière se trouve subitement interrompue. Il y a là quelque chose qui parle de lui-même et je suis sûr que vous pourriez apprécier quelle est la situation cruelle en face de laquelle nous nous trouvons, mes collaborateurs et moi.

Je dois dire que le personnel du Secrétariat (je parle du personnel du Secrétariat parce que c'est celui que je connais le mieux, je devrais dire, d'une façon générale, le personnel de la Société des Nations) a montré, dans de telles difficultés, un esprit de compréhension auquel je tiens à rendre hommage. Non seulement il accepte avec résignation et dans le meilleur esprit ces mesures qui atteignent tant de ses membres, mais, je dois aussi le signaler, pour affirmer davantage cet esprit de compréhension, les fonctionnaires se sont tous associés dans une réduction volontaire de leur traitement, réduction faite suivant un barème progressif et qui va jusqu'à 20%.

Je n'entrerai pas maintenant dans la description des différentes mesures par lesquelles ces réductions de personnel ont été opérées ou devront, dans l'avenir, continuer à être opérées. La Commission de contrôle et les autorités responsables se sont attachées à trouver

1938, and only 68.95% on November 30th, 1939; this means that we have kept well within our income. The International Labour Office has received for 1939, as its share of contributions, 73.70% of its budget; it has drawn from the Working Capital Fund 21.41% of the amount required to meet its expenditure, and has received 5.14% from the fund for the reduction of contributions constituted as a reserve last year. The Permanent Court of International Justice has received 73.86% as its share of contributions, and a sum equal to 21.09% of its budget from the Working Capital Fund.

These figures show, as I said just now, that, in respect of this year, the Treasurer will, early in January, be faced with a very considerable deficit.

Let me say a few words about the budget of the Secretariat proper. In 1939 the Secretariat budget was 16,188,000 francs. It has been reduced, in the budget which you have before you, to 10,771,000 francs—that is to say, there is a reduction of 33.4%. An effort of this magnitude cannot be indefinitely continued. There are certain items in the Secretariat expenditure that can be reduced. There were, for instance, certain services which were mainly occupied with political questions; those services, I may inform you, have now been almost completely liquidated and technical activities at present account for 85 or 90% of the budget of the Secretariat. Thus, with this part of the League's activities, which apparently all the Members of the League desire to preserve, we come to the vital nucleus which must undoubtedly be maintained, and on this point a decision will have to be taken affecting the League as a whole.

I propose now to describe the saving that has been effected by informing you of the reduction in the number of posts actually filled in the Secretariat—I have explained to you that savings can, for the most part, be effected only by a reduction in staff. You will see that, in 1933, there were 725 posts; at the beginning of 1939, the figure was 688, and it has now been reduced to 523. This, no doubt, will not be the final figure, since we have undertaken to keep expenditure within the limits of the revenue that may be collected, and it will probably be found necessary to push reductions even further.

These figures, 725 and 523, that I have just given you, may appear very matter-of-fact, but you must realise that they refer to persons. They refer to human beings, who are not just disappearing as the result of an arithmetical subtraction, but whose contracts are to be terminated. There are not, I believe, many administrations which have been placed under such an obligation, which, from the point of view of him who bears the responsibility for carrying out these measures, I can only describe as heart-breaking. For the majority, indeed almost all, of the posts, are held by officials with years of devoted service behind them—many of them with family responsibilities—whose careers are now suddenly cut short. This is a fact which speaks for itself, and I am sure that you will appreciate the cruel position with which my collaborators and I are faced.

It is my duty to inform you that the staff of the Secretariat—I speak of the staff of the Secretariat because I know it best, but what I say is true of the staff of the League of Nations as a whole—has, in these difficult circumstances, given proof of a spirit of understanding deserving of the highest praise. Not only is it accepting, with resignation and in the best possible spirit, these measures which affect so many of its members, but to emphasise this spirit of understanding still further, I must also point out that the officials have all joined in a voluntary reduction of their salaries, rising, according to a progressive scale, to as much 20%.

I shall not, now, enter into the details of the various ways in which these reductions of staff have been effected or will continue to be effected in the future. The Supervisory Commission and the responsible authorities have striven to devise the most elastic

des systèmes aussi souples que possible, tenant compte le mieux possible des différences de situation entre les personnes, celles auxquelles leur âge et leur expérience permettent de rentrer plus tard dans le personnel de la Société des Nations et pour lesquelles on a prévu une suspension de contrat, et celles, au contraire, qui, pour des raisons de convenances ou de besoin plus immédiates, désireraient s'assurer dès maintenant le bénéfice d'une indemnité définitive. Vous trouverez le détail de ces mesures dans les rapports de la Commission de contrôle; je suis, d'ailleurs, persuadé que c'est une partie qui a retenu l'attention de la plupart d'entre vous. Je vous demande simplement de vouloir bien vous associer au témoignage que j'adresse, au nom de tous, au personnel pour son dévouement et son esprit de sacrifice.

Je vous ai déjà signalé que la situation du Fonds de roulement n'était plus intacte. Je vous ai indiqué que le Bureau international du Travail avait dû prélever sa part entière pour faire face aux dépenses de l'année courante et que, pour l'année prochaine, nous sommes convenus de lui faire une avance de 1.200.000 francs pour suppléer la part ainsi consommée. C'est cette situation qui m'amène à vous dire quelques mots du Fonds de réserve.

Il faut vous dire que le Fonds de réserve a fait l'objet de nombreux projets, de désirs, d'espérances. Je dois donc vous indiquer en quelques mots quelle est sa situation et quelle est sa destination.

L'épuisement du Fonds de roulement, qui est la première ligne de défense, donne maintenant au Fonds de réserve un caractère accentué. La destination de ce Fonds de réserve est d'abord de parer à des circonstances tout à fait exceptionnelles dans des cas d'urgence pour lesquels on ne peut pas trouver d'autre solution. Cependant, je dois aussi faire remarquer que nous avons, dans la situation de la Société des Nations — qui par ailleurs n'est pas mauvaise — un passif d'environ six millions de francs. Cette somme représente le déficit initial de la Caisse des pensions, déficit qui n'est d'ailleurs nullement imprévu puisqu'il avait été calculé par les actuaires. On avait envisagé que ce déficit serait amorti en trente ans. Mais, par suite des circonstances qui régnaient dans le monde depuis quelques années, la Caisse des pensions a été privée des intérêts annuels qui étaient aussi prévus dans le calcul des actuaires. Par conséquent, le déficit de la Caisse des pensions — dont je ne peux pas vous donner sur-le-champ le chiffre absolument exact — dépasse encore six millions de francs. Or, lorsqu'on a un passif dans sa balance, il est absolument nécessaire, surtout dans les circonstances actuelles, d'avoir des valeurs actives qui en soient la contre-partie.

La Commission de contrôle m'a accordé son appui pour résister à toutes les suggestions qui ont été faites en vue de l'utilisation de ce Fonds de réserve, utilisation qui, souvent, aurait évité un effort.

Maintenant que vous connaissez la situation, je suis sûr que vous comprendrez le caractère de ce Fonds de réserve.

Après cet exposé, que j'ai fait aussi bref que possible, vous constaterez que, dans la situation actuelle, nous avons, je crois, fait preuve d'un esprit de compréhension très large à l'égard des besoins et de la situation des gouvernements. Il ne dépend pas de nous que les économies considérables, les efforts particulièrement rigoureux qui ont été ainsi tentés n'aient pas pour résultat, pour chaque Etat, une réduction proportionnelle de sa contribution. Il y a là un équilibre à trouver. Je crois que ceux qui sont responsables des organisations internationales sont allés aussi loin que possible pour apporter leur contribution à cet équilibre provisoire, à cet équilibre de guerre. Il appartiendra maintenant aux gouvernements des pays que vous représentez de décider si, oui ou non, ils veulent maintenir, actuellement et pour l'avenir, les institutions internationales auxquelles ils paraissent rester très attachés, votre présence ici le prouve. Mais il faut réfléchir et savoir ce que l'on veut faire. Je vous ai indiqué d'une façon suffisamment claire que nous sommes allés tellement loin dans la voie des

systems possible, allowing, as far as is practicable, for the differences in the position of the various members of the staff, those whose age and experience will enable them to return later to the service of the League of Nations, whose contracts it is proposed to suspend, and those who, for immediate reasons of convenience or necessity, would desire to secure the benefits of final compensation at once. You will find the details of these measures in the reports of the Supervisory Commission; I am sure, too, that this is a matter to which most of you will already have devoted your attention. I would merely ask you to associate yourselves with the tribute which, on behalf of all, I desire to pay to the staff for its fidelity and self-sacrifice.

I have already said that the Working Capital Fund is no longer intact. I pointed out that the International Labour Office had been obliged to draw its entire share to meet the expenses of the current year, and that for next year we have agreed to make the Office an advance of 1,200,000 francs to make up the amount thus expended. This position leads me to say a few words about the Reserve Fund.

That Fund has been the subject of many schemes, desires and hopes, and I therefore think it desirable to say something about its position and its purpose.

The exhaustion of the Working Capital Fund, which is the first line of defence, now gives the Reserve Fund enhanced importance. The purpose of the latter Fund is, in the first place, to meet exceptional circumstances in emergencies which cannot be dealt with in any other way.

Nevertheless, I must also point out that the League of Nations—whose financial position otherwise is not bad—has liabilities amounting to approximately six million francs. This sum represents the initial deficit of the Pensions Fund—a deficit which is in no sense unforeseen, for it was calculated by the actuaries. It was expected to be worked off in thirty years; but, as a result of the circumstances prevailing for the past few years, the Pensions Fund has been deprived of the annual interest for which the actuaries also allowed in their calculations. In consequence, the Pensions Fund's deficit—though I cannot give its precise amount off-hand—is still upwards of six million francs. And, when there are liabilities in the balance-sheet, it is absolutely necessary, particularly in the present circumstances, to have assets to offset them.

The Supervisory Commission has supported me in opposing all the suggestions that have been made for the use of the Reserve Fund, though to adopt them would often have been the line of least resistance.

Now that you are aware of the position, the character of the Reserve Fund will, I feel sure, be clear to you.

From this statement, which I have deliberately made as brief as possible, you will see that, in the present situation, we have, as I believe, shown very considerable understanding of the requirements and position of Governments. It is not our doing if the considerable savings, and the particularly strenuous efforts that have thus been made do not result for each State in a proportionate reduction in its contribution. It is a matter of adjustment. Those responsible for the international organisations have, I believe, gone as far as is possible in helping to bring about such a temporary adjustment, a wartime adjustment. It is now for the Governments of the countries you represent to decide whether they desire to maintain, now and in the future, the international institutions to which, as your presence here would seem to prove, they remain strongly attached. But it is time to consider the issue with which we are faced. I have clearly shown you that, when we have completed the measures we still propose to take, we shall have gone so far in the direction of economies that a similar

économies — que nous nous efforcerons encore de compléter — qu'un pareil effort ne serait plus possible et qu'il vaudrait mieux dire franchement si, oui ou non, on veut le maintien ou la suppression des institutions internationales.

C'est devant ce problème que vous êtes placés: je n'ai aucun doute que vous saurez apprécier les efforts que nous avons accomplis avec l'appui de la Commission de contrôle, à laquelle j'exprime, devant vous, ma reconnaissance la plus complète pour sa participation collective, pour la sympathie dont elle a fait preuve et pour les sacrifices que les membres qui la composent ont acceptés en venant à Genève à plusieurs reprises dans les circonstances difficiles que nous traversons, afin de nous apporter leur appui, leurs conseils et leur assistance.

M. HAMBRO (Président de la Commission de contrôle) fait la déclaration suivante:

La situation actuelle de la Société des Nations, les difficultés et les dangers de l'heure, les appréhensions et les espoirs que suscite l'avenir, tout cela donne aux travaux de la présente quatrième Commission, de même qu'aux travaux de la Commission de contrôle, un aspect nouveau. Il est plus nécessaire que jamais de considérer les finances de la Société dans leur ensemble, en tant qu'elles constituent l'élément essentiel de toute sa structure.

Comme le Secrétaire général vous l'a rappelé il y a quelques instants, les travaux de la Commission de contrôle se sont trouvés quelque peu modifiés, quant à leur aspect constitutionnel, par suite de la résolution que l'Assemblée de 1938 a adoptée, sur la recommandation de la quatrième Commission, et qui prévoyait que le Secrétaire général et le Directeur du Bureau international du Travail, agissant avec l'approbation de la majorité de la Commission de contrôle, pourraient prendre, jusqu'à la prochaine session ordinaire de l'Assemblée, toutes mesures et toutes décisions administratives ou financières exceptionnelles qui leur apparaîtraient nécessaires. Cette résolution a été mise en vigueur le 2 septembre par la déclaration du Président de l'Assemblée portant qu'un état de crise était survenu. La Commission de contrôle, s'inspirant des avis du Secrétaire général et du Directeur du Bureau international du Travail, a jugé naturel et même nécessaire d'essayer d'accroître le nombre de ses membres. Un des membres de la Commission avait démissionné parce que son pays avait notifié son préavis de retrait de la Société; un autre n'était pas en mesure d'assister aux réunions. Afin de disposer toujours d'un quorum et de permettre aux autorités compétentes de la Société de convoquer la Commission de contrôle toutes les fois que cela serait jugé nécessaire, l'opinion a été que la Commission devait au moins posséder intégralement le nombre de membres prévu par l'Assemblée. En conséquence, nous avons prié le Président de la quatrième Commission, le comte Carton de Wiart et le Dr Colijn, du Gouvernement néerlandais, de bien vouloir nous assister en tant que membres de la Commission. Nous avons été très heureux que ces deux personnalités se soient déclarées disposées à cette collaboration et qu'elles nous l'aient prouvé en venant assister, à Genève, aux récentes réunions de la Commission de contrôle. Celle-ci a tenu trois sessions à Genève depuis le début de la guerre. Les membres de la Commission ont estimé que, quels que fussent les inconvénients du voyage et de la distance, les sessions de la Commission devaient toujours se tenir dans un pays neutre. Nous avons donc pris des arrangements pour que les membres de la Commission se rendent à Genève soit par la voie aérienne, soit par bateau, par chemin de fer ou en automobile, malgré les difficultés que présentaient ces déplacements.

Au cours des mois qui viennent de s'écouler, nous avons senti plus fortement que jamais combien était nécessaire une coordination aussi étroite que possible entre tous les organismes de la Société auxquels incombe la responsabilité d'élaborer le programme de

effort could not be repeated, and that it would be better to say frankly whether the international institutions are to be maintained or abolished.

Such is the problem with which you are faced. I have no doubt that you will appreciate the efforts we have made with the support of the Supervisory Commission, to which, as a body, I desire now to express my unqualified gratitude for its co-operation, the sympathy it has shown, and the great inconvenience to which its members have put themselves by coming several times to Geneva in the present difficult circumstances to give us their support, advice and assistance.

M. HAMBRO (Chairman of the Supervisory Commission) made the following statement:

The present situation of the League of Nations, the difficulties and dangers of the moment, and the misgivings and hopes for the future, all give to the work of the present Fourth Committee, as they do to the work of the Supervisory Commission, a new aspect. It is more than ever necessary to look on the finances of the League as a whole and as the very backbone of its structure.

As the Secretary-General reminded you a moment ago, the work of the Supervisory Commission has been somewhat altered as regards its constitutional aspect, owing to the resolution, passed by the Assembly of 1938 on the recommendation of the Fourth Committee, providing that the Secretary-General and the Director of the International Labour Office, acting with the approval of the majority of the Supervisory Commission, should be empowered, until the next ordinary session of the Assembly, to take any exceptional administrative or financial measures or decisions which appeared necessary. This resolution came into force on September 2nd through the declaration of the President of the Assembly that a state of emergency had arisen. The Supervisory Commission, acting upon the advice of the Secretary-General and the Director of the Labour Office, felt it natural and even necessary to try to increase the number of members of the Commission. One of the members of the Commission had resigned because his country had given notice of withdrawal from the League; another was unable to attend the meetings; and, in order always to have a quorum and to enable the competent authorities of the League to call the Supervisory Commission together whenever they found it necessary, it was felt that the Commission must have at least the full number of members laid down by the Assembly. We accordingly asked the Chairman of the Fourth Committee, Count Carton de Wiart, and Dr. Colijn, of the Netherlands Government, to assist us as members of the Committee; and very glad we are that both these gentlemen have declared and proved their willingness by coming to Geneva to the recent sessions of the Supervisory Commission. The Supervisory Commission has had three sessions at Geneva since the outbreak of the war. It was felt by the members of the Commission that, irrespective of difficulties of travel and of distance, the sessions of the Supervisory Commission should always take place in a neutral country. Consequently, we have arranged for the members to come by air, steamer, rail or car, notwithstanding the difficulties in their way.

During these months, we have felt more strongly than ever before the necessity for the closest possible co-ordination of all the organs of the League which share the responsibility for planning the League's expenditure. As you will see, all the committees

dépenses. Comme vous le constaterez, toutes les commissions instituées par l'Assemblée de l'an dernier ont fait l'objet, sur la suggestion de la quatrième Commission, d'une coordination d'ensemble, en ce qui concerne leur composition — qui n'avait jamais été réalisée jusqu'ici en une telle mesure à la Société. Sur la proposition de la quatrième Commission, l'Assemblée a décidé de désigner le Président de la Commission de contrôle pour 1938, le Président de la Commission de contrôle pour 1939 et le Président de la quatrième Commission comme membres du Comité des économies budgétaires. La Commission de répartition des dépenses a été assistée par trois membres de la Commission de contrôle, et il en a été de même pour le Comité des contributions. Le Président de la Commission de contrôle a également prêté son concours au Comité des placements de la Société (qui, vous le comprendrez, se trouvait depuis longtemps déjà dans une situation très difficile), et la Commission de contrôle a été aussi représentée au Comité Bruce. L'étude du rapport vous montrera que l'on a tenu le plus grand compte des recommandations visant le reclassement, la réorganisation ou une coordination plus étroite entre les différents organismes de la Société.

La Commission de contrôle a adressé aux Etats membres de la Société plusieurs rapports avant l'ouverture des hostilités, puis d'autres rapports depuis le commencement de septembre dernier. Naturellement, les considérations qui figuraient dans certains des premiers rapports ne présentent plus aujourd'hui qu'un intérêt historique; néanmoins, je voudrais attirer l'attention de tous les membres de la quatrième Commission sur une nouvelle tradition instituée par la Commission de contrôle et que vous trouverez mentionnée dans les rapports. Je crois que, l'an dernier, nous nous étions tous rendu compte des difficultés financières en présence desquelles se trouvait la Société ainsi que de la nécessité d'une coopération plus étroite avec le Conseil d'administration de l'Organisation du Travail. Nous estimions qu'il pourrait se produire, dans l'avenir, certains malentendus et certaines méprises si des représentants du Conseil d'administration ne participaient pas aux débats concernant le recouvrement des contributions dues à la Société — en d'autres termes, s'ils n'avaient à se préoccuper que des dépenses et non pas des recettes. Lorsque le Comité des économies budgétaires a été institué, on a décidé de demander au Conseil d'administration de l'Organisation du Travail de nommer une délégation qui assisterait aux réunions. Cette Organisation, en raison de son caractère tripartite, a dû envoyer trois délégués, représentant les Etats, les employeurs et les travailleurs. Pour les réunions de la Commission de contrôle, nous avons demandé que le Conseil d'administration envoyât une représentation analogue pour nous aider dans nos travaux, car nous sentions combien il était utile pour la Société que le Conseil d'administration fût constamment tenu au courant des difficultés financières de la Société; nous considérions aussi que, pour l'avenir même de la Société, il était d'une importance essentielle que celle-ci puisse disposer de l'appui de l'opinion publique dans tous les Etats membres. Nous estimions qu'il ne saurait y avoir de meilleur moyen de susciter un intérêt plus vif qu'en demandant aux représentants des travailleurs et des employeurs des Etats représentés au Conseil d'administration qu'ils voulussent bien prendre part à nos débats. Je crois que tous les membres de la Commission de contrôle penseront, comme moi, que le concours qu'ils nous ont prêté a été des plus utiles. Nous n'avons pas été toujours d'accord, notamment dans nos conceptions de l'économie, ni sur le point de savoir quels étaient les articles de dépense plus ou moins essentiels. Mais, finalement, nous avons toujours abouti à des décisions unanimes, et je puis dire que la délégation qui nous a aidé a rempli un rôle important en expliquant à tous ses collègues du Comité de crise de l'Organisation du Travail, ainsi qu'à ses collègues du Conseil d'administration, les mesures que rendent nécessaires les difficultés financières du moment.

set up by last year's Assembly have been co-ordinated, on the suggestion of the Fourth Committee, in respect of their membership to an extent hitherto unknown in the League. On the proposal of the Fourth Committee, the Assembly decided to appoint the Chairman of the Supervisory Commission of 1938, the Chairman of the Supervisory Commission of 1939 and the Chairman of the Fourth Committee as members of the Budgetary Economies Committee. The Allocations Committee was assisted by three members of the Supervisory Commission; and the same applies to the Contributions Committee. The Investments Committee of the League (which, as you will understand, has, for a long time past, found itself in a very difficult position) has similarly been assisted by the Chairman of the Supervisory Commission, and the Supervisory Commission was represented even on the Bruce Committee. A study of the report will show that every consideration has been given to the recommendations as to regrading, reorganisation or closer co-ordination between the different organs of the League.

The Supervisory Commission reported to the States Members of the League before the outbreak of the war, and again after the beginning of September last. Naturally, what is to be found in some of the earlier reports is only of historical interest to-day; but I should like to call the attention of all the members of the Fourth Committee to a new tradition established by the Supervisory Commission, which you will find mentioned in the reports. Last year, I think we all realised the financial difficulties of the League and the necessity for closer co-operation with the Governing Body of the Labour Organisation. We felt that it might give rise in the future to certain misconceptions and misunderstandings if representatives of the Governing Body did not take part in the discussions concerning the collection of contributions to the League—in other words, if they were concerned only with the expenditure side and not with the revenue side. When the Standing Charges Committee was established, it was decided to ask the Governing Body of the Labour Organisation to appoint a delegation to assist at the meetings. The Labour Organisation, being tripartite, had to send three representatives to represent the States, the employers and the workers. At the meetings of the Supervisory Commission, we asked for the same representation from the Governing Body to assist us in our work, because we felt the value for the League of their being constantly kept acquainted with all the League's financial difficulties and because we also had in mind that, for the sake of its very future, it was of essential importance that the League should have the support of public opinion in all the States Members. We saw no better way of creating a greater interest than by asking the representatives of the workers and of the employers in the States represented on the Governing Body to take part in our discussions. I think all the members of the Supervisory Commission feel, as I do, that it has been a great privilege to have had the assistance of these gentlemen. We have not always been entirely in agreement, especially in our conceptions of economy and in our views as to what was essential and what was less essential in expenditure; but eventually we have always arrived at unanimous decisions, and I may say that the delegation which assisted us has done valuable work in explaining to all its colleagues on the Emergency Committee of the Labour Organisation, as well as to its colleagues on the Governing Body, what is necessitated by the financial difficulties of the moment.

En parlant de ces difficultés, je tiens à souligner — car je crois la chose importante du point de vue de l'opinion publique — que, lorsque l'on considère les contributions qui ont été versées cette année à la Trésorerie de la Société, on ne peut manquer d'éprouver certaines appréhensions pour l'avenir. Néanmoins, ces contributions sont la preuve même de l'intérêt et du loyalisme envers la Société qui existent chez presque tous les Etats membres. Le Secrétaire général, avec sa lucidité habituelle, nous a exposé la situation financière, et je voudrais seulement fournir quelques renseignements supplémentaires.

Il y a un déficit dans les contributions de cette année; le pourcentage des versements est inférieur à celui de l'année dernière et même à ceux de ces trois dernières années, mais ce n'est pas parce que les Etats sont moins désireux qu'auparavant de payer leurs contributions. Je crois qu'on peut dire, dans l'ensemble, qu'il a même été plus facile, au cours de 1939, d'obtenir les contributions des Etats membres qui se trouvent maintenant dans une situation spéciale et anormale; mais, si vous considérez la liste des arriérés afférents à ces dernières années et celle des contributions impayées de cette année, vous comprendrez les difficultés de trésorerie actuelles. Vous trouverez parmi les pays redevables de ces arriérés les noms de l'Albanie, de l'Autriche, de la Chine, de l'Espagne, de l'Ethiopie, de la Pologne, de la Tchéco-Slovaquie. Si vous prenez les seules contributions de l'Albanie, de la Chine, de l'Ethiopie, de l'Espagne, de la Tchéco-Slovaquie, et la partie impayée de la contribution polonaise, vous obtenez un total de 12,63% de l'ensemble du budget. Si vous ajoutez à cette somme le solde impayé de la contribution italienne (qui s'élève à 1,39%), le total dépasse 14% de l'ensemble du budget de la Société des Nations. Les membres de la quatrième Commission comprendront que, lorsque le Comité des contributions est chargé de recouvrer ces contributions, il ne se trouve pas en présence d'une simple question de finances.

Les autres Membres de la Société ont payé leur contribution de la façon habituelle et je suis heureux de pouvoir dire ici que tous les Etats membres qui se trouvent en guerre ont payé intégralement leurs contributions pour cette année sans demander de réduction pour l'an prochain. Bon nombre d'autres Etats connaissent les difficultés particulières provenant des dépenses extraordinaires résultant de la situation politique de l'Europe — dépenses de mobilisation, par exemple — ou ne peuvent que malaisément se procurer les devises étrangères nécessaires pour s'acquitter de leur cotisation. En dépit de ces circonstances, nous avons rencontré la plus grande bonne volonté et, comme l'a dit le Secrétaire général, tous les Etats avec la Société des Nations a conclu des arrangements spéciaux pour le paiement d'arriérés consolidés, qu'ils soient encore Membres de la Société ou non, ont rempli leurs obligations. Je tiens à le souligner, car il se produit sur ce point de fréquents malentendus. De petits Etats, qui ont quitté la Société des Nations, poursuivent régulièrement le versement des acomptes qu'en vertu des arrangements convenus, ils doivent au titre de leurs arriérés consolidés. Il n'y a eu jusqu'ici qu'une seule exception à cette règle, et la Commission aura à en connaître ultérieurement. Un seul Etat n'est pas en situation régulière vis-à-vis de la Société des Nations aux termes des arrangements conclus; et, en vertu des résolutions votées antérieurement par l'Assemblée, c'est le poids entier de sa dette que cet Etat devra supporter, l'arrangement comportant la diminution de ses arriérés étant automatiquement annulé lorsqu'un Etat ne remplit pas les obligations que lui impose cet arrangement. Evidemment, on peut encore espérer trouver une formule qui permettra à la Société des Nations de ne pas recourir à une telle mesure et à l'Etat en question de payer sa contribution afférente à l'an dernier.

Comme je l'ai déjà dit, bon nombre de points figurant dans les trois premiers rapports de la Commission de contrôle sont devenus sans objet aujourd'hui.

Speaking of these difficulties, I want to draw public attention to the fact that, when the contributions paid into the Treasury of the League for this year are considered, they give rise to some misgivings for the future. On the other hand, they give proof of a great and loyal interest in the League among practically all the States Members. The Secretary-General, with his usual lucidity, has given us an account of the financial situation, and I wish only to give some supplementary information.

There is a falling-off in contributions this year. The percentage of contributions paid in is smaller than the percentage of last year, and even of the last three years; but this is not because States are less willing to pay their contributions than before. I think it can be said that, on the whole, it has been actually easier in 1939 to get the contributions from the States Members which are now in a peculiar and abnormal situation; but, if you take the list of arrears for recent years and the list of contributions not paid into the Treasury this year, you will understand the present difficulties as regards cash. The States in arrear include the following: Albania, Austria, China, Czecho-Slovakia, Ethiopia, Poland and Spain. If this year's contributions of Albania, China, Czecho-Slovakia, Ethiopia and Spain alone are taken, together with the unpaid part of the Polish contribution, the total amounts to 12.63% of the whole budget. If to this is added the balance of the unpaid Italian contribution (which amounts to 1.39%), the total is more than 14% of the whole of the League's budget. The members of the Fourth Committee will understand that, when the Contributions Committee is asked to collect these contributions, it is not a mere question of finance.

The other States Members of the League, on the other hand, have paid their contributions in the regular way; and I am glad to mention here that all the States Members which are actually at war have paid their full contributions this year without claiming any reduction for next year. A good many other States are experiencing special difficulties owing to extraordinary expenditure due to the political situation in Europe, such as expenditure on mobilisation, or are having great difficulties in obtaining foreign currency in which to pay their contributions. In spite of this, we have encountered the utmost willingness; and, as was mentioned by the Secretary-General, all the States with which the League has made special arrangements for the payment of their consolidated contributions, whether they are still Members of the League or not, have fulfilled their obligations. I mention this because there are very often misunderstandings on this point. Small States having left the League go on regularly paying the instalments on their consolidated contributions according to the arrangements made. So far there has only been one exception to this rule, which the Committee will have to deal with later on. There is only one State which is not in good standing with the League under the arrangement made; and, under the decisions previously taken by the Assembly, the whole burden of that State's debt will become effective, the arrangement for the reduction being automatically cancelled when the State does not fulfil its obligations under the scheme. Of course, there is still hope that a formula can be found which will save the League from taking such a decision and will enable the State in question to pay its contribution for last year.

As I have already said, a good many points in the first three reports of the Supervisory Commission are irrelevant to-day; and only those parts of the

d'hui, et vous n'êtes plus saisis que des parties de ces rapports qui ont trait à la Caisse des pensions.

A cette occasion, je tiens à remercier l'administration de la Caisse des pensions, tous les membres du Conseil d'administration, et en particulier son président, M. Cremins, du concours très utile qu'ils ont prêté à la Commission de contrôle, des sages suggestions qu'ils nous ont apportées, et de la façon dont ils ont su collaborer avec tous les fonctionnaires qui ont des intérêts dans la Caisse des pensions.

Comme vous le constaterez à la lecture du rapport, le personnel a consenti à relever sa contribution à la Caisse des pensions, et la Commission de contrôle a accepté de vous recommander d'augmenter la contribution de la Société des Nations, afin de renforcer la situation d'ensemble de la Caisse des pensions, opération essentielle au point de vue de l'avenir de la Société des Nations et étant donné les circonstances actuelles.

Le Secrétaire général vous a dit que tous les fonctionnaires des organisations de la Société ont accepté d'offrir une contribution à la Société afin de faciliter les choses dans ces temps de crise, et je désire saisir cette occasion d'exprimer à tous les fonctionnaires la très haute estime dans laquelle la Commission de contrôle tient l'esprit qui a inspiré leurs actes au cours de ces derniers mois, et plus particulièrement l'initiative prise par les chefs de ces organisations, le grand loyalisme et le courage qu'ils ont manifestés en assumant des responsabilités et en acceptant des obligations qui n'avaient certes rien d'agréable. Je crois qu'ils ont fait la preuve, non seulement de la solidarité qui existe entre tous ceux qui travaillent pour la Société des Nations, mais aussi de la solidité de la structure de toute la Société et du bon fonctionnement de ses rouages.

Vous constaterez également, à la lecture des divers rapports antérieurs (dont je ne crois pas devoir m'occuper en ce moment), que nous avons discuté de l'œuvre anti-épidémique en Chine. Vous verrez les solutions auxquelles nous sommes arrivés, avec le concours des chefs des unités qui coopèrent à l'œuvre anti-épidémique dans ce pays et des représentants du Gouvernement chinois.

Vous trouverez également dans les documents qui vous sont soumis une étude des questions relatives aux traitements, allocations et indemnités des membres de la Cour permanente de Justice internationale. Le Statut de la Cour interdit à la Société des Nations de modifier, en quoi que ce soit, les traitements, indemnités ou les allocations des juges, afférents à la période pour laquelle ceux-ci ont été élus. Leur mandat actuel aurait expiré à la fin de cette année et, en vertu de l'article 13 du Statut, on peut leur demander de continuer à s'acquitter de leurs fonctions. Il est spécifié qu'ils ont été élus pour neuf années, ou jusqu'au moment où leurs postes auront été repourvus. Il appartient à l'Assemblée et au Conseil de décider s'il y aura des élections cette année, ou si l'on demandera aux membres de la Cour d'exercer leur mandat jusqu'à un moment plus propice pour de nouvelles élections.

Le Greffier de la Cour a agi de la façon la plus utile, et avec le tact le plus parfait et dans l'esprit le plus loyal, il a assuré la liaison entre la Commission de contrôle et la Cour permanente. Le Président et tous les membres de la Cour ont pris l'initiative d'offrir, à titre bénévole, de continuer leurs services et d'accepter une réduction de traitement de 20%, les frais de représentation du Président étant diminués de 33 1/3 %.

Vous constaterez, d'après le rapport distribué aujourd'hui aux membres de la quatrième Commission, que nous sommes maintenant en mesure de proposer une nouvelle compression du budget, en raison de certains facteurs concernant la pension des juges, de sorte que l'ensemble du budget de la Cour sera réduit d'un peu plus de 150.000 francs suisses. Quant au déficit enregistré au titre du budget de l'an dernier, il est proposé, dans le troisième rapport de la Com-

reports which deal with the Pensions Fund are still before you.

I want to take this opportunity of thanking the Administration of the Pensions Fund, all the members of the Administrative Board and especially its Chairman, Mr. Cremins, for the very helpful way in which they have co-operated with the Supervisory Commission, for the wise suggestions they have given us and for the way in which they have always been able to co-operate with all the officials who have an active interest in the Pensions Fund.

As you will see from the report, the officials have agreed to increase their contributions to the Pensions Fund, and the Supervisory Commission has agreed to recommend to you an increase in the contribution of the League, in order to strengthen the whole position of the Pensions Fund, which is essential to the future of the League under the conditions of to-day.

The Secretary-General mentioned to you that all the officials of the League's organisations have volunteered to make a contribution to the League in order to facilitate matters in these times of emergency; and I want to take this opportunity of expressing to all the officials the Supervisory Commission's high appreciation of the spirit in which they have acted during these last few months, and more especially to the heads of the organisations for the initiative they have taken, for the great loyalty they have shown, and for the great courage they have evinced in taking upon their shoulders responsibilities and obligations of an anything but agreeable character. I think they have given proof, not only of the solidarity which exists among all those working for the League, but also of the solidity of the whole League structure and of the sound working of its machinery.

You will also see from the various earlier reports (which I think I need not deal with here) that we have discussed the anti-epidemic work in China. You will see the solutions we arrived at with the assistance of the heads of the units working in the anti-epidemic field in China and the representatives of the Chinese Government.

You will also find in the documents before you a discussion of questions relative to the salaries, allowances and indemnities of the members of the Permanent Court of International Justice. The Statute of the Court makes it impossible for the League to change in any way the salaries, indemnities or allowances of the judges for the period for which they have been elected. Their present periods would have expired by the end of this year and, under Article 13 of the Statute, they may be asked to continue to discharge their duties. It is laid down that they are elected for nine years or until their places have been filled. It will be for the Assembly and the Council to decide whether there should be any elections this year, or whether the members of the Court should be asked to continue until a moment arrives more appropriate for new elections than the present.

The Registrar of the Court has been most helpful and, in the most tactful way and in a most loyal spirit, has acted as a liaison officer between the Supervisory Commission and the Permanent Court; and the President and all the members of the Court have taken the initiative of offering, as a voluntary gesture, to continue to render their services and to accept a salary reduction of 20%, while the special allowance for the President has been reduced by 33 1/3 %.

As you will see from the report circulated to-day to members of the Fourth Committee, we have now been able to propose a further reduction of the budget in consideration of certain facts concerning the judges' pensions, so that the whole budget for the Court will be reduced by a little over 150,000 Swiss francs. The deficit on the budget of last year, as you will find in the Supervisory Commission's third report, we propose to cover by a contribution

mission de contrôle, de le combler au moyen d'un prélèvement sur le fonds spécial constitué pour la réduction des futures contributions.

Dans le dernier rapport dont vous avez été saisis, il est fait mention de la contribution volontaire du personnel. L'on a l'intention de communiquer à une date ultérieure de la présente session de la quatrième Commission certaines propositions ayant trait à la grande question de la suspension des contrats et de la suppression de postes. Je dirai, à ce propos, que le système de la suspension a été institué pour divers motifs — non pas seulement pour des raisons d'économie, mais aussi parce que le personnel de la Société des Nations et de ses institutions se trouvait dans une situation très difficile. Quelques Etats avaient adopté des conceptions assez libérales pour leur permettre d'apporter à leur législation des modifications excluant la possibilité de mobiliser leurs ressortissants se trouvant au service de la Société des Nations ou d'obliger ceux-ci à accomplir un devoir national qui les empêcherait en fait de conserver leurs fonctions internationales par suite de l'obligation, solennellement acceptée par eux, de ne recevoir ni instructions ni ordres du gouvernement de leur pays. D'autres pays n'ont pas eu l'occasion d'agir de même, et un certain nombre de fonctionnaires de la Société des Nations ont été amenés à accomplir différentes formes de services nationaux et ont, en fait, quitté la Société. L'on a estimé que, pour ces fonctionnaires internationaux, il serait peut-être juste de créer un système de suspension des contrats. Mais, permettez-moi d'ajouter que, dès le début, nous avons établi une distinction entre le personnel international de la Société des Nations et le personnel recruté sur place.

Il existe un certain nombre de fonctionnaires de la Société qui ne peuvent en aucune façon être considérés comme des fonctionnaires internationaux, et on leur donnera, bien entendu, la possibilité de choisir entre la suspension et l'exécution, par la Société des Nations, des obligations financières contractées à leur égard. Rien ne doit donner lieu de penser que la Société des Nations, qui travaille à l'établissement de relations modèles entre employeurs et employés et en faveur de la sécurité sociale, n'adopte pas envers tous ses fonctionnaires une attitude aussi libérale que celle qu'elle attendrait d'institution privée ou nationale, quelle qu'elle soit.

La question était très complexe et nous avons dû procéder à des études approfondies de tous ses aspects. C'est pour cette raison que le rapport complémentaire n'a pas été encore communiqué. Les membres de la quatrième Commission l'auront cependant en main avant qu'une décision soit prise par cette Commission.

En lisant les rapports de la Commission de contrôle, vous constaterez peut-être que de petites questions y sont parfois assez développées, tandis que des points plus importants sont à peine effleurés. Il ne s'ensuit pas que les problèmes graves n'ont pas été discutés par la Commission de contrôle avec les autorités compétentes de la Société. Il est même arrivé qu'ils l'aient été au cours de réunions nombreuses. Mais je pense que nous pouvons dire que si, dans certains cas, nous avons pu éviter de vous saisir de problèmes pouvant conduire en ce moment à de très graves discussions, c'est parce que nous avons pu, après des études approfondies et des débats prolongés, trouver des solutions qui nous ont permis d'aller de l'avant sans soumettre des questions de principe à cette Commission.

Je n'ai pas besoin d'insister ici sur les difficultés financières actuelles des administrations de la Société. Le Secrétaire général vous a exposé les faits. Je me bornerai à ajouter que la réduction du personnel et la concentration des services ne signifient pas nécessairement que l'œuvre accomplie sera moindre ou que la Société rendra moins de services. J'ai eu l'impression, dès le début, que le travail effectué par l'administration, en exécution des recommandations du Comité des économies budgétaires, a facilité la concentration judicieuse des diverses formes d'activité de la Société, par la suppression de postes qui, s'ils n'étaient pas

from the special fund constituted for the reduction of future contributions.

In the last report which is before you, mention is made of the voluntary contribution of the members of the staff. It is proposed to circulate, at a later stage of this session of the Fourth Committee, certain proposals concerning the great question of suspension of contracts and suppression of posts. I may mention in this connection that the system of suspension was instituted for various reasons—not only for reasons of economy, but also because the staff of the League and its institutions found themselves in a very difficult position. Some States had been large enough in their conceptions to adjust their systems of legislation in such a way as to make it impossible for any of their nationals in the service of the League to be mobilised or called upon to perform any national duty which would in fact preclude their continuance as international servants in view of the solemn obligation they had assumed not to receive any instructions or orders from the Governments of the countries of which they are nationals. Other countries have not had occasion to do the same, with the result that a number of League officials have been called upon to perform various forms of service to their national Governments, and have in fact left the League. It was felt that, for such international servants, it might be right to institute a system of suspension of contracts; but, let me add, from the very outset we made a distinction between the international staff of the League and the locally recruited staff.

There are a number of officials of the League who cannot in any way be called international servants; and they will of course be given an option between suspension and fulfilment by the League of its financial obligations in regard to them. There must be no ground for a belief that the League, while working for model relations between employers and workers and for social security, is not itself as liberal to all its servants as it would expect any private or national institution to be.

The issue has been highly complicated, and we have had to make exhaustive studies of all its aspects. It is for that reason that the additional report has not been circulated as yet. The members of the Fourth Committee will, however, have it in their hands before any decision is taken by the Committee.

In the Supervisory Commission's reports, you may notice that minor questions are sometimes discussed at some length, while greater issues are sometimes hardly touched upon. That does not mean that the graver problems have not been discussed by the Supervisory Commission with the competent authorities of the League. Sometimes they have been discussed at quite a number of meetings. But I think we can say that, if, in certain cases, we have been able to avoid putting before you problems which might give rise to very grave discussions at the present moment, it is because we have succeeded, after exhaustive studies and long deliberations, in finding solutions which have made it possible to proceed without bringing matters of principle before the Committee.

I need not dwell further on the present financial difficulties of the League administrations. The Secretary-General has put the facts before you. I only wish to add that the reduction of staff and the concentration of services do not necessarily mean that less work is being done or that the League is less efficient. I have felt from the outset that the work done by the administrations in pursuance of the recommendations of the Standing Charges Committee has helped to concentrate the activities of the League on sound lines by suppressing posts that, if not absolutely superfluous, could at any rate be amalgamated. There was

absolument superflus, pouvaient néanmoins être fusionnés avec d'autres. Il y avait certains doubles emplois auxquels il était nécessaire de mettre fin. J'estime qu'il est essentiel que chaque fonctionnaire des diverses organisations de la Société ait constamment l'impression qu'il est un rouage utile d'une grande machine, qu'il a une part de responsabilité à assumer et que le fait qu'il remplit ou non sa journée de travail n'est pas sans importance pour la Société et pour l'avenir de celle-ci. Je crois que, dans l'ensemble, le processus de concentration a été très utile et, comme vous le verrez d'après les rapports qui ont été distribués, la collaboration entre la Commission de contrôle et les représentants du Conseil d'administration, pour la réalisation, dans tous les domaines, d'un ensemble d'économies pratiques, a peut-être ouvert de nouvelles perspectives aux deux administrations. Elles auront ainsi l'occasion de collaborer plus étroitement, en vue d'économies à réaliser, partout où elles pourront le faire sans empiéter en aucune façon sur leurs privilèges ou leur autonomie réciproques.

Ainsi, en dépit des difficultés de l'heure présente, nous croyons qu'une œuvre utile peut être accomplie, même dans le domaine financier. Il y aura, sans aucun doute, des obstacles à surmonter en 1940. Il est possible que les contributions soient encore plus difficiles à faire rentrer que cette année. Néanmoins, il ne faut pas oublier que l'activité que l'on attend de la Société des Nations ne sera pas moindre qu'auparavant. Dans une plus grande mesure que depuis quelques années, les Etats s'adressent au Bureau international du Travail ou aux diverses organisations techniques de la Société pour obtenir renseignements ou assistance. Les travaux du Service d'études économiques, ceux qui concernent la législation du travail, l'œuvre d'hygiène de la Société, se poursuivent et, je crois, avec une efficacité plus grande encore que jusqu'ici.

Les Etats s'adressent à nous, et nous sommes heureux qu'ils le fassent. Tous, nous avons le sentiment que, pour l'avenir de la Société, il est indispensable qu'en période de difficultés internationales la Société des Nations s'affirme comme un organisme international d'une utilité réelle pour tous les Etats membres. La Commission de contrôle attache à cet égard une très grande importance au rapport du Comité Bruce, qui expose à tous les Etats intéressés, membres de la Société ou non, des faits essentiels concernant l'œuvre de la Société dans les domaines économique et social et qui indique pour l'avenir comment continuer cette œuvre dans de meilleures conditions qu'il n'a peut-être été possible de le faire auparavant.

Avant de terminer, je voudrais observer que la tâche de la quatrième Commission présente un double aspect. En période de prospérité, nous nous préoccupons, surtout, tant à la Commission de contrôle qu'à la quatrième Commission, de questions d'économie, c'est-à-dire des compressions possibles et de la manière de faciliter aux Etats le paiement de leurs contributions. Mais notre tâche présente également un aspect positif et concret. Il est de notre devoir et du vôtre, non seulement d'examiner comment l'on peut maintenir l'activité de la Société avec le minimum de réductions possible, mais aussi de rechercher de quelle manière nous pouvons consolider ses finances et amener nos gouvernements respectifs à l'idée qu'il importe plus que jamais de faire preuve de compréhension à l'égard des organisations internationales et de se rendre compte du fait qu'elles ne peuvent poursuivre leur activité sans les ressources financières que celle-ci exige.

Certains d'entre vous sont peut-être venus ici avec des instructions visant à réduire la contribution de leur pays ou à essayer de répartir entre les Etats membres ce que l'on appelle généralement les fonds de réserve de la Société. Il ne nous serait peut-être pas très difficile d'arriver à ce résultat si nous étions tous assurés aujourd'hui que les quelques années qui vont suivre seront, pour tous les Etats membres, des années beaucoup plus faciles que les deux dernières.

in some cases a certain overlapping, which had to be rectified. I think it is of essential importance that every single official of any League organisation should constantly feel that he is a useful cog in a great machine, that some responsibility rests upon his shoulders, and that it is not a matter of indifference to the League or its future whether he is employed in work the whole day or not. I think the process of concentration has on the whole been a salutary development; and, as you will see from the reports which have been circulated, the collaboration between the Supervisory Commission and the representatives of the Governing Body on the need for all-round practical economy has perhaps opened new possibilities for closer collaboration with a view to economy wherever the two administrations can co-operate without in any way infringing the privileges and the autonomy of each other.

So, in spite of the difficulties of the moment, we feel that there is good work to be done even in the financial field. There will undoubtedly be difficulties in 1940: the collection of contributions may be a far harder matter than it has been this year; but the work expected from the League will not be less than it was before. States are applying to the Labour Office, or to the technical organisations of the League, for information and help to a larger extent than for some years past. The work of the Economic Intelligence Service, the work on labour legislation, the health work of the League are all continuing and, I believe, with even greater effect than heretofore.

States apply to us, and we are glad that they should do so. All of us have the feeling that it is of essential importance for the future of the League that, in a period of international difficulty, the League should show itself an international organ of real utility to all the States Members. The Supervisory Commission attaches great importance in this connection to the report of the Bruce Committee. The Bruce report puts before all the interested States, whether Members of the League or not, essential facts concerning the work of the League in the economic and social field, and indicates for the future how to keep that work going under better conditions than has perhaps been possible before.

In conclusion, I want to suggest that there are two sides to the Fourth Committee's task. Usually, in times of prosperity, we have been more concerned, both on the Supervisory Commission and on the Fourth Committee, with the study of economy—of possible reductions, of how to make it easier for States to pay their contributions. But, there is also a positive and constructive side to our work. It is our duty, and your duty, not only to consider how we can make the League work with the smallest possible reduction, but also to study how we can strengthen its finances and bring home to our respective Governments that it is of greater importance than it ever was to show a comprehensive understanding of the international organisations, and to realise that those organisations cannot go on working if there is no financial backing to the work that they are called upon to do.

Some of you may have come here with instructions to reduce your contributions, or to try to distribute among the States Members of the League what are usually called the reserve funds of the League. There would perhaps be no serious difficulty in doing such things, if we could all of us know for certain to-day that the next few years will be far easier years for all the States Members of the League than the last two years have been. But, with the uncertain prospects

Toutefois, dans l'incertitude de ce que réserve le proche avenir, la Commission de contrôle, convaincue comme elle l'est qu'il importe pour le monde entier que la Société, en tant que mécanisme international, soit maintenue en état d'agir, sans être affaiblie, a le sentiment très net que toute mesure tendant à réduire les réserves extrêmement restreintes, et jusqu'à un certain point fictives de la Société, serait mal inspirée. Si nous décidions aujourd'hui de procéder à une liquidation, nous aurions à faire face à un certain nombre d'obligations. Lorsqu'on étudie le bilan de la Société, on constate que ses réserves financières sont constituées par les bâtiments de Genève, dont la liquidation, à l'heure actuelle, serait une opération quelque peu aléatoire ! De toute façon, les bâtiments ne sauraient être liquidés sans que la Société le soit également.

D'autre part, une fraction de l'excédent de l'actif sur le passif qui figure au bilan est représentée par les contributions arriérées dues à la Société. Vous savez tous quelles perspectives il y a d'obtenir le paiement, à la Trésorerie de la Société, de nombre de ces arriérés. Le Comité des contributions vous a soumis des propositions tendant à l'annulation d'un montant de quelques millions des arriérés en question, et j'ai à peine besoin de dire que ce que l'on pourrait appeler « la valeur marchande » des 10 millions de francs qui figurent à ce titre dans le bilan représente une très petite somme, si même elle représente quoi que ce soit.

Vous savez tous aussi que la Société n'a pas été en mesure d'amortir en aucune façon ses immeubles. Une bonne et solide entreprise commerciale, ou même une institution nationale, amortit chaque année une partie des dépenses afférentes à ses constructions. C'est ainsi que l'immeuble et les terrains de la Banque d'Angleterre, à Londres, ont été ramenés à une valeur de 5 livres sterling, tandis que les bâtiments et les terrains de la Société des Nations sont inscrits dans nos livres pour une valeur de 40 millions de francs. Il faudra de longues années, avec des excédents budgétaires, pour amener la Société à une situation financière telle qu'elle puisse accumuler des réserves dans les proportions indiquées. La quatrième Commission est appelée à collaborer avec les autorités compétentes de la Société à la constitution de ces réserves. Nous voudrions que vous stabilisiez le budget de la Société et que, autant que possible, vous donniez, aux trésoreries de vos gouvernements, l'impression qu'elles ne peuvent rien obtenir de la Société. Mais s'il n'y a rien à distribuer, du point de vue financier, il y a tous les services que nous sommes en mesure de rendre. A cet égard, nous serons heureux de prendre connaissance de toutes suggestions concernant les nouvelles activités que la Société pourrait légitimement entreprendre dans les circonstances présentes. Toutefois, de nouvelles activités de ce genre exigeront naturellement, aussi, de nouveaux crédits.

Je suis heureux de signaler que les Etats actuellement en guerre ont payé la totalité de leur contribution. Tous les Etats ayant un siège permanent au Conseil ont versé leur contribution intégrale, à l'exception de l'Italie, qui, comme il a été indiqué, a payé en liras bloquées. Les Etats — et certains d'entre eux se trouvent dans une situation très difficile — ont montré qu'ils étaient entièrement disposés à contribuer aux dépenses de la Société. Etant donné la situation, nous pourrions nous voir obligés d'envisager parfois des paiements en nature et non en espèces. Dans le rapport du Comité des contributions, il est fait mention d'un Etat qui, se trouvant dans une situation spéciale, a indiqué au Comité des contributions et au Secrétaire général qu'il devrait payer en hydrocarbures. Une autre suggestion a été faite par le Comité. Si je la signale, ce n'est pas pour vous inviter à prendre une décision quelconque, mais simplement pour vous montrer dans quelles difficultés les autorités compétentes de la Société doivent travailler actuellement. Cependant, pour le prestige de la Société et aussi en tenant compte de l'état d'esprit international du moment, n'importe quelle offre formulée en vue d'arriver à un compromis financier et à une solution de

of the near future, the Supervisory Commission, believing as it does that the maintenance of the League as a strong working international unit is of universal importance, is positive that any attempt to weaken the League's extremely exiguous and, to a certain extent, fictitious reserves would be wrong. If we were to liquidate to-day, we should have obligations to meet. If you study the League's balance-sheet, you will see that its financial reserves are constituted by the buildings at Geneva, as to the liquidation of which you may well be somewhat doubtful at the moment! At any rate, the building cannot be liquidated unless the League is liquidated.

Again, one part of the excess of assets over liabilities in the balance-sheet is represented by the outstanding arrears of contributions to the League. You all know what prospects there are of getting a good many of those arrears paid into the League Treasury. The Contributions Committee has put before you proposals to write off some millions of arrears; and I need hardly say that the current market value of those 10 million francs found in the balance-sheet is very small, if it exists at all.

You all know, too, that the League has not been in a position to write off anything on its buildings. A sound and solid business undertaking, even a national institution, will go on writing off part of the costs of its buildings every year. The building of the Bank of England in London has by this means been scaled down to the value of £5, whereas the buildings and grounds of the League of Nations figure in our books at a value of over 40 million francs. It will take a long period of years with budget surpluses to bring the League into a financial position in which it can accumulate reserves on the scale indicated. The Fourth Committee is called upon to collaborate with the competent authorities of the League in building up such reserves. We want you to stabilise the budget of the League and, as far as possible, to give the responsible Treasuries of your Governments the impression that there is nothing to be had from the League. But, while there is nothing to distribute in a financial way, there are all the services we can render; and in that connection we shall be glad to hear any suggestions as to new activities which the League could legitimately take up in present circumstances. Naturally, however, any such new activity will imply new credits.

I was glad to mention that the States now at war have paid their full contributions. All the States with a permanent seat on the Council have paid their full contribution with the exception of Italy, which, as stated, has paid in blocked lire. States, some of them in very difficult positions, have shown their complete willingness to contribute to the League. In the circumstances, we may be forced on occasion to consider even payments in kind in lieu of cash. You will find a reference in the report of the Contributions Committee to one State which, being in a special position, has suggested to the Contributions Committee and to the Secretary-General that it should pay in petrol. Yet another suggestion has been made by the Committee. I mention it, not to invite you to take any decision, but just to show you under what difficulties the competent authorities of the League have to work at the moment. For the moral standing of the League and for the international psychology of the moment, any offer to arrive at a financial compromise and conciliation is better than no offer at all.

conciliation vaut mieux que l'absence d'une offre quelconque.

Tout témoignage de la part des gouvernements responsables des différents États du monde attestant leur détermination de faire ce qu'ils peuvent présente une valeur certaine à l'heure actuelle, et j'espère que la quatrième Commission, lorsqu'elle examinera le budget de 1940, s'attachera non seulement à contrôler chacun des postes du budget, mais encore à nous faciliter les moyens de faire face aux obligations financières futures et à permettre à tous ceux et à toutes celles qui constituent le personnel des institutions de la Société d'avoir chaque jour le sentiment que leur travail est suivi, non seulement avec l'attention la plus vive, mais encore avec la sympathie la plus cordiale, par les gouvernements de tous les États membres de la Société.

(La séance est levée.)

Any evidence of willingness on the part of the responsible Governments of particular States of the world to do what they can has its value at the present moment; and I hope that the Fourth Committee, when discussing the budget for this year, will discuss it not only with an eye to controlling every item in the budget but also with the object of making it easier for us to meet the financial obligations of the future, and enabling the men and women working on the staffs of the League institutions to feel every day that their work is followed with the heartiest sympathy as well as with the closest attention by the Governments of all States Members of the League.

(The meeting rose.)

RÉSUMÉ DES SÉANCES DE LA QUATRIÈME COMMISSION
de la Dix-neuvième Session de l'Assemblée de la Société des Nations

SUMMARY OF THE MEETINGS OF THE FOURTH COMMITTEE
of the Nineteenth Session of the Assembly of the League of Nations

No 3. — Vendredi 8 décembre 1939

TROISIÈME SÉANCE

*Tenue à Genève, le jeudi 7 décembre 1939,
à 10 heures 30.*

Président: Le comte CARTON DE WIART (Belgique).

5. Comptes vérifiés du vingtième exercice (1938) et passages pertinents du premier rapport de la Commission de contrôle.

Le PRÉSIDENT ouvre la discussion sur les Comptes vérifiés de 1938 (documents A.3, A.3(a), A.3(b), A.3(c).1939.X) et sur les passages pertinents du premier rapport de la Commission de contrôle (document A.5.1939.X, chapitre A).

Il fait observer que le commissaire aux comptes, M. Brunskog, a déclaré dans son rapport que la gestion des comptes ne soulevait de sa part aucune objection.

Les comptes vérifiés du vingtième exercice (1938) et le chapitre pertinent du premier rapport de la Commission de contrôle sont approuvés.

6. Examen du rapport du Comité des économies budgétaires (document A.7.1939.X).

Le PRÉSIDENT relève que dans l'exposé du président de la Commission de contrôle, la Commission a déjà eu un reflet de l'activité du Comité des économies budgétaires. L'Assemblée de 1938 avait institué ce Comité pour procéder à un examen minutieux des charges permanentes inscrites au budget du Secrétariat et de l'Organisation internationale du Travail et pour recommander toutes économies qui pourraient être réalisées soit immédiatement, soit dans un proche avenir. Il s'agissait donc pour ce Comité, d'une part, de maintenir dans la plus large mesure possible les activités de la Société des Nations et, d'autre part, d'éviter que le départ de certains Membres de la Société et les difficultés que peuvent éprouver d'autres Membres ne se traduisent par l'augmentation des contributions.

Le Comité des économies budgétaires a travaillé de la façon la plus consciencieuse, et c'est le comte Carton de Wiart lui-même qui l'a présidé. Le Comité est arrivé aux conclusions suivantes:

Tout d'abord, pour tenir compte des circonstances actuelles et pour éviter tout accroissement des contributions, il importe de viser à une réduction du budget d'environ 20% et, d'autre part, pour assurer la stabilité financière de la Société des Nations, il est indispensable qu'en dehors de cette réduction le budget soit assez souple pour qu'il soit possible, en cas de nécessité, d'effectuer des économies sur les crédits votés.

Pour atteindre ce résultat, le Comité s'est attaché à éliminer du budget les crédits non renouvelables dont la suppression peut être envisagée dans les circonstances actuelles. La réduction qu'il propose de ce chef s'élève à une somme totale de 3.685.000 francs.

Ensuite, le Comité a étudié de plus près l'ossature administrative des deux organismes, c'est-à-dire les crédits afférents aux traitements, car il a estimé que

No. 3. — Friday, December 8th, 1939

THIRD MEETING

*held at Geneva on Thursday, December 7th, 1939,
at 10.30 a.m.*

Chairman: Count CARTON DE WIART (Belgium).

5. Audited Accounts for the Twentieth Financial Period (1938) and Relevant Passages of the First Report of the Supervisory Commission.

The CHAIRMAN opened the discussion on the audited accounts for 1938 (documents A.3, A.3(a), A.3(b), A.3(c).1939.X) and the relevant passages of the first report of the Supervisory Commission (document A.5.1939.X, Chapter A).

He pointed out that M. Brunskog, the auditor, had stated in his report that he had no objections to put forward in regard to the keeping of the accounts.

The audited accounts for the twentieth financial period (1938) and the relevant chapter of the first report of the Supervisory Commission were approved.

6. Examination of the Report of the Committee on Budgetary Economies (document A.7.1939.X).

The CHAIRMAN said that, in his statement, the Chairman of the Supervisory Commission had already alluded to the work done by the Committee on Budgetary Economies. The 1938 Assembly had set up that Committee to undertake a thorough examination of the standing charges in the budgets of the Secretariat and the International Labour Organisation, and to recommend what economies could be carried out either immediately or in the near future. That Committee was therefore called upon, on the one hand, to maintain the activities of the League to the greatest possible extent and, on the other, to ensure that the withdrawal of certain Members of the League and the difficulties experienced by other Members did not entail an increase in contributions.

The Committee on Budgetary Economies had worked very conscientiously under his (Count Carton de Wiart's) chairmanship. The Committee had reached the following conclusions:

In the first place, in order to take account of present circumstances and to prevent any increase in contributions, the Committee should aim at a reduction of about 20% in the budget. Secondly, to ensure the financial stability of the League, it was essential that, in addition to that reduction, the budget should be sufficiently elastic to allow, if found necessary, economies in the credits as voted.

In order to achieve that result, the Committee had endeavoured to eliminate from the budget non-recurrent appropriations which in the present circumstances could be suppressed. The reduction proposed under that head amounted to a total of 3,685,000 francs.

The Committee had then devoted closer attention to the administrative framework of the two organisations—that was to say, the credits for salaries; for

si des économies sensibles devaient être effectuées, elles devaient consister tout d'abord en des réductions de personnel.

En ce qui concerne le Secrétariat, le Comité des économies budgétaires a recommandé certaines simplifications administratives telles que le regroupement, en unités plus importantes, de sections dont l'organisation antérieure n'avait pas toujours permis d'assurer la meilleure utilisation du personnel. Au surplus, il a recommandé au Secrétaire général de procéder à des suppressions de postes comme il y est autorisé par les dispositions du Statut du personnel.

Le Comité a estimé qu'en s'inspirant des recommandations qu'il avait ainsi présentées, le Secrétaire général pourrait réduire de 2 millions le budget du Secrétariat.

Pour ce qui est de l'Organisation internationale du Travail, les représentants du Conseil d'administration ont fait valoir, d'une part, que les activités de l'Organisation avaient tendance à s'accroître; d'autre part, que la suppression d'un grand nombre de postes entraînerait des dépenses considérables dans un budget qui ne comporte que peu d'emplois vacants, qu'enfin, la centralisation actuelle de l'organisation du Bureau international du Travail ne permettrait aucune mesure importante de regroupement. Ils n'en ont pas moins accepté une réduction de 1.055.000 francs.

En résumé, les compressions que recommande le Comité des économies budgétaires s'élèvent à une somme totale de 6.750.000 francs.

Ainsi que le Secrétaire général et le président de la Commission de contrôle l'ont fait remarquer à la précédente séance, les solutions préconisées par le Comité des économies budgétaires ont été dépassées par les événements. Elles n'ont plus, pour ainsi dire, qu'un caractère historique. En effet, bien que les réductions opérées dans les budgets qui ont été communiqués aux Membres de la Société en juin dernier eussent excédé les économies prévues par le Comité, elles ne correspondaient plus, au mois de septembre, à la situation du moment. C'est pourquoi la Commission de contrôle s'est vue dans l'obligation de prier les fonctionnaires compétents d'établir un budget rectifié et réduit.

Il est pris acte du rapport du Comité des économies budgétaires.

7. Examen du budget général du vingt-deuxième exercice (1940) et passages pertinents du premier rapport de la Commission de contrôle: Discussion générale.

Le PRÉSIDENT ouvre la discussion sur le budget général du vingt-deuxième exercice et prie les délégués de se référer aux éditions rectifiées et réduites des documents A.4(1).1939.X pour le Secrétariat; A.4(a)(1).1939.X pour l'Organisation internationale du Travail; A.4(b)(1).1939.X pour la Cour permanente de Justice internationale.

Sir Cecil KISCH (Royaume-Uni) n'avait pas l'intention de prendre la parole sur cette question. En effet, en sa qualité de membre de la Commission de contrôle, il a eu pendant toute l'année qui s'est écoulée, notamment au cours des trois derniers mois, le privilège de collaborer étroitement avec le président de la Commission de contrôle ainsi qu'avec les chefs de l'administration. Néanmoins, il croit utile, à l'occasion de l'étude du budget, de présenter quelques observations en se plaçant plus particulièrement au point de vue du Gouvernement du Royaume-Uni.

Sir Cecil Kisch se rallie pleinement à toutes les déclarations que le Secrétaire général a faites la veille en exposant la situation financière actuelle de la Société, ainsi qu'aux observations et aux conseils du président de la Commission de contrôle, dont l'ardeur à défendre la Société des Nations et toutes ses institutions mérite la gratitude de tous ceux qui se dévouent à l'œuvre qu'elle accomplit. Le président de la Com-

it felt that, if substantial economies were to be effected, they must in the first place take the form of reductions in staff.

In regard to the Secretariat, the Committee had recommended certain administrative simplifications, such as the regrouping into larger units of sections whose former organisation had not invariably allowed the best use to be made of the staff. It had also recommended the Secretary-General to suppress posts, as he was empowered to do by the provisions of the Staff Regulations.

The Committee's opinion had been that by following these recommendations the Secretary-General could reduce the Secretariat budget by 2,000,000 francs.

With respect to the International Labour Organisation, the representatives of the Governing Body had pointed out that the activities of the Organisation were tending to increase; that the suppression of a large number of posts would entail considerable expenditure in a budget which allowed for very few vacancies; and that the organisation of the International Labour Office was already so highly centralised that no large-scale regrouping would be possible. They had agreed, however, to a reduction of 1,065,000 francs.

In the aggregate, therefore, the reductions recommended by the Committee on Budgetary Economies amounted to 6,750,000 francs.

As the Secretary-General and the Chairman of the Supervisory Commission had observed at the previous meeting, the solutions adopted by the Committee on Budgetary Economies had been overtaken and left standing by the march of events. They were now, so to say, of merely historical interest: although the reductions made in the budgets that had been communicated to the Members of the League last June had exceeded the economies proposed by the Committee, by September they no longer met the existing situation. It was for that reason that the Supervisory Commission had found it necessary to ask the competent officials to draw up a rectified and reduced budget.

The report of the Committee on Budgetary Economies was noted.

7. Examination of the General Budget of the Twenty-second Financial Period (1940) and Relevant Passages in the First Report of the Supervisory Commission: General Discussion.

The CHAIRMAN opened the discussion on the General Budget of the Twenty-second Financial Period, and requested the delegates to refer to the rectified and reduced editions of the documents (A.4(1).1939.X for the Secretariat; A.4(a)(1).1939.X for the International Labour Organisation; A.4(b)(1).1939.X for the Permanent Court of International Justice).

Sir Cecil KISCH (United Kingdom) had not really intended speaking on this subject, because as a member of the Supervisory Commission he had had the advantage, during the whole of the year and especially during the last three months, of working in close touch with the Chairman of the Supervisory Commission, as well as in co-operation with the heads of the administration. It might however be useful, he thought, if, in dealing with the budget, he referred to one or two points more particularly from the point of view of the United Kingdom Government.

He found himself in very close accord with everything said the previous day by the Secretary-General in explaining the present financial situation of the League, and with the comments and advice given by the Chairman of the Supervisory Commission, whose whole-hearted work in support of the League and of all its institutions merited the recognition of all who were devoted to the League's work. In his

mission de contrôle a indiqué, le jour précédent, qu'il y avait diminution dans la rentrée des contributions dues pour l'année en cours, bien que tous les Etats membres qui sont actuellement en guerre se soient entièrement acquittés de leur cotisation. Il a ajouté que la Société comptait sur l'appui dévoué de ses membres dans les difficultés financières en présence desquelles elle se trouve actuellement. Il a demandé que les gouvernements responsables veuillent bien manifester d'une manière quelconque leur volonté de faire leur possible à cet égard et il a attiré l'attention de la Commission sur les conclusions du troisième rapport de la Commission de contrôle où celle-ci demande à tous les Etats membres de prendre des dispositions en vue du versement de leur contribution de 1940 à une date aussi rapprochée que possible du début de ladite année. C'est en agissant ainsi que tous pourront le mieux aider à aménager de façon satisfaisante le programme des dépenses afférentes à 1940.

La Société des Nations doit engager des dépenses pour maintenir son activité du 1^{er} janvier au 31 décembre; comme l'a fait remarquer la Commission de contrôle, ce n'est que si les contributions sont versées ponctuellement et sans retard et que si l'on peut compter sur elles qu'il est possible d'établir un programme judicieux des dépenses de l'année. Les membres de la Commission comprendront certainement que si les administrations ne peuvent compter sur le versement ponctuel et rapide de la totalité des contributions, elles risquent de se heurter à de graves difficultés en ce qui concerne les dépenses courantes.

Ces observations de la Commission de contrôle, auxquelles s'est associé hier le président de cet organisme, ont retenu toute l'attention du Gouvernement du Royaume-Uni. Il convient de rappeler à ce propos certaines remarques faites à la Chambre des Communes, le 21 novembre, par M. R. A. Butler, au sujet de l'œuvre de la Société des Nations et de l'attitude du Gouvernement du Royaume-Uni à son égard. M. Butler a déclaré que le Gouvernement du Royaume-Uni avait à cœur l'avenir de la Société des Nations, qu'il continuait à soutenir son activité et que, dans les circonstances présentes, cet appui était de la plus haute importance tant du point de vue moral et politique que du point de vue financier; il a exprimé l'espoir que les autres gouvernements adopteraient une attitude analogue à celle du Gouvernement britannique. Ce point intéresse tout particulièrement les travaux de la Commission. Le budget de la Société dépend des contributions. Il y a lieu d'espérer, par conséquent, que les autres gouvernements seront en mesure d'assurer à la Société le même appui financier que par le passé, afin que les compressions budgétaires ne deviennent pas une nécessité aussi urgente qu'elle risquerait de l'être dans d'autres conditions.

Des réductions ont déjà été opérées, mais chacun comprendra que l'on ne peut dépasser certaines limites sans compromettre l'œuvre même de la Société. En cette matière, le Gouvernement du Royaume-Uni ne se borne pas à de simples déclarations; il sait que l'activité du Secrétariat, de l'Organisation internationale du Travail et de la Cour permanente de Justice internationale dépend de la promptitude et de la régularité avec lesquelles les contributions sont versées. Il est, par conséquent, déterminé à faire un effort tout particulier dans ce sens. Sir Cecil Kisch est autorisé à déclarer, au nom de son Gouvernement, que la totalité de la contribution du Royaume-Uni pour 1940, sera acquittée non pas en deux versements comme précédemment, mais en un seul qui sera effectué aussitôt que possible au début de l'exercice financier qui, dans le Royaume-Uni, commence le 1^{er} avril. Cette preuve concrète de l'intérêt que le Gouvernement du Royaume-Uni porte à l'œuvre de la Société et à sa stabilité financière trouvera, espère-t-il, un écho favorable parmi les autres Etats représentés à la Commission.

Le PRÉSIDENT souligne l'intérêt de la communication qui vient d'être faite et dont il résulte que le Royaume-Uni se propose d'acquitter dès le début de

speech the previous day, the Chairman of the Supervisory Commission remarked that there had been a falling-off in contributions for the current year, although all the States Members which were actually engaged in war had paid their full contributions. He had added that the League looked to its supporters for loyal aid in its present financial difficulties. He had asked that any evidence of willingness on the part of responsible Governments to do what they could should be forthcoming, and drew the Committee's attention to the concluding remarks of the third report of the Supervisory Commission, appealing to all States Members to arrange the payment of the 1940 contribution at the earliest possible date in the coming year since by such action they would best help towards the advantageous planning of the year's expenditure.

The League had to spend money on maintaining its work from January 1st to December 31st, and, as the Supervisory Commission urged, it was only if the contributions came in regularly and early and could be counted upon that advantageous planning of the year's expenditure was possible. Members would understand that, unless the administrations could be confident of the prompt and punctual payment of full contributions, grave difficulties might arise in connection with the running expenses.

These observations of the Supervisory Commission, which were endorsed yesterday by the Chairman of that body, had been attentively considered by the United Kingdom Government, and it might be useful to recall, in that connection, some remarks made in the House of Commons on November 21st by Mr. R. A. Butler regarding the work of the League and the attitude of the United Kingdom Government towards it. Mr. Butler had remarked that, having the future of the League at heart, the United Kingdom Government was continuing its support of League's activities and that that support was most important at the present moment in its moral and political sense and also in its financial sense; he trusted that other Governments would continue their support in the same manner. That was particularly relevant to the work of the Committee. The budget of the League depended on subscriptions. It was therefore to be hoped that other Governments would be able to give the same financial support as they had given in the past, so that the need for cutting the budget would not be as urgent as it otherwise might be.

Compressions had taken place, but everyone would realise that there were limits to such compressions if the work of the League was not to be jeopardised. The United Kingdom Government was not content with mere words in the matter; it knew that the Secretariat, the International Labour Organisation and the Court depended for their activities on the proper and punctual payment of subscriptions. The United Kingdom Government was therefore determined to make its contribution to this particular effort, and he (Sir Cecil Kisch) was therefore authorised to announce on its behalf that the entire United Kingdom contribution would, in 1940, be paid not in two instalments as in the past but in one instalment as early as possible in the financial year, which in the United Kingdom started at the beginning of April. That concrete testimony of the United Kingdom Government's interest in the work of the League and in its financial stability would, he trusted, find a responsive echo on the part of other Governments represented on the Committee.

The CHAIRMAN stressed the importance of the statement which had just been made, according to which the United Kingdom proposed to pay the whole of its

l'exercice 1940 la totalité de sa contribution. Il souhaite que cette heureuse initiative trouve un écho dans d'autres pays.

ABDUL FATTAH ASSAL bey (Egypte) rappelle que, lorsqu'en 1937 l'Égypte fut reçue Membre de la Société des Nations et des institutions qui lui sont rattachées, elle accepta sans objections la part de douze unités qui lui avait été affectée. Elle a versé sa contribution annuelle sans défaillance, convaincue que les sommes dépensées ainsi contribuaient à entretenir l'activité déployée par ces institutions pour l'accomplissement des tâches qu'elles avaient à remplir en vue du maintien de la paix politique et sociale à travers le monde.

Or, au cours de ces deux dernières années, la situation a évolué dans une direction que les États ont préféré ne pas prévoir dans l'établissement de leurs obligations financières. L'Europe et, avec elle, le monde entier ayant été entraînés dans une situation politique et financière de plus en plus critique, les divers États se sont vu contraints de consacrer des sommes importantes à des mesures de défense contre la violence à laquelle la Société des Nations n'a pas pu s'opposer. De plus, la dépréciation de certaines monnaies nationales a aggravé la situation financière des pays touchés et l'effort à accomplir par eux pour faire face à leurs obligations envers eux-mêmes et envers la Société.

L'Égypte se trouve exactement dans cette situation. L'armée égyptienne, qui comptait 10.000 hommes jusqu'en 1937, a dû être portée, pour l'avenir immédiat, à 200.000 hommes, à titre de première étape. On comprendra l'effort financier que nécessitent non seulement la levée de ces hommes mais aussi l'équipement moderne dont il faut les doter, soit en armes perfectionnées, soit en moyens mécaniques de transport et de combat, afin de leur permettre de remplir la grande tâche qui leur est assignée. L'action de l'Égypte dans ce domaine est rendue plus difficile encore du fait que la livre égyptienne cotée en 1931 à 26 francs suisses et à 23,50 francs suisses en 1937, lors de l'admission de l'Égypte — est tombée à environ 17,50 francs suisses, soit une dévalorisation de 25% depuis le moment où ce pays a accepté son barème de contribution.

En raison de ces circonstances, le Gouvernement égyptien a envoyé des instructions formelles à son représentant pour faire part à la Commission de la nécessité où il se trouve de diminuer sa contribution annuelle de 60%. Certes, ce chiffre pourrait paraître très élevé à première vue, mais il ne faut pas oublier que le présent projet de budget de la Société des Nations et des institutions rattachées a été diminué de 33% par rapport à celui de 1939. Si la contribution de l'Égypte pour 1940 avait été diminuée dans la même proportion — ce qui aurait été de toute équité — ce pays n'aurait dû demander qu'un abattement de 25% environ au lieu de 60%, et ce chiffre aurait paru moins draconien. En réalité, la réduction accordée à l'Égypte ne s'élève qu'à 16 ou 17% seulement de sa contribution, le nombre des unités attribuées à ce pays étant resté le même.

Telles sont les raisons qui justifient la position adoptée par le Gouvernement égyptien.

Le délégué égyptien insiste sur la conviction de son Gouvernement et sur la sienne propre qu'il est nécessaire de maintenir les activités de la Société des Nations et des institutions y rattachées, mais qu'il faut le faire dans le cadre des possibilités du moment. Ces possibilités excluent la continuation de certaines activités, notamment de la Société des Nations, et particulièrement dans le domaine politique. Il paraît superflu, par exemple, de continuer pendant la durée de la guerre certaines études et analyses comparatives qui ont leur valeur dans le régime normal de paix, mais dont l'intérêt est nul pendant l'état anormal et

contribution at the beginning of the 1940 financial year. He hoped that that welcome example would be followed by other countries.

ABDUL FATTAH ASSAL Bey (Egypt) recalled the fact that, when in 1937 Egypt was admitted as a Member of the League of Nations and of the institutions connected with it, she had accepted, without raising any objection, the proportionate share of twelve units that had been allotted to her. She had paid her annual contribution without default, feeling that the sums thus expended were helping towards the continuation of the work done by those institutions in the performance of the tasks they had to carry out for the maintenance of political and social peace throughout the world.

During the last two years, however, the situation had changed in a way that States had been loth to contemplate when determining their financial obligations. Europe, and with Europe the whole world, had been dragged into a political and financial situation that was increasingly critical and the various countries had in consequence found themselves compelled to devote large sums to measures of defence against violence which the League of Nations had not been able to oppose. Furthermore, the depreciation of certain national currencies had impaired still further the financial situation of the countries affected and had increased the effort they had to make in order to meet their obligations towards themselves and towards the League.

That was precisely the situation so far as Egypt was concerned. The Egyptian army, which until 1937 had a strength of 10,000 men, had had to be expanded to 200,000, as a first stage, for the immediate future. The Committee would understand the financial effort that was required not only to raise such forces but also to provide them with the necessary modern equipment in the form both of up-to-date weapons and of mechanical means of transport and of combat, so that they might be enabled to discharge the great duties assigned to them. Egypt's action in that respect was rendered still more difficult by the fact that the Egyptian pound, which had stood at 26 Swiss francs in 1931, and at 23.50 Swiss francs in 1937—at the time when Egypt was admitted to the League—had fallen to about 17.50 Swiss francs. There had thus been a 25% devaluation since the time when that country had accepted its share of the contributions.

In those circumstances, the Egyptian Government had sent its representative formal instructions to inform the Committee that the Government found it necessary to reduce its annual contribution by 60%. That figure might of course seem at first sight to be a very big one, but it must not be forgotten that the present draft budget for the League of Nations and its connected institutions had been reduced by 33% as compared with the budget for 1939. If Egypt's contribution for 1940 had been reduced in the same proportion—and that would certainly have been quite fair—that country would have had to ask only for a reduction of approximately 25% instead of 60%, and the request would have seemed less drastic. In reality, the reduction granted to Egypt was only some 16 or 17% of her contribution, and the number of units allotted to that country remained the same.

Those were the reasons for the attitude adopted by the Egyptian Government.

The Egyptian delegate stressed the fact that his Government was convinced, as he was himself, of the necessity for maintaining the activities of the League and the institutions connected with it. That must be done, however, within the framework of what was currently possible. The continuation of certain activities, especially those of the League, more particularly in the political sphere, was not possible in existing circumstances. It would seem to be unnecessary, for instance, to continue throughout the period of the war certain studies and comparative analyses which were of value under normal peace

catastrophique d'une guerre affectant directement ou indirectement les principales Puissances du globe.

D'autres activités, particulièrement celles visant les aspects social et humanitaire, restent du plus haut intérêt. Ainsi, l'activité du Bureau international du Travail garde son importance et voit même cette importance grandir, car il lui incombe dès maintenant de dégager les leçons qu'implique le bouleversement de la guerre en vue de préparer les bases d'une future réglementation sociale du temps de paix. Certes, on ne peut dire que dans cette institution tous les services soient intangibles. Là aussi, pour citer cet exemple, il semble inutile de conserver un service de presse dont le rôle paraît essentiellement politique. Peut-être serait-il aussi possible d'englober dans la Section de l'inspection et du droit du travail l'activité déployée jusqu'ici par le Service de la sécurité.

Quant à la Société des Nations, tout le monde connaît les sections ou services, comme ceux du désarmement, des mandats, des minorités, etc., qui ne peuvent aujourd'hui fonctionner qu'à vide.

Il existe encore d'autres moyens d'économie: réduction des traitements par trop élevés (à ce propos un haut fonctionnaire du Bureau international du Travail avait proposé une échelle de réduction de traitements descendante et qui commençait par une diminution de 60%); suppression des frais de représentation (rien ne justifie ces frais dans les circonstances actuelles); réduction des frais de congé, etc. De plus, au lieu de suspendre les contrats d'un certain nombre de fonctionnaires, comme le Secrétariat le suggère, le délégué de l'Égypte propose de conserver l'ensemble du personnel et de le faire travailler à mi-temps.

Au sujet des traitements, il a entendu dire que le président du Conseil d'un grand pays voisin, pays riche en ressources naturelles et humaines, touche par an la somme de 200.000 francs français, soit environ 20.000 francs suisses par an. La tâche et les responsabilités de cet homme sont-elles si peu élevées qu'il se voit attribuer une rémunération beaucoup plus faible que le traitement de tel fonctionnaire international qui touche — toujours en francs français — à peu près un million, soit cinq fois plus que le président du Conseil ci-dessus mentionné? Et le même fonctionnaire touche, en plus de ce million, plus d'un demi-million de francs français — exactement 620.000 francs français — uniquement à titre de frais de représentation et d'entretien d'une maison mise gratuitement à sa disposition.

Cet exemple n'a pour but que d'ouvrir une porte donnant sur un domaine d'économies qui se justifient pleinement en ce temps de crise et de difficultés, sans causer des souffrances injustifiées aux fonctionnaires de positions moins élevées et moins bien dotés, travaillant durement pour gagner leur pain et leur logement pour eux-mêmes et très souvent pour leurs familles. Ces fonctionnaires-là ont droit à notre protection et à notre affection, car ce sont eux qui, dans l'anonymat, mais très souvent de tout leur cœur et de toute leur abnégation, se consacrent à la tâche pour laquelle la Société des Nations et les institutions rattachées ont été créées et qui est, pour eux, l'expression tangible de l'idéal des Membres de la Société.

Le représentant de l'Égypte s'excuse auprès de ses collègues de la franchise de son langage. Mais il a voulu faire fi des conventions qui ont fait chercher jusqu'ici des formules de concessions et de compromis par lesquelles on a voulu sauver la face et cacher la vérité. Il faut être réaliste, car il faut, d'une part, tenir compte de la réalité et des sacrifices qu'elle impose à tous et, d'autre part, du désir unanime de sauver les institutions internationales d'une débâcle complète et de leur préparer un avenir meilleur. Placés devant un

conditions but were devoid of interest in the abnormal and catastrophic conditions created by a war which directly or indirectly affected the chief countries of the world.

Other activities, and more particularly those concerned with social and humanitarian questions, continued to be of the greatest value. Thus, the work of the International Labour Office retained its importance. It was indeed becoming more important, for it was the duty of the Labour Office to make clear from the outset the lessons to be learned from the upheaval brought about by war, so that the foundation might be laid for the future regulation of social relations in times of peace. Of course, it could not be said that none of the services of that institution should be touched. To take an example, it would seem to be unnecessary to maintain a Press Service whose work appeared to be essentially political in character. It might also be possible to absorb in the Labour Law and Inspection Section the work done hitherto by the Safety Service.

So far as the League of Nations was concerned, everybody knew the Sections or Services—e.g., those dealing with disarmament, mandates, minorities, etc.—which could find no real work to do in existing circumstances.

There were also other means of effecting economies—the reduction of salaries that were far too high (in this connection, a high official of the International Labour Office had proposed a scale for the reduction of salaries which started with a cut of 60% and decreased progressively); the abolition of entertainment allowances (there could be nothing to justify such allowances in existing circumstances); the reduction of expenditure connected with leave journeys, etc. Furthermore, the Egyptian delegate proposed that, instead of suspending the contracts of a number of officials as the Secretariat had suggested, the whole of the staff should be kept on but should be required to work only half-time.

With regard to salaries, he had heard it said that the Prime Minister of a great neighbouring country—a country that was rich in natural resources and in men—received annually the sum of 200,000 French francs (i.e., about 20,000 Swiss francs). Were the duties and responsibilities of that man so slight that he should be rewarded with a sum that was much smaller than the salary drawn by a certain international official who received about a million French francs—that is to say, five times as much as the Prime Minister to whom he had referred? Moreover, the same official received, in addition to those million francs, more than half-a-million French francs—to be exact, 620,000 French francs—solely to meet expenditure incurred for entertainment and for the upkeep of a house that was placed at his disposal free of charge.

The sole object sought in giving that example was to throw open the way to a field of economies which were fully justified at such a time of emergency and difficulty, without causing any undeserved hardship to officials in lower and less-well-paid posts who had to work hard to provide subsistence and lodging for themselves and very frequently for their families. Such officials were entitled to the protection and solicitude of the Committee, for, though unknown, they devoted themselves, very often with all their heart and all their spirit of self-sacrifice, to the tasks for which the League of Nations and its associated institutions had been created, since to do so was for them a tangible expression of the ideal of the Members of the League.

The representative of Egypt apologised to his colleagues for the frankness with which he had spoken. He had, however, desired to throw overboard those conventions which had led in the past to a search for formulas devised to embody concessions and compromises the purpose of which was to save faces and to hide the truth. They must be realists, for they must, on the one hand; recognise facts and the sacrifices they imposed on all and, on the other hand, they must take account of the unanimous desire to save the inter-

budget factice et artificiel, bien des pays ont fait défaut et n'ont pas versé leur contribution. Veut-on que ce fait se renouvelle ? Le délégué de l'Égypte ne le pense pas et il espère qu'on prendra les mesures susceptibles de permettre à ce pays de remplir ses obligations.

M. Hume WRONG (Canada) rend hommage aux efforts accomplis par la Commission de contrôle, par les représentants du Conseil d'administration de l'Organisation internationale du Travail et par les hauts fonctionnaires du Secrétariat et du Bureau international du Travail, à l'occasion de la préparation du budget révisé et réduit. Il a été associé d'assez près au travail de certaines de ces personnalités pour pouvoir apprécier les qualités de dévouement, d'habileté et de patience dont elles ont dû déployer en présence de nombreuses déceptions ainsi que l'ingéniosité dont elles ont fait preuve pour arriver aux résultats obtenus. Il faut espérer qu'à l'heure actuelle les difficultés les plus graves sont surmontées et que de pareils problèmes ne se poseront plus l'année prochaine.

Le Gouvernement canadien estime que la participation de chaque Etat membre aux dépenses de la Société et des organisations qui lui sont affiliées est minime par rapport au montant total du budget de chaque pays. Le Gouvernement canadien apprécie hautement l'œuvre que la Société des Nations et l'Organisation internationale du Travail accomplissent, notamment dans le domaine économique et social, et il versera la totalité de sa contribution aussi longtemps que cette œuvre continuera à donner des résultats satisfaisants.

C'est avec un vif intérêt que M. Wrong a entendu la déclaration de sir Cecil Kisch, aux termes de laquelle le Gouvernement du Royaume-Uni versera désormais la totalité de sa contribution au début de l'exercice financier. M. Wrong n'est pas en mesure de faire une déclaration analogue au nom de son Gouvernement. Jusqu'ici, le Gouvernement canadien s'est acquitté de sa contribution en deux versements, l'un au printemps et l'autre vers la fin de l'été ou au début de l'automne. Toutefois, M. Wrong attirera l'attention de son Gouvernement sur ce point; il espère que le Canada pourra suivre l'exemple du Royaume-Uni et verser la totalité de sa contribution dès que le Parlement aura voté les crédits nécessaires, c'est-à-dire, au plus tard, dans le courant du mois de mai de chaque année.

Si, pourtant, la nécessité se faisait sentir de réaliser de nouvelles économies, le Gouvernement canadien préférerait que ces économies fussent obtenues par le moyen d'une diminution de certaines activités de la Société des Nations et de l'Organisation internationale du Travail plutôt que par une diminution de la compétence et de l'efficacité avec lesquelles ces activités sont assurées. Il est plus judicieux de limiter l'effort à un petit nombre d'activités poursuivies dans des conditions réellement satisfaisantes que de maintenir tout le programme de travail que la Société s'est tracé dans le domaine social et économique en l'exécutant de façon nécessairement imparfaite par suite du manque de ressources financières. Néanmoins, M. Wrong espère, comme il l'a déjà dit, que le pire est surmonté et qu'avec les réductions apportées au nouveau budget, la Société sera en mesure de conserver à son œuvre la même efficacité qu'à l'heure actuelle.

M. HAMBRO (Président de la Commission de contrôle) a écouté avec intérêt et sympathie les observations du représentant de l'Égypte. Il comprend en effet les difficultés auxquelles se heurtent à l'heure actuelle les Etats membres de la Société des Nations. Cependant, le représentant de l'Égypte comprendra, de son côté, qu'il est impossible à la Société des Nations d'accepter de la part de ses Membres une interprétation arbitraire en ce qui concerne leurs obligations financières.

national institutions from complete collapse and to prepare the way for a better future for them.

When the budget submitted was fictitious and artificial, many countries had failed to pay their contributions. Was it desired that such a state of affairs should be repeated? He did not believe that was the case and he hoped that the necessary steps would be taken so that his country might be enabled to discharge its obligations.

Mr. Hume WRONG (Canada) paid a tribute to the efforts of the Supervisory Commission, of the representatives of the Governing Body of the International Labour Organisation, and of the senior officials of the Secretariat and the Labour Office in connection with the preparation of the revised and reduced budget. He had been sufficiently closely associated with the work of some of those persons to appreciate in some measure the devotion, skill and patience, in face of frequent disappointments and the ingenuity they had shown in achieving such results. They must hope that the worst difficulties had now been faced and that the same process would not have to be repeated next year.

In the opinion of the Canadian Government, each Member's share of the cost of maintaining the League and the affiliated organisations was very small in comparison with the total of each Member's national budget. The Government of Canada valued highly the work which the League and the International Labour Organisation were now accomplishing, especially in connection with the study of economic and social conditions, and would continue to pay its full share of the cost so long as the work continued to be satisfactorily performed.

He had been interested to note the declaration which Sir Cecil Kisch had made to the effect that the Government of the United Kingdom would in future pay its contribution in a lump sum at the beginning of the financial year. He was not in a position to make a similar proposition on behalf of his own Government. It had been the practice of the Canadian Government to pay in two instalments, one in the spring and the other in the late summer or early autumn. But he would bring the matter to the attention of the Canadian Government, and express a hope that Canada might see her way to follow the example of the United Kingdom and pay in full, as soon as the necessary appropriation had been made by the Canadian Parliament: that would normally be by May each year at the latest.

If they were forced to face the necessity for further economies, it was preferable, in the Canadian Government's view, that such economies should be effected by reducing, where necessary, the scope of the activities undertaken by the League and the International Labour Organisation, rather than by diminishing the efficiency with which those activities were conducted. It was more important that a few activities should be carried out really well than that the full range of work in the social and economic fields which the League had been performing should be continued with a certain superficiality because of lack of financial resources. He hoped, however, as he had already said, that the worst difficulties were over, and that, with the reductions incorporated in the new budget, the League would be able to maintain its activities at the present level of efficiency.

M. HAMBRO (Chairman of the Supervisory Commission) said he had listened with interest and sympathy to the remarks made by the Egyptian representative, for he grasped the difficulties encountered at the present time by States Members of the League. The Egyptian representative would, however, understand that it was impossible for the League to accept from its Members an arbitrary interpretation of their financial obligations. It was obvious that no State

Il va de soi qu'aucun Etat ne peut déclarer qu'il ne veut ou ne peut pas payer plus de 40% de sa contribution.

La Commission de répartition des dépenses n'a reçu aucune communication du Gouvernement de l'Egypte à cet égard et n'a, par conséquent, pas été en mesure d'étudier si la demande présentée par son représentant est justifiée ou non. Cependant, il est probable qu'il faudra reconstituer la Commission de répartition des dépenses avant le terme prévu de trois années, un grand nombre d'Etats étant aux prises avec des difficultés spéciales qui n'existaient pas au moment où cette Commission s'est réunie.

Toutes les observations présentées par le délégué de l'Egypte concernant les économies réalisables seront étudiées par la Commission de contrôle. D'ailleurs, dans le dernier rapport de cette Commission, on trouve déjà des suggestions concernant certaines économies préconisées par le représentant de l'Egypte. Par exemple, les fonctionnaires de la Société des Nations ont offert une contribution volontaire aux fins d'alléger les finances des organisations internationales. On pourrait presque appeler cette contribution un impôt progressif, car les petits fonctionnaires ne seraient pas touchés par cette mesure, mais à partir d'un certain traitement, le pourcentage de réduction serait de 2% pour atteindre progressivement 26% pour les traitements dépassant un certain chiffre.

En ce qui concerne les frais de représentation, ceux-ci subiront une réduction de 20%.

Pendant, il ne faut pas oublier que la Société des Nations ne peut pas violer ses obligations contractuelles; elle se doit de respecter les contrats qu'elle a conclus avec les fonctionnaires. C'est pourquoi on a fait un arrangement avec le personnel concernant sa contribution volontaire.

Quant aux diverses activités du Secrétariat et du Bureau international du Travail, toutes les mesures d'économie ont été examinées, et le Secrétaire général a déjà, il y a plusieurs mois, pris les décisions qu'il convenait pour supprimer tous postes superflus. Par exemple, la Section des minorités et la Section politique ont déjà subi de fortes compressions. Le rapport de la Commission de contrôle mentionne, entre autres, que le directeur de la Section des minorités dirige actuellement plusieurs autres activités de la Société des Nations. Les membres de la quatrième Commission verront, dans les tableaux comparatifs, comment le personnel a été réduit et comment le Conseil d'administration de l'Organisation internationale du Travail ainsi que la Commission de crise de cette même organisation ont étudié chaque possibilité d'économie.

Le personnel de ces deux organisations a déjà été réduit dans une mesure très appréciable, et l'on ne s'arrêtera pas là. On envisage encore de très fortes compressions qui se traduiront par des économies dans le budget des années suivantes. A cet égard, il convient de tenir compte des obligations qui incombent à la Société des Nations à l'égard de ses fonctionnaires. En effet, aux termes du Statut du personnel, le fonctionnaire dont le poste est supprimé a droit à une indemnité. C'est la raison pour laquelle les économies réalisées n'apparaîtront pas dans le budget de 1940, mais dans les budgets suivants.

Il ajoute, en réponse à M. Wrong, que tous les membres de la Commission de contrôle ont hautement apprécié les observations formulées au nom du Gouvernement canadien, et notamment la suggestion selon laquelle il est préférable de supprimer complètement certaines activités plutôt que d'en maintenir un plus grand nombre avec un degré moindre d'efficacité. Telle est également l'opinion des autorités responsables de l'administration de la Société et du Bureau international du Travail.

Toutefois, M. Hambro ne croit pas que les membres de la Commission de contrôle aient le sentiment qu'ils accomplissent une tâche ingrate. Ils ont plutôt l'impression que les hauts fonctionnaires, les représentants du personnel et les membres individuels des organisations, considèrent la Commission de contrôle comme

could merely declare that it was unwilling or unable to pay more than 40% of its contribution.

The Committee on the Allocation of Expenses had not received any communication from the Egyptian Government in that connection, and had consequently not been in a position to examine whether the request submitted by its representative was justified or not. It was, however, probable that the Committee on the Allocation of Expenses would have to be reconstituted before the expiry of the stipulated period of three years, as a large number of countries were facing special difficulties that had not existed when the Committee met.

All the Egyptian delegate's observations with regard to possible economies would be examined by the Supervisory Commission. Indeed, the Commission's last report already contained suggestions concerning some of the economies advocated by the Egyptian representative. For instance, the officials of the League had offered a voluntary contribution to assist the finances of the international organisations. That contribution might almost be called a progressive tax, as officials occupying the lowest posts would not be affected by the measure, but after a certain salary a reduction of 2% would be made, increasing progressively to a reduction of 26% on salaries over a certain figure.

In regard to entertainment allowances, they would undergo a reduction of 20%.

The League of Nations, however, could not violate its contractual obligations; it was in honour bound to respect the contracts it had concluded with officials. That was why an arrangement had been made with the staff regarding their voluntary contribution.

With regard to the various activities of the Secretariat and the International Labour Office, all measures of economy had been examined, and the Secretary-General had already, some months previously, taken the requisite decisions for the suppression of unnecessary posts. For example, the Minorities Section and the Political Section had already been greatly reduced. The Supervisory Commission's report mentioned, *inter alia*, that the Director of the Minorities Section was at present directing several of the League's other activities. Members of the Fourth Committee would see in the comparative tables how the staff had been reduced and how the Governing Body of the International Labour Organisation, together with the latter's Emergency Committee, had examined every possible measure of economy.

The staff of both organisations had already been reduced to a very appreciable extent—nor had the process yet come to an end. Further large reductions were contemplated, which would result in economies in the budgets of subsequent years. In that connection, the League's obligations to its officials should be taken into account. In accordance with the terms of the Staff Regulations, an official whose post was suppressed had the right to an indemnity. That was why the economies effected would not be felt in the 1940 budget, but in those of subsequent years.

He added, in reply to Mr. Wrong, that all the members of the Supervisory Commission highly appreciated the remarks made on behalf of the Government of Canada, and in particular the suggestion that it was better to suppress activities altogether rather than to do half-efficient work in a greater number of fields. That was also the opinion of those responsible for the administration of the League and of the Labour Office.

But he did not think the members of the Supervisory Commission felt they were engaged on an ungrateful task. They had the impression rather that the senior officers, the representatives of the staff and individual members of the organisations looked upon the members of the Supervisory Commission as a sort of first-

une sorte de poste de premier secours, et c'est ainsi que la Commission de contrôle comprend sa propre activité. Sa mission est de porter les premiers secours à la Société et aux organisations de la Société. Elle espère, comme le Gouvernement du Canada et, sans aucun doute, comme la plupart des gouvernements représentés à la Commission, qu'un jour viendra où les économies ne seront plus aussi nécessaires qu'elles le sont actuellement; à ce moment, les États demanderont à la quatrième Commission et à l'Assemblée le développement de nouvelles activités et une augmentation correspondante des budgets de la Société. L'œuvre de préparation de la paix, ou plutôt l'œuvre de création de la mentalité internationale nécessaire pour assurer la stabilité des affaires mondiales, ne peut être improvisée; elle exige une très minutieuse préparation, portant sur de longues années, et il n'existe pas de meilleur instrument, à cette fin, que les organisations internationales de la Société. Si M. Wrong peut amener son Gouvernement à suivre l'exemple donné par le représentant du Royaume-Uni, M. Hambro, est bien certain que le Trésorier de la Société en éprouvera une vive satisfaction.

M. Hambro désire également faire mention des États-Unis. La Commission de contrôle, dans son rapport, a attiré l'attention sur le fait que des États qui, tout en n'appartenant pas à la Société, sont membres de l'Organisation internationale du Travail, se sont déclarés disposés, en cette période de crise, à faire à la Société certaines avances qu'ils n'avaient jamais consenties auparavant. Il y a lieu d'espérer que cet exemple sera suivi par d'autres États. M. Hambro peut donner à la Commission l'assurance que toute suggestion visant des économies ou une réduction d'activité, quelle qu'elle puisse être, sera étudiée dans un esprit de sympathique compréhension tant par les autorités compétentes de la Société que par la Commission de contrôle. Cependant, il ne faut pas oublier que les décisions à prendre entraînent de très lourdes responsabilités pour l'avenir.

M. McDougall (Australie) déclare que le Gouvernement du Commonwealth d'Australie a examiné le budget révisé et qu'il l'a chargé de faire connaître, tout d'abord, qu'il appréciait hautement les efforts faits par la Commission de contrôle, le Conseil d'administration du Bureau international du Travail et les fonctionnaires tant de la Société des Nations que du Bureau international du Travail pour réaliser une réduction de 33 1/2 %.

M. McDougall a également reçu la mission de souligner que, par suite de la dépréciation de la monnaie australienne et du retrait de certains pays de la Société des Nations, l'Australie devra, malgré la compression de 33 1/2 % qui est envisagée, acquitter une contribution qui sera, en fait, plus élevée ou tout au moins aussi élevée qu'auparavant. C'est pourquoi le Gouvernement du Commonwealth demande que l'on examine avec le plus grand soin la possibilité d'opérer de nouvelles réductions substantielles dans le budget.

Ce Gouvernement pense, comme le Gouvernement canadien, que les économies doivent être effectuées sans compromettre le bon rendement des travaux actuels de la Société et qu'il serait préférable d'écarter certains travaux plutôt que de nuire en aucune façon à l'efficacité de ceux qu'on aura décidé de poursuivre.

L'Australie estime que l'activité de la Société des Nations et du Bureau international du Travail dans le domaine économique et social est, à l'heure actuelle, la plus importante et elle désire qu'elle soit maintenue dans toute la mesure du possible. Si donc d'autres économies sont encore nécessaires, son Gouvernement préférerait qu'elles fussent recherchées dans des activités sociales et économiques de la Société.

M. McDougall a cru pouvoir déduire des déclarations du président de la Commission de contrôle — et même des rapports de cette Commission — que depuis que le budget révisé a été soumis aux gouvernements,

aid station; and that was how the Supervisory Commission regarded its own activities. They were there to render first-aid to the League and to the organisations of the League. They hoped, in common with the Government of Canada and, no doubt, with most of the Governments represented on the Committee, that one day economies would no longer be necessary to the same extent as they were to-day, and that the time would come when States would approach the Fourth Committee and the Assembly of the League to press for new activities and increases in the budgets of the League accordingly. The work of promoting peace—or rather of creating the international mentality necessary to ensure stability in international affairs—did not admit of improvisation, but required very careful preparation over a long period of years; and there was no better instrument for that purpose than the international organisations of the League. If Mr. Wrong could prevail upon his Government to follow the example set by the United Kingdom's representative, he was sure the Treasurer of the League would be delighted.

He desired also to refer to the United States. The Supervisory Commission drew attention in its report to the fact that States which, though not members of the League, were Members of the International Labour Organisation had declared their willingness in this time of emergency to make certain advances to the League which they had never made before. It was to be hoped that example would be followed by other States. He could assure the Committee that any suggestion for economy or for the reduction of work, whatever it might be, would be studied in a spirit of sympathetic understanding by the competent authorities of the League and by the Supervisory Commission. But the decisions which had to be taken implied a very heavy responsibility for the future.

Mr. McDougall (Australia) said that the Government of the Commonwealth of Australia had examined the revised budget, and he was instructed to say, first, that the Commonwealth Government very much appreciated the efforts made by the Supervisory Commission, by the Governing Body of the International Labour Office and by the officials both of the League of Nations and the International Labour Office, in bringing about a reduction of 33 1/2 %.

He was further instructed to point out that, owing to the depreciation which had occurred in the Australian currency and the withdrawal of certain countries from the League, Australia was liable, in spite of the proposed 33 1/2 % reduction, actually to pay a larger contribution than hitherto, or at least as large a contribution as before. That being so, the Commonwealth Government desired to urge the most careful consideration of the possibility of further substantial reductions in the budget.

The Commonwealth Government agreed with the Canadian Government that the economies should be made in such a way as to leave the efficiency of the present work of the League wholly unimpaired, and considered it better to exclude certain types of work rather than to impair in any way the efficiency of the work to be continued.

Australia felt that the work of the League of Nations and of the International Labour Office on the economic and social side was at the present juncture the most important, and desired that it should be continued as fully as possible. In so far as further cuts were found necessary, therefore, his Government would prefer them to apply to the more generally political activities rather than to the social and economic activities of the League.

He gathered from what the Chairman of the Supervisory Commission had said—and, indeed, from the reports of the Commission itself—that, since the revised budget was presented to Governments, further

d'autres réductions substantielles ont été opérées. Il demande par conséquent au président de la Commission de contrôle de vouloir bien faire connaître à la quatrième Commission quels seront les effets probables de ces dernières compressions ou économies. M. Hambro a fait allusion à l'impôt volontaire que les membres du Secrétariat s'étaient engagés à accepter. Il entre certainement dans les intentions du Gouvernement australien de charger son délégué de souligner combien l'Australie apprécie l'esprit de désintéressement qui a animé les membres du Secrétariat. Il a également été question d'une réduction volontaire consentie par les juges de la Cour de La Haye, mais M. McDougall ne croit pas que la Commission soit actuellement en possession de renseignements indiquant comment ces réductions supplémentaires des dépenses se traduisent en pourcentage de diminution du budget.

Il est assez difficile de comparer le budget du Secrétariat sous sa forme révisée (document A.4(1).1939.X) avec le budget primitif distribué au mois de mai, c'est-à-dire avant que ces diverses compressions aient été opérées. M. McDougall doit donc demander quelques éclaircissements sur certains points qui semblent, d'après un examen rapide, offrir la possibilité de nouvelles économies. Des réductions très considérables ont été effectuées par exemple dans le budget des Affaires générales et de l'Information, mais il apparaît que de nouvelles compressions pourraient être opérées à cet égard. De même, l'article « Impression » du document A.4.1939.X comporte un crédit assez considérable où l'on trouverait peut-être matière à des réductions supplémentaires. On peut se demander s'il est vraiment utile de publier, à l'heure actuelle, de nouvelles éditions, l'*Annuaire militaire*, par exemple. Il sera sans doute difficile, dans les circonstances présentes, de se procurer les renseignements pertinents.

Les dépenses envisagées dans le document A.4(1).1939.X sous les rubriques « Correspondants », « Collaborateurs temporaires » et « Boursiers » ne sont pas très considérables, mais s'imposent-elles vraiment dans la situation actuelle ?

M. McDougall désirerait être renseigné également sur la nature des dépenses pour lesquelles un crédit est prévu dans le document A.4.1939.X, à l'article « Postes non encore répartis ». La somme dont il s'agit est assez considérable.

M. McDougall ajoute, en terminant, qu'il ne manquera pas d'attirer l'attention du Gouvernement du Commonwealth sur la déclaration de sir Cecil Kish concernant l'intention du Gouvernement du Royaume-Uni d'acquitter sa contribution en un seul versement, effectué aussi promptement que possible, afin que le Gouvernement australien examine la question de savoir s'il pourra prendre une décision dans le même sens.

M. HAMBRO (Président de la Commission de contrôle), explique que l'on trouvera les indications concernant les effets des nouvelles économies dans le document qui a été distribué la veille. Les modifications envisagées dans la répartition des services réduiront de 165.000 francs suisses le budget. Les autres réductions relatives à la Cour permanente sont également comprises dans le budget général soumis à la Commission. Quant aux crédits pour « Collaborateurs temporaires » et « Postes non encore répartis », ils ont été, non pas supprimés, mais compensés par les réductions globales. Outre les suppressions déjà mentionnées, et qui se montent à plus de 1.250.000 francs, on propose une réduction globale de 1.350.000 francs suisses, qui porte, entre autres, sur les divers postes dont parlait M. McDougall.

En ce qui concerne les « Impressions », la publication du document signalé par M. McDougall sera arrêtée. Il existe un Comité spécial des publications qui exerce une surveillance constante sur les impressions du point de vue des allocations budgétaires. Toutefois, on ne doit pas oublier que toute question soumise au Conseil ou à l'Assemblée nécessite une abondante documentation et de gros travaux d'impression. Il est impossible de prévoir exactement quels

substantial cuts had been made. Would the Chairman of the Supervisory Commission be good enough to indicate to the Committee what the actual effect of these additional cuts or economies was likely to be ? M. Hambro had referred to the voluntary tax which the members of the Secretariat had undertaken to accept. He was sure his Government would desire him to express Australia's appreciation of the spirit of self-sacrifice which had animated the members of the Secretariat. There had also been some reference to a voluntary cut which had been made by the Judges of the Hague Court; but he did not think the Committee at the present moment had any information which would indicate the effects of these additional reductions in expenditure in the form of percentage reductions in the budget.

It was a little difficult to compare the budget of the Secretariat in its revised form (document A.4(1).1939.X) with the earlier budget issued in May before the various cuts were made. He must therefore ask for information regarding certain points where it seemed, on a cursory examination, that further economies might be possible. Very substantial reductions had been made, for example, in the budget for General Affairs and for the Information Section; but it seemed possible that further reductions might still be made in this connection. Again, the item "Printing" in document A.4.1939.X was a fairly substantial one, in connection with which there might be room for further economies. It seemed a little doubtful whether at the present moment it was really very much use issuing further editions of the *Armaments Year-Book*, for instance. It would probably be rather difficult in present circumstances to obtain the necessary information for the purpose !

The expenditure proposed in document A.4(1).1939.X under the headings "Correspondents", "Temporary collaborators" and "Research students" was not a very large sum; but was it under present circumstances really necessary ?

He further asked for information as to the nature of the expenditure for which an appropriation was included in document A.4.1939.X under the heading "Unassigned posts". The amount involved was fairly substantial.

He added that he would not fail to draw the attention of the Commonwealth Government to the statement by Sir Cecil Kisch with regard to the intention of the Government of the United Kingdom to pay its contribution in one sum at as early a date as possible, with a view to consideration of the possibility of similar action by the Commonwealth Government.

M. HAMBRO (Chairman of the Supervisory Commission) replied that the effect of the further economies would be found in the document distributed the day before. The proposed rearrangement of duties would reduce the budget by 165,000 Swiss francs. The other reductions in connection with the Court were also included in the general budget before the Committee. As to the "Temporary collaborators" and "Unassigned posts", the credits had not been suppressed; but they had been compensated by the global reductions. In addition to the cuts already indicated, amounting to a reduction of more than 1,250,000 francs, there was a proposed global reduction of 1,350,000 Swiss francs, in which the various items referred to by Mr. McDougall were included.

As to "Printing", the publication of the document Mr. McDougall had mentioned would be discontinued. Great care had been taken already—there was a special Printing Committee which constantly supervised the question of printing—in connection with the provisions in the budget; but it must always be remembered that any question brought before the Council or the Assembly necessitated a great deal of printing and documentation. It was impossible to

seront les frais d'impression, mais une réduction très importante a été opérée.

En réalité, la réponse aux observations de M. Mc Dougall est que le déficit de cette année — qui sera de l'ordre de 1 million et demi — est la conséquence du non-paiement, par certains Etats, de leurs contributions. Il n'est pas le résultat d'un gaspillage de la part de la Société. Le Secrétaire général a fourni des détails d'où il ressort que le Bureau international du Travail et le Secrétariat ont, l'un et l'autre, dépensé des sommes inférieures aux crédits votés.

En préparant le budget de l'année prochaine et en déterminant les principes financiers à suivre pour le prochain exercice, on a pris soin d'éviter un déficit. Le délégué de l'Australie comprendra que M. Hambro n'entre pas dans le détail des contributions que l'on ne s'attend pas à recevoir. Naturellement, en principe, on compte recouvrer toutes les contributions mais, la veille, M. Hambro a parlé de certaines contributions qui ne sont pas rentrées cette année. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la liste des Etats-membres pour constater que certains Etats sont aux prises avec les difficultés spéciales. La Commission a entendu la déclaration que vient de faire le délégué de l'Egypte et l'on sait que, l'an prochain, nombre d'Etats se trouveront dans une situation qui, du point de vue financier, ne sera pas sensiblement meilleure que leur situation actuelle.

Dans son exposé, le Secrétaire général a indiqué quel était le pourcentage des dépenses de 1939 par rapport au budget voté. La Commission de contrôle est fermement résolue — et c'est là un principe qui a été accepté par le Secrétaire général aussi bien que par les représentants du Conseil d'administration du Bureau international du Travail — à ce que, l'an prochain, les organisations restent dans les limites de leurs recettes. Les résultats nets des nouvelles réductions de personnel apparaîtront dans les comptes de l'année prochaine. Il sera procédé à des réductions draconiennes pour faire face aux exigences de la situation, mais il n'est guère possible, actuellement, de donner des détails. S'il apparaissait, au cours des six mois à venir, que les Etats acquittent avec plus d'empressement que jamais la totalité de leurs contributions, et que certains Etats, qui n'ont pas pu verser leur cotisation dans l'année en cours, par suite de guerre civile ou de difficultés intérieures ou extérieures, la versent intégralement l'an prochain et paient en outre leurs contributions arriérées, on enregistrera un excédent budgétaire sans avoir à effectuer d'économies de ce genre. M. Hambro espère que sa réponse paraîtra suffisante au délégué de l'Australie et que celui-ci, avec son expérience pratique des questions financières, comprendra combien il est difficile d'entrer dans des détails. Il peut seulement donner l'assurance que la Société se propose de vivre dans les limites de son revenu. S'il n'est payé que 85% des contributions, on ne dépensera que 85%; s'il n'est payé que 70%, on ne dépensera que 70%, et ainsi de suite. Tous ceux qui ont la responsabilité des affaires de la Société sont prêts à se conformer à ce principe.

ABDUL FATTAH ASSAL bey (Egypte) remercie le président de la Commission de contrôle de la sympathie et de l'intérêt qu'il a portés à ses observations. Il précise que l'Egypte n'a aucunement l'intention de se dégager arbitrairement de ses obligations. Elle a soumis sa demande de réduction de contribution à l'autorité compétente chargée de préparer le budget et de fixer les contributions. Elle n'a pas été en état de formuler plus tôt sa demande, mais si la Commission de contrôle et la Commission de répartition des dépenses ont déjà tenu leurs sessions, cela n'empêche que c'est à la quatrième Commission qu'il appartient de se prononcer sur leurs rapports.

Au sujet des réductions de traitements des fonctionnaires de la Société des Nations, le représentant de l'Egypte ne voudrait pas déprécier le geste de ceux-ci, mais il s'agit de savoir si l'on veut établir un budget de guerre ou un budget de paix. Dans tous

forecast adequately the cost of printing; but a very large reduction had been made.

But the real answer to the observations made by Mr. McDougall was that the deficit this year—in the neighbourhood of about one and a-half millions—was the result of the failure of certain States to pay their contributions. It was not the result of money being squandered by the League. The Secretary-General had given details showing that less money had been spent, either by the Labour Office or by the Secretariat, than had been voted.

Care had been taken in preparing the budget for the coming year and in determining the principles of the coming year's finances to avoid a deficit. Mr. McDougall would understand why he did not go into details of the contributions they did not expect to receive. In principle, of course, they expected to receive all contributions; but he had referred on the previous day to certain contributions that had not been forthcoming this year. A glance at the list of States Members would show that certain States had special difficulties. The Committee had heard the declaration just made on behalf of Egypt; and it was known that a good many States next year would be in a position which would not be financially much better than their situation to-day.

The statement made by the Secretary-General showed the percentage of the budget voted which had been spent in the year 1939. It was the firm intention of the Supervisory Commission—and the principle had been accepted by the Secretary-General as well as by the representatives of the Governing Body of the International Labour Organisation—that next year the organisations should keep within their incomes. That meant that the net results of the further cuts in personnel would be shown in the accounts for next year. There would be drastic cuts to meet the exigencies of the situation; but it was hardly possible to give details at the moment. If it should be found in the course of the next six months that States were paying more willingly than ever the total of their contributions, and that some States which had not been able owing to civil war or interior or exterior difficulties to pay their contributions in the current year were paying in full next year and paying their arrears in addition, there would be a budget surplus without any such economies. He hoped that answer would be found adequate, and that the representative of Australia, with his practical financial experience, would understand the difficulty of going into details. He could only give the assurance that the League intended to live within its income. If only 85% of the contributions was paid, only 85% would be spent: if only 70% was paid, only 70% would be spent, and so on. All the responsible officers of the League were prepared to live up to that principle.

ABDUL FATTAH ASSAL Bey (Egypt) thanked the Chairman of the Supervisory Commission for the sympathy and interest with which his remarks had been received. He wished to make it clear that Egypt had no intention whatever of arbitrarily divesting herself of her obligations. She had put in her claim for a reduction of contribution to the proper authority responsible for drawing up the budget and fixing contributions. She had not been able to make that claim any earlier; but, although the Supervisory Commission and the Committee on the Allocation of Expenses had already held their sessions, the fact remained that it rested with the Fourth Committee to pronounce upon their reports.

With respect to the reductions in the salaries of League officials, he did not wish to depreciate the value of the action they had taken, but the question was whether the budget to be drawn up was to be a war budget or a peace budget. In every country

les pays, il existe des impôts et des taxes: au Royaume-Uni, par exemple, les impôts vont jusqu'à 12 shillings par livre; en France, un décret récent astreint toutes les personnes non mobilisées à un impôt supplémentaire de 15%, outre les impôts et taxes ordinaires. Les sacrifices demandés aux fonctionnaires ne sont donc pas excessifs puisque, de par leur statut de fonctionnaires internationaux, ils sont exonérés de toutes ces taxes payées dans leurs pays respectifs.

En terminant, le délégué de l'Égypte demande pour quelles raisons la contribution de l'Égypte n'a été réduite que de 16% alors que les réductions apportées au budget s'élève à 33%.

M. HAMBRO (Président de la Commission de contrôle) explique que cela provient du fait que certains États ont quitté, ou vont quitter la Société des Nations. Il en est fait mention à la page 5 du troisième rapport de la Commission de contrôle, où il est dit notamment:

« Le préavis de retrait de certains États figurant dans le barème de contributions de 1939 devient effectif au cours des années 1939 et 1940. »

Il s'agit surtout de l'Italie, qui va cesser d'être Membre de la Société des Nations le 10 décembre; en conséquence, sa contribution va disparaître dans le budget de 1940. La répartition des contributions ne s'est pas faite, pour les États membres en 1938 ou 1939, mais seulement pour le budget de 1940.

M. SOURITZ (Union des Républiques soviétiques socialistes) constate qu'un travail important a été effectué, tendant à la réduction du budget des dépenses, et que la plupart des postes inscrits au budget ont été remaniés dans ce sens pour le budget de 1940. Il a remarqué qu'on a tenu compte de la possibilité de non-recouvrement de contributions arriérées, de non-paiement de la part d'États, de la réduction notable de certaines activités de la Société des Nations et il partage cette manière de voir. Il tient cependant à informer la Commission que, si d'autres propositions étaient faites en vue d'une réduction encore plus importante du budget, il les appuierait, notamment en ce qui concerne les chapitres des dépenses pour l'Assemblée, le Conseil, les conférences et comités, pour les investigations et enquêtes, et les crédits éventuels.

Tout en rendant hommage aux travaux des personnalités qui ont préparé la documentation sur laquelle la quatrième Commission doit se prononcer, M. Souritz espère que l'on pourra peut-être aller encore plus loin que les projets qui sont soumis dans le sens des économies budgétaires.

M. HAMBRO (Président de la Commission de contrôle) fait remarquer que la Commission qu'il préside envisage une réduction de ces chapitres du budget pour l'exercice de 1940, mais il pense qu'il ne serait pas opportun d'envisager un plus grand remaniement, vu la possibilité de réunions éventuelles.

8. Examen détaillé du budget général du vingt-deuxième exercice (1940): Partie I: Secrétariat.

Le PRÉSIDENT soumet à la Commission le projet de budget pour le Secrétariat (édition rectifiée et réduite).

Le budget du Secrétariat est approuvé.

(La séance est levée.)

there were taxes: in the United Kingdom, for instance, they amounted to as much as 12s. in the £; in France, under a recent decree, all unmobilised persons were liable to a supplementary tax of 15%, in addition to the ordinary taxes. Consequently, the sacrifices that officials were being asked to make were not excessive, seeing that their status as international officials exempted them from all those taxes which were payable in their respective countries.

Lastly, he wished to know why Egypt's contribution had been reduced by only 16%, when the reductions in the budget amounted to 33%.

M. HAMBRO (Chairman of the Supervisory Commission) explained that this was due to the fact that certain States had left or were about to leave the League. Mention was made of the point on page 5 of the Supervisory Commission's third report, in the following passage:

“ The notice of withdrawal of certain States included in the 1939 schedule becomes effective in the course of 1939 and 1940. ”

That applied more particularly to Italy, who would cease to be a Member of the League on December 10th, and whose contribution would consequently not appear in the 1940 budget. The allocation of contributions among the States Members had not been made in 1938 or 1939, but only for the 1940 budget.

M. SOURITZ (Union of Soviet Socialist Republics) observed that a great deal had been done to reduce the expenditure estimates, and that most of the budget items had undergone alterations in that direction for the purposes of the 1940 budget. He had noticed that allowance had been made for the possibility of the non-recovery of contributions in arrears, non-payment by Governments, and a considerable reduction in certain of the League's activities, and he agreed with that view. At the same time, he wished to say that, if any further proposals were made for a still greater reduction in the budget, he would support them, more especially if they affected the chapters of expenditure for the Assembly, Council, conferences and committees, investigations and enquiries, and contingent credits.

While highly appreciating the work of those who had prepared the documents on which the Fourth Committee had to pronounce, he hoped that it might be possible to go even further in the direction of budgetary economies than was at present proposed.

M. HAMBRO (Chairman of the Supervisory Commission) observed that the Commission contemplated reducing those particular chapters of the budget for the financial year 1940, but he did not think that any more far-reaching reduction would be advisable, in view of meetings that might have to be held.

8. Detailed Examination of the General Budget for the Twenty-second Financial Period (1940): Part I: Secretariat.

The CHAIRMAN introduced the draft budget for the Secretariat (rectified and reduced edition).

The Secretariat budget was approved.

(The meeting rose.)

RÉSUMÉ DES SÉANCES DE LA QUATRIÈME COMMISSION¹
de la Dix-neuvième Session de l'Assemblée de la Société des Nations

SUMMARY OF THE MEETINGS OF THE FOURTH COMMITTEE¹
of the Nineteenth Session of the Assembly of the League of Nations

N^o 4. — Samedi 9 décembre 1939

No. 4. — Saturday, December 9th, 1939

QUATRIÈME SÉANCE

Tenue le vendredi 8 décembre 1939, à 10 h. 30.

Président: Le comte CARTON DE WIART (Belgique).

9. Examen détaillé du budget général du vingt-deuxième exercice (1940): Partie II: Organisation internationale du Travail.

Le PRÉSIDENT soumet à la Commission le projet de budget pour l'Organisation internationale du Travail (édition rectifiée et réduite).

M. PHELAN (Directeur adjoint du Bureau international du Travail) fait la déclaration suivante:

En l'absence du Directeur, qui est à la Conférence de La Havane, c'est à moi qu'il incombe de présenter le budget de l'Organisation internationale du Travail. Le président du Conseil d'administration, qui était à la tête de la délégation du Conseil d'administration à la Commission de contrôle, assiste lui aussi à cette Conférence, mais M. Oersted, vice-président du Conseil d'administration (qui peut être considéré comme le président en exercice du Conseil d'administration à Genève), et M. Hallworth, du groupe des travailleurs, sont présents et pourront parler avec plus d'autorité que moi-même des vues du Conseil d'administration concernant le budget du Bureau et ses rapports avec la situation financière actuelle.

Je n'ai pas l'intention de m'étendre beaucoup, pour le moment, sur le budget lui-même. Je me bornerai à relever que les dépenses s'élèvent à 7.908.000 francs suisses contre 10.399.799 francs suisses pour 1939. Elles ont donc subi une réduction de 2.491.779 francs suisses, soit de 23,96%.

Le Secrétaire général, en ouvrant la discussion générale, a établi une comparaison avec l'année 1933. C'est une année bien choisie aux fins de comparaison pour ce qui est du budget global de la Société, car la Commission est, de cette façon, en mesure de suivre la diminution du budget total de la Société depuis 1933. Le Secrétaire général a signalé que la réduction du budget du Bureau international du Travail, par rapport à 1933, sera de 11,4%. Il ne faudrait pas, toutefois, que ce chiffre suscite un malentendu dans l'esprit de la Commission et telle n'a certainement pas été l'intention du Secrétaire général. De fait, le budget du Bureau international du Travail était particulièrement peu élevé en 1933, de sorte que pour apprécier l'effort de compression du Bureau, il serait pré-

FOURTH MEETING

held on Friday, December 8th, 1939, at 10.30 a.m.

Chairman: Count CARTON DE WIART (Belgium).

9. Detailed Examination of the General Budget for the Twenty-second Financial Period (1940): Part II: International Labour Organisation.

The CHAIRMAN submitted to the Committee the draft budget for the International Labour Organisation (rectified and reduced edition).

Mr. PHELAN (Deputy Director of the International Labour Office) made the following statement:

It falls to me to introduce the budget of the International Labour Organisation in the absence of the Director, who is at the Havana Conference. The Chairman of the Governing Body, who headed the delegation from the Governing Body to the Supervisory Commission, is attending the same Conference, but M. Oersted, the Vice-Chairman of the Governing Body (who might be regarded as the Acting Chairman of the Governing Body in Geneva), and Mr. Hallsworth, from the Workers' group, are present, and can speak with greater authority than myself as to the views of the Governing Body in regard to the budget of the Office and its relation to the present financial situation.

On the budget itself I do not propose to say much for the moment. I shall merely point out that the expenditure amounts to 7,908,000 Swiss francs as compared with 10,399,799 Swiss francs for 1939. There has therefore been a reduction of 2,491,779 Swiss francs or of 23.96%.

The Secretary-General, in opening the general discussion, made a comparison with the year 1933. That is a suitable year with which to make a comparison for the total League budget, because it enables the Committee to see how the total League budget has been decreasing since 1933. The Secretary-General pointed out that the reduction in the International Labour Office budget on the year 1933 would be 11.4%. I do not want the Committee to be misled by that figure; nor, I am sure, does the Secretary-General. The fact is that, in 1933, the International Labour Office budget was particularly low; and to measure the effort of compression which the Office has made, it is better to compare the present budget with the budget for 1939. That comparison shows

¹ Erratum:

RÉSUMÉ DE LA TROISIÈME SÉANCE, N^o 3, vendredi 8 décembre 1939, page 24.

Intervention de M. McDUGALL (Australie) (texte français), dernière phrase de l'avant-dernier paragraphe.

Une ligne ayant, par mégarde, sauté à l'impression, cette phrase doit se lire comme suit:

« Si donc d'autres économies sont encore nécessaires, son Gouvernement préférerait qu'elles fussent recherchées dans des activités politiques de caractère plus général, plutôt que dans les activités sociales et économiques de la Société. »

férable de comparer le budget actuel à celui de 1939. Cette comparaison fait ressortir une réduction de deux millions et quart de francs en chiffres ronds, soit de 23,96%.

Cette réduction portait nécessairement, pour la plus grande partie, sur le personnel. Elle a entraîné la suppression effective de non moins de 88 postes permanents; et, comme M. Hambro en a informé la Commission, les chiffres qui sont fournis maintenant pour les réductions de personnel ne sont pas nécessairement définitifs. Je pense comme M. Hambro qu'il est toujours possible, dans une organisation comptant plusieurs centaines de fonctionnaires, d'effectuer des compressions budgétaires sans entraîner une diminution réelle de l'efficacité de l'œuvre accomplie. Néanmoins, les compressions que le Bureau international du Travail a été contraint de réaliser — et qui comportent la suppression de 88 postes permanents sur un personnel de 430 ou 440 fonctionnaires — ont dépassé de beaucoup les limites d'une économie normale et ne peuvent manquer d'entraîner une réduction des services que le Bureau international du Travail est en mesure de rendre.

M. Hambro a comparé le rôle de la Commission de contrôle à celui d'un poste de premiers secours. Mais il ne faut pas oublier que les postes de premiers secours ont à s'occuper de cas urgents qui ne peuvent pas être traités avec tous les ménagements qu'aurait pour eux un hôpital complètement équipé. En outre, les blessés insistent pour obtenir les renseignements les plus complets avant de consentir à l'amputation!

J'aimerais dire quelques mots sur le caractère véritable des débats qui ont eu lieu entre les membres du Conseil d'administration et ceux de la Commission de contrôle. Il est très facile à la Commission de contrôle, ou à une autre autorité, d'examiner deux points de vue contradictoires et de choisir entre eux dans les cas où elle estime que l'un de ces points de vue est erroné et que l'autre est justifié. La difficulté réelle surgit lorsqu'un organe de ce genre est appelé à se prononcer entre deux points de vue qui sont également fondés. Le Bureau international du Travail est absolument convaincu que son activité est utile et qu'elle doit être poursuivie. De son côté, la Commission de contrôle est non moins convaincue que, pour des raisons d'ordre financier, cette activité doit être restreinte. Lorsqu'il y a lieu de choisir entre deux thèses qui sont également bien fondées, des concessions doivent être faites des deux côtés, et dans le cas présent les concessions étaient d'autant plus difficiles qu'elles devaient être consenties en dépit de convictions sincères.

Si je me suis permis d'insister sur ce point, c'est qu'on a parlé d'une divergence qui aurait surgi entre le Bureau international du Travail et la Société des Nations. Or, il n'y a pas ombre de vérité dans ces rumeurs. Les débats ont été tels que je viens de l'indiquer. En fait — et je suis heureux d'avoir l'occasion de le déclarer publiquement — le Bureau international du Travail se réjouit sincèrement de tout succès que peut obtenir la Société et tout succès du Bureau international du Travail ne peut manquer d'aider la Société. Dans un cas comme dans l'autre, le succès de l'un est de l'intérêt de l'autre, car il s'agit d'un succès dans l'application des principes de collaboration internationale qui sont à la base même des deux institutions.

Si dans ces conditions je ne m'arrête pas plus longtemps sur les chiffres détaillés du budget, la Commission comprendra, d'après ce que je viens de dire, que, du point de vue du Bureau, tous ces chiffres sont inférieurs aux besoins. C'est pourquoi la Commission de contrôle, à la demande du Bureau, a proposé de prévoir, pour l'année prochaine, sous réserve de garanties déterminées, une clause spéciale autorisant les virements d'un chapitre à l'autre, de façon à donner au budget réduit le plus de souplesse possible.

Le délégué de l'Égypte, Assal bey, a présenté hier quelques observations au sujet du budget du Bureau international du Travail. Je suis très reconnaissant

reductions amounting in round figures to two and a-quarter million francs, or 23.96%.

That reduction has necessarily had to be mainly to staff. It involves the effective reduction of no less than 88 permanent posts; and, as M. Hambro has informed the Committee, the figures now given for reduction of staff are not necessarily final. I agree with M. Hambro that it is always possible in any organisation with several hundred officials to make compressions without any real loss of efficiency. But the compressions which the Office has been compelled to make—involving, as they do, 88 permanent officials out of a staff of something like 430 or 440—go far beyond the limits of normal economy and necessarily curtail the services which the International Labour Office will be able to render.

M. Hambro referred to the Supervisory Commission as a "first-aid station"; but first-aid stations have to deal with urgent cases, which cannot be treated as gently as they might be by a fully organised hospital. Moreover, patients are likely to press for the fullest information before assenting to amputation!

I am anxious to say a few words about the real nature of the discussions between the members of the Governing Body and the Supervisory Commission. It is a very simple thing for the Supervisory Commission or any other authority to examine two conflicting points of view, and to decide between them, in cases where it is satisfied that one point of view is wrong and the other is right. The real difficulties arise when such a body has to decide between two points of view both of which are right. The International Labour Office was fully and completely convinced that its activities were of value and should go on. The Supervisory Commission was equally convinced that they must be reduced for financial reasons. When a decision has to be made between two theses, both of which are right, there must be concessions on both sides; and concessions in such case are all the more difficult in that they have to be made against convictions sincerely held.

I wish to say that, because there have been rumours of something in the nature of a conflict between the International Labour Office and the League of Nations. There is no truth whatever in those rumours. The discussions have been such as I have described them. The truth is, and I am glad of the opportunity of saying so publicly—that the International Labour Office will heartily applaud any success which the League can achieve, and that any success achieved by the Labour Office will help the League. The success of either is for the good of the other, because it is a success in the application of the principles of international collaboration for which both stand.

If under these circumstances I do not say more about the individual figures in the budget, the Committee will understand from what I have just said that from the point of view of the Office all these figures are too low. That is why the Supervisory Commission, at the request of the Office, has proposed that for next year there should be a special provision, subject to specific safeguards, allowing for the possibility of transfers from chapter to chapter so as to give the reduced budget the maximum possible elasticity.

The Egyptian delegate, Assal Bey, made some observations yesterday on the subject of the International Labour Office budget. I am grateful for the

de son appréciation de l'œuvre du Bureau. Cette appréciation est un témoignage des longues et cordiales relations qui existent entre l'Égypte et le Bureau international du Travail. Il y a lieu de rappeler que l'Égypte est devenue membre de l'Organisation internationale du Travail avant d'entrer dans la Société des Nations. L'Organisation internationale du Travail a envoyé plusieurs missions en Égypte et, au cours de ces derniers mois, j'ai reçu du Gouvernement égyptien une lettre remerciant le Bureau international du Travail de l'œuvre accomplie par un de ses experts en Égypte. Tous les membres de la Commission comprendront, comme moi-même d'ailleurs, les difficultés spéciales en présence desquelles se trouve actuellement l'Égypte et nous sommes tous reconnaissants à Assal bey de l'esprit dans lequel il les a exposées.

Je suis également reconnaissant à Assal bey du fait que, dans ses observations sur le budget du Bureau international du Travail, il ne s'est pas borné à demander des économies, mais s'est efforcé de formuler des propositions concrètes. Ces propositions seront soigneusement examinées; j'exprime même l'espoir qu'il sera possible de les étudier avec le concours d'Assal bey lui-même au sein du Conseil d'administration, ou de son Comité du budget. Toutefois, je crois devoir mettre en garde la Commission contre le danger qu'il y aurait à se reporter aux chiffres indiqués, pour les différents services du Bureau, dans le budget imprimé initial. Comme l'a indiqué M. Hambro, les chiffres qui figurent dans ce budget pour le personnel des différentes sections ne correspondent plus à aucune réalité. Lorsque la suppression des 88 postes ou davantage, dont j'ai parlé, sera chose faite, le personnel restant devra être réparti à nouveau de manière à obtenir le maximum de rendement. Il est par conséquent plus que probable que tous les chiffres indiqués pour ces services et sections subiront des réductions en 1940.

Assal bey a suggéré que le Bureau international du Travail pourrait se passer du Service de presse, dont l'activité a, d'après lui, un caractère politique. Le personnel de cette section, de même que celui d'autres sections, subira, selon toute probabilité, des réductions, et je ne crois pas qu'Assal bey veuille soutenir qu'une organisation comme le Bureau international du Travail puisse exister sans qu'au moins un ou deux de ses fonctionnaires suivent la presse et l'opinion mondiales et informent le Directeur de ce que les divers pays pensent de l'activité de l'Organisation.

Assal bey a également suggéré que le Service de la sécurité pourrait être fusionné avec la Section de l'inspection ou absorbé par cette dernière. Malheureusement, le Bureau n'a jamais été assez riche pour posséder une Section de l'inspection. Il devrait sans doute en avoir une; je crois que si les gouvernements pouvaient mettre à sa disposition les fonds nécessaires à cet effet, ils feraient un très bon placement. La Section restreinte qui, à l'heure actuelle, s'occupe de l'inspection des usines, s'occupe également de toutes les questions de législation du travail, de la législation des associations professionnelles, des contrats individuels d'emploi, des contrats collectifs, du règlement des différends du travail, de la procédure de conciliation, de l'arbitrage, des tribunaux du travail, de la protection des salaires, de la protection des travailleurs à domicile et de la participation aux bénéfices.

S'il existait une Section de l'inspection, il serait possible de réaliser une économie du genre de celle que l'on a suggérée; mais je me demande s'il serait possible d'y incorporer le Service de la sécurité, qui n'est pas une section, mais un service, c'est-à-dire une unité plus restreinte. Il se compose de deux membres de section, qui restent constamment en relations techniques avec des experts en matière de sécurité, dans le monde entier.

Les problèmes de la sécurité industrielle ne sont pas de ceux que l'on peut résoudre une fois pour toutes. Chaque fois que de nouvelles machines sont inventées, de nouveaux dangers d'accidents surgissent, et l'œuvre de protection contre les accidents ne doit pas se laisser

Egyptian appreciation of the work of the Office. That appreciation is symptomatic of the long and cordial relations that have existed between Egypt and the International Labour Office. Egypt, it will be remembered, became a Member of the International Labour Organisation before joining the League. The International Labour Organisation has sent several missions to Egypt; and within recent months I have received a letter from the Egyptian Government thanking the International Labour Office for the work of one of its experts in Egypt. I understand, as I think everyone in the Committee understands, the special difficulties of Egypt at this moment; and I think we are all grateful to Assal Bey for the spirit in which he has put them forward.

I appreciated too the fact that, in his reference to the International Labour Office budget, Assal Bey did not merely ask for economies, but endeavoured to make constructive suggestions. Those suggestions will be very carefully examined; and perhaps I may even express the hope that it will be possible to examine them with the assistance of Assal Bey himself in the Governing Body or in its Finance Committee. But I would warn the Committee against the danger of referring to the figures given for the different services of the Office in the original printed budget. As M. Hambro pointed out, the figures given in that budget for the staffs of the different sections no longer have any reality. When the reduction of the 88 or more posts which I mentioned is complete, the remaining staff will have to be redistributed so as to give the most efficient organisation possible. It is therefore more than likely that all the figures given for those services and sections will actually undergo reduction in 1940.

Assal Bey suggested that the International Labour Office might dispense with the Press Section on the ground that its activities are political. The staff of that particular Section in common with other Sections will probably have to be reduced; and I do not think Assal Bey will contend that an organisation like the International Labour Office could go on without at least one or two officials to follow the Press and the opinion of the world, and to inform the Director of what the countries were thinking about the work of the Organisation.

Assal Bey further suggested that the Safety Service might be combined or absorbed in the Inspection Section. Unfortunately, the Office has never been rich enough to have an Inspection Section. It ought perhaps to have one; and I think it would prove a very good investment for the Governments, if it had. But the small Section which at present deals with factory inspection also deals with all questions of labour law, the law of occupational associations, individual contracts of employment, collective agreements, the settlement of labour disputes, conciliation, arbitration, labour courts, the protection of wages, the protection of home workers and profit-sharing. If the Office had an Inspection Section, some economy of the kind suggested might be possible; but I am not quite sure it would be possible to incorporate in it the Safety Service, which is not a Section but a Service—i.e., a smaller unit. It consists of two Members of Section, who remain in constant technical consultation with experts in matters of safety throughout the world.

The problems of safety are not problems which can be solved once and for all. Every time new machines are invented, the possibility of new accidents arises; and the work of protection against accidents must keep pace with the invention of the machines. By remain-

distancer par les inventions de machines. Par ce contact avec les experts du monde entier qui s'occupent de la sécurité industrielle, ce service restreint est en mesure de tenir les gouvernements et les employeurs au courant des dispositifs de sécurité les plus récents. Il peut donc mettre à la disposition des gouvernements et des employeurs, non pas le travail de deux fonctionnaires du Bureau, mais celui de plusieurs vingtaines d'experts du monde entier, travail qui vaut effectivement des milliers de livres sterling et dont les Membres de la Société bénéficient gratuitement.

Mais ce n'est pas tout. Combien les accidents du travail coûtent-ils aux collectivités qui constituent la Société des Nations? Je ne crois pas exagérer en affirmant qu'il s'agit probablement, en l'espèce, de centaines de millions de livres sterling par an. Et ce chiffre n'est pas un total. Il ne représente que les indemnités dues en vertu de la loi. Il ne correspond pas à la perte que subissent les pays, du fait de l'invalidité ou du décès d'une certaine proportion de leur population ouvrière. Il représente encore moins l'incalculable souffrance humaine qui résulte de ces accidents.

Ces deux experts du Bureau international du Travail envoient, tous les mois, aux gouvernements, aux employeurs et aux travailleurs du monde entier, des renseignements sur les meilleurs dispositifs de sécurité qui ont été inventés dans les différents pays; et ces dispositifs sont véritablement appliqués, car il n'est pas question d'une intervention gouvernementale à cet effet. Tout employeur auquel est signalé un dispositif de sécurité qui lui permettra de réaliser une économie — et qui, par conséquent, entraînera une diminution du taux d'assurance — appliquera immédiatement le dispositif en question. D'autre part, je ne crois pas non plus exagérer en affirmant que le travail de ces deux experts du Bureau international du Travail a très probablement permis aux collectivités membres de la Société des Nations d'économiser plusieurs millions de livres sterling au cours des dix ou quinze dernières années.

Si je me suis permis de m'étendre sur ce cas particulier, c'est parce qu'il constitue un des nombreux arguments que l'on peut faire valoir en faveur du budget du Bureau international du Travail. Nous ne demandons pas aux gouvernements de nous accorder des fonds pour maintenir une institution dont ils apprécient sans doute la valeur, mais qui, dans les circonstances actuelles, pourrait sembler quelque peu un article de demi-luxe. Le meilleur argument que nous puissions invoquer en faveur du budget révisé et réduit est que le Bureau international du Travail est en mesure de rendre des services qui justifient pleinement l'octroi des fonds reçus.

Les gouvernements ont le droit de nous demander des garanties allant même un peu plus loin, et d'avoir l'assurance qu'ils obtiendront des services correspondant aux fonds qu'ils ont versés et que ces fonds seront utilisés de la manière la plus satisfaisante possible. Comme je l'ai déjà dit en réponse à Assal bey, le Bureau est tout disposé à étudier et à appliquer toutes nouvelles économies qui seront jugées réalisables.

Toutefois, à cet égard j'aimerais me reporter brièvement à une déclaration faite par le Secrétaire général lors de l'ouverture de la discussion. M. Avenol a indiqué que le Compte d'avances du Bureau international du Travail était épuisé. Ce compte a été épuisé parce que l'année 1939 a eu un caractère quelque peu particulier. Au mois de février, nous avons dû, pour mettre à effet les décisions du Comité des économies budgétaires, résilier les contrats de 30 à 40 fonctionnaires et, à cette occasion, nous avons dû, comme vous l'a indiqué hier M. Hambro, verser des indemnités dépassant les crédits inscrits, pour les traitements, au budget de l'exercice. En outre, depuis que la guerre a éclaté, des retards se sont produits dans la rentrée des contributions. En troisième lieu, bien que nous ayons, dès l'ouverture des hostilités, cessé immédiatement un grand nombre d'activités et essayé de réaliser toutes les économies possibles afin d'équilibrer notre budget pendant

ing in contact with safety experts throughout the world, this tiny Safety Service is able to convey to Governments and to employers the latest safety devices. It is able, therefore, to put at the Service of Governments and employers, not the work of two people in the International Labour Office, but the work of some scores of experts throughout the world, work which is worth many thousands of pounds, and which Members of the League receive for nothing.

But that is not all. How much do industrial accidents cost the communities which make up the League of Nations? I am not exaggerating when I say that the cost which falls upon those communities on this account probably runs to hundreds of millions of pounds a year. That figure is by no means a total figure. It represents only the legal compensation payable. It is not a measure of the loss which the countries suffer through the invalidity or death of a proportion of their working population. Still less is it a measure of the incalculable human suffering involved.

These two experts in the International Labour Office are sending out month by month to the Governments, to the employers and to the workers of the world particulars of the best safety devices which have been invented in the different countries; and those safety devices are actually applied, because it is not a question of Governmental intervention being required for the purpose. Any employer who has had brought to his notice a safety device which will save him money—and hence will mean a lower rate of insurance—will put that safety device into operation immediately. Again, I do not think I exaggerate if I claim that the work of those two experts in the International Labour Office has very likely saved the communities of the Members of the League a matter of millions of pounds over the last ten or fifteen years.

I have dwelt on this particular instance because it is an example of the case I am making for the budget of the International Labour Office. We are not asking Governments to provide money to maintain an institution which they might indeed esteem but which must in present circumstances be regarded as in the nature of a semi-luxury. The case we are making for the revised and reduced budget is that the International Labour Office is in a position to give value for money received.

Governments are entitled to an assurance going a little further than that—namely, that they will get value for money received and that the money will be spent to the best possible advantage. As I have already said in reply to Assal Bey, the Office is willing to explore and to apply all further economies which may be found to be practicable.

But in this connection I wish to refer briefly to the Secretary-General's statement, in opening the discussion, that the Working Capital Fund of the International Labour Office had been exhausted. The Fund has been exhausted because 1939 has been a rather special year. In February, in order to carry out the decisions of the Budgetary Economics Committee, we had to terminate the contracts of between 30 and 40 officials, which, as M. Hambro told you yesterday, involves the payment of indemnities exceeding the salary credits in the budget for the year. Secondly, since the war broke out, there has been some delay in the receipt of contributions. Thirdly, although when war broke out we immediately stopped a great many activities and attempted to make every economy possible in order to balance our budget during the present year, the question nevertheless arose whether strict adherence to financial wisdom might not be unwise politically, and, with the acquies-

l'exercice en cours, nous avons été néanmoins amenés à nous demander si l'adoption d'une attitude de stricte sagesse financière ne serait pas une erreur, du point de vue politique, et nous avons décidé, avec l'assentiment de la Commission de contrôle, de tenir, en dépit des difficultés financières, la Conférence de La Havane. Cette Conférence vient de se terminer et, d'après les renseignements que me donne M. Winant, elle s'est déroulée avec le succès le plus complet et le plus remarquable. Toutefois, même si l'on tient compte de la dépense exceptionnelle que cette Conférence a entraînée, si on laisse de côté la fraction des indemnités qui n'a pas pu être prélevée sur les crédits afférents à 1939, et si l'on reçoit, ce mois, certaines contributions sur lesquelles je crois, après consultation avec le Trésorier, pouvoir raisonnablement compter, j'estime que les dépenses du Bureau international du Travail en 1939 n'auront atteint que 90% de son budget.

Il a été dit parfois, dans le passé, que le Bureau international du Travail vivait aux dépens de la Société des Nations. A ce propos, j'aimerais indiquer les chiffres fournis par le Secrétaire général à la Commission de contrôle, afin que l'on ne puisse pas me soupçonner d'avoir calculé la somme d'une manière indûment favorable au Bureau international du Travail.

Pendant de longues années, les déficits du Bureau international du Travail ont été couverts, il est vrai, au moyen des excédents du Secrétariat; mais il y a eu aussi des années plus prospères, au cours desquelles le Bureau international du Travail a réalisé des excédents qu'il a reversés à la Trésorerie générale de la Société. Les déficits se sont élevés à 4.768.323 francs et c'est dans les limites de cette somme que le Bureau international du Travail a vécu des excédents du Secrétariat. Mais au cours d'autres exercices, le Bureau international du Travail a réalisé des excédents atteignant un total de 5.932.502 francs, de sorte que, pour la période comprise entre les années 1923 et 1938 inclusivement, il a remis à la Société des Nations 1.164.179 francs suisses de plus qu'il n'a reçu pour couvrir ses déficits. En d'autres termes, de 1923 à 1939 — je prends l'année 1923, non pas pour modifier le calcul mais parce que, antérieurement à 1923, les comptes de la Société n'étaient pas tenus d'après un modèle uniforme et qu'il est assez difficile de procéder à des comparaisons strictes — le Bureau international du Travail a dépensé, non pas 94% de son budget, mais 94% de son revenu.

Au cours de ces derniers jours, j'ai entendu dire, à deux reprises, que l'on avait accusé le Bureau international du Travail d'être une institution par trop dépensière. C'est une remarque que je qualifierai, non pas de malveillante, mais de perverse et venimeuse, car elle est totalement dénuée de fondement, et j'espère que les chiffres que je viens de fournir mettront fin, une fois pour toutes, aux rumeurs de ce genre.

J'aimerais maintenant dire quelques mots au sujet du Bureau international du Travail en temps de guerre. Si vous votez le budget, ce sera un témoignage de plus que les gouvernements des Etats membres désirent que le Bureau international du Travail continue son fonctionnement. Il y a un an environ, le Conseil d'administration a examiné la question et a décidé à l'unanimité qu'il y avait une œuvre qui devait et qui pouvait être accomplie. Depuis lors, une trentaine de gouvernements — et un grand nombre d'entre eux depuis l'ouverture des hostilités — ont confirmé cette opinion par une communication solennelle écrite. Toutefois, comme ces chiffres ont été cités dans la presse, je tiens à établir nettement que le Conseil d'administration n'a pas procédé à une sorte de plébiscite parmi ses membres; on s'est borné à informer les gouvernements de la décision du Conseil d'administration et à exprimer l'espoir que les gouvernements non représentés audit Conseil se rallieraient à cette décision. La trentaine de communications écrites reçues depuis lors présentent donc d'autant plus de valeur qu'elles constituent une manifestation spontanée du sentiment des gouvernements.

cence of the Supervisory Commission, we decided to hold the Conference at Havana in spite of the financial difficulties. That Conference has just closed and, I am informed by Mr. Winant, has been a complete, and indeed an outstanding, success. But, even taking into account the exceptional expenditure which it involved, the portion of the indemnities which could not be met out of the credits for 1939 is left on one side and if certain contributions are received this month upon which, after consultation with the Treasurer, I think it reasonable to count, I estimate that the expenditure of the International Labour Office in 1939 will be only 90% of its budget.

It has sometimes been suggested in the past that the International Labour Office is living on the League of Nations. In that connection I would like to quote the figures given by the Secretary-General to the Supervisory Commission so that there may be no suspicion that I have worked out the sum in a way unduly favourable to the International Labour Office.

There was a long string of years when deficits of the International Labour Office were covered by the Secretariat's surpluses, but there were, also, brighter years in which the International Labour Office had surpluses and turned them back into the general Treasury of the League. The deficits amounted to 4,768,323 francs, and to that extent the International Labour Office lived on surpluses made by the Secretariat. But in other years the International Labour Office's surpluses totalled 5,932,502 francs, so that, taking the years 1923-1938 inclusive, it handed back to the League of Nations 1,164,179 Swiss francs more than it had received to cover its deficit. Or, to put the matter in a slightly different way, from 1923 to 1939—I take 1923, not to alter the calculation, but because previously to 1923 the accounts of the League were not kept in a standard form and strict comparisons are a little difficult to make—the International Labour Office spent 94% of its income: not 94% of its budget, but 94% of its income.

Twice in the past few days I heard it rumoured that somebody had said to somebody else that the International Labour Office was a spendthrift institution. I shall not say that that remark was malicious, but I will say that it was as poisonous as it is without foundation, and I hope that the figures that I have just given will put an end to it once and for all.

As regards the International Labour Office and the war, I should like to say this: If you vote for this budget it amounts to a still further demonstration from the Governments that they want the International Labour Office to continue to function. The Governing Body discussed the matter nearly a year ago and came to a unanimous decision that there was work that ought to be and could be performed. Since that time, some thirty Governments—a great many of them since war has broken out—have confirmed that view by solemn written communication. But, as those figures have been quoted in the Press, I want you to be quite clear that the Governing Body did not hold any kind of a plebiscite of its members. Governments were merely informed of the Governing Body's decision, and the hope expressed that the Governments not represented on it would agree. The thirty-odd written communications since received have therefore a greater value because they are in effect a spontaneous manifestation of what the Governments think.

Je n'essaierai pas de vous exposer en détail les problèmes que le Bureau international du Travail sera probablement appelé à traiter. Le fait essentiel est que les problèmes du travail et les problèmes industriels ne cessent pas de se poser parce que la guerre éclate. Dans les pays belligérants ils peuvent même présenter plus d'acuité que pendant la dernière guerre.

Je voudrais vous amener à envisager la question de la manière suivante. Le Conseil d'administration comprend, parmi les représentants gouvernementaux, de hauts fonctionnaires des Ministères et Départements du Travail, qui se sont occupés toute leur vie de ces questions; il comprend également des représentants des grandes organisations d'employeurs et des grandes organisations syndicales. Ces experts sont unanimes à penser que les problèmes dont il s'agit continueront — peut-être sous une forme quelque peu différente — à se poser en période de guerre et qu'il faudra les résoudre. Je ne crois pas que vous puissiez trouver une opinion plus autorisée en la matière.

Cependant, l'Organisation internationale du Travail ne se borne plus à recueillir et à distribuer des renseignements, ni même à élaborer des conventions et à contrôler leur application. Cette Organisation, dont vous êtes maintenant invités à voter le budget, ne se compose plus uniquement des fonctionnaires du Bureau international du Travail, des délégués à la Conférence, et des membres du Conseil d'administration. Elle s'étend maintenant à des organisations et à des ressortissants de chaque Etat membre, et c'est là ce qui fait sa force. Permettez-moi de vous donner un exemple. Depuis des semaines vous lisez, chaque matin, que des bateaux ont été coulés. En vertu de l'ancienne législation maritime, le contrat du marin n'était pas passé avec l'armateur, mais avec le navire, et lorsque le navire faisait naufrage ou sombrait, le contrat prenait fin. A l'heure actuelle, le commerce maritime, dont toutes les nations dépendent dans une certaine mesure, s'exerce dans des conditions périlleuses. Les navires sont coulés, mais si le marin est assez heureux pour sauver sa vie, il est maintenant protégé contre la perte de son emploi par une Convention internationale du Travail qui a été incorporée, après ratification, dans la législation de presque tous les pays maritimes du monde. Chaque marin sait que cette protection supplémentaire dont il jouit aujourd'hui, il la doit au Bureau international du Travail et chacun de ses compatriotes, dont la vie économique dépend des dangers que courent les marins, ne peut manquer d'être satisfait de cette situation. C'est pour des raisons de ce genre que je me suis permis de déclarer, dans l'introduction au budget, que j'ai rédigée sur la suggestion de sir Cecil Kisch, que le Bureau international du Travail est devenu maintenant la clé de voûte des relations industrielles dans tous les Etats membres.

Tout cela est fort convaincant, dira-t-on. Mais si la guerre devient plus intense, les pays n'envisageront-ils pas ces questions sous un angle quelque peu différent? Les grands pays seront nécessairement gouvernés par un petit groupe d'hommes d'Etat, dont toute l'attention sera retenue par la lutte pour l'existence nationale, et, dans ces conditions, ce ne sont pas les Ministères du Travail qui décideront s'il y aura lieu de vous fournir les crédits nécessaires pour maintenir votre activité. Je ne puis pas dire si, dans ces circonstances, les gouvernements décideront de maintenir en vie le Bureau international du Travail; mais je suis convaincu que, si des pouvoirs additionnels de ce genre sont conférés aux hommes d'Etat, ceux-ci ne resteront pas indifférents à certaines considérations. Les membres de la Commission qui peuvent se reporter à la Conférence de la paix tenue à Paris en 1919 se rappelleront que, dans le Préambule de la Constitution du Bureau international du Travail, figurent les mots: « Instabilité si grande que la paix et l'harmonie du monde sont menacés ». Ces mots ne sont pas dus à la plume d'un fonctionnaire d'une administration civile, ni d'un professeur de sociologie. Le texte a été définitivement arrêté par M. William Hughes, Premier Ministre d'Australie, qui n'était pas un alarmiste et

I shall not attempt a detailed description of the problems with which the International Labour Office will probably be called upon to deal. The essential fact is that labour and industrial problems do not cease because war breaks out but, in belligerent countries, may even tend to become more acute as they did during the last war.

I would ask you to look at the question in this way. The Governing Body comprises among the Government representatives high officials of the Ministries and Departments of Labour, who have passed their lives in dealing with those questions, and it also includes representatives of the great employers' and the great trade-union organisations. These experts are unanimous in thinking that those problems—possibly in somewhat different shapes—will continue to exist during war-time and should be dealt with. I think you cannot get a more authoritative opinion.

But, the work of the International Labour Organisation is no longer confined to the collection and distribution of information, or even to the drawing-up of conventions and to the supervision of their application. The International Labour Organisation, whose budget you are now asked to vote, no longer consists merely of the officials in the International Labour Office, the delegates at the Conference, and the members of the Governing Body. It now stretches down to organisations and citizens in every Member State and that is its strength. Let me give you one example. You have been reading every morning for weeks of ships being sunk at sea. Under the old law of the sea, the contract of the seaman was not with the shipowner but with the ship and, when his ship was wrecked or foundered, that contract came to an end. Now the sea-borne trade, upon which all nations to some extent depend, is being carried on in conditions of danger. Ships are being sunk but if the seaman is lucky enough to escape with his life, he is now protected against the loss of his employment by an International Labour Convention which has been incorporated after ratification in the law of practically every maritime country in the world. Every seaman knows that the additional protection he has to-day comes from the work of the International Labour Office, and every one of his fellow-citizens, whose economic life depends upon the risks which the seaman runs, cannot be other than content. It is for such reasons that I have ventured to say in the introduction to the budget, which I have written at the suggestion of Sir Cecil Kisch, that the International Labour Office has now become the keystone of industrial relations throughout the Member States.

You may say: All that is very convincing, but is it not possible that, if the war becomes more severe, countries will see these questions in a somewhat different perspective? Great countries will necessarily have to be governed by a small body of statesmen whose whole attention will be taken up with the struggle for national existence and in those circumstances it will not be the Departments of Labour which are going to settle whether you shall receive money to keep you going. I cannot tell whether, in those circumstances, Governments will keep the International Labour Office alive. But I am confident that, if such additional power passes into the hands of statesmen, there are certain considerations that they will not ignore. Members of this Committee who can carry their minds back to the Peace Conference at Paris in 1919 will remember, in the Preamble of the Constitution of the International Labour Office, the words: "Unrest so great that the peace and harmony of the world are imperilled". Those words were not written by a civil servant or a professor of sociology. The final touches were put to them by Mr. William Hughes, the Prime Minister of Australia, who was no alarmist, and not a man to be frightened of shadows or exaggerate dangers, but who was think-

qui n'était pas homme à s'effrayer d'ombres ou d'exagérer les dangers, mais qui songeait à la situation en présence de laquelle se trouvaient à ce moment un certain nombre de pays d'Europe.

Quelques semaines plus tard, M. Clemenceau, qui n'était pas non plus aisément effrayé, se voyait dans l'obligation de rassembler à Paris 25.000 hommes de troupe environ, car il craignait que des désordres n'éclatent dans les rues pendant que la Conférence de la paix siégeait; et même la Suisse, dont la stabilité a suscité l'envie et l'admiration du monde entier, a traversé, presque à la même époque, une période de grande anxiété. Pourquoi? Parce que ce qu'il y a de pire dans la guerre, c'est qu'elle détruit les fondements nationaux de la paix. Elle oblige à instruire dans la violence des citoyens que l'État s'est consacré avec toute son énergie à former pour la paix. C'est là une des douloureuses nécessités de la guerre. Lorsqu'elle prend fin, lorsque les soldats reviennent dans des pays dont la vie économique nationale a été complètement désorganisée, dans lesquels peut-être l'autorité des organisations auxquelles ils appartiennent a été détruite par la propagande ennemie, il n'est pas surprenant que les hommes d'État se préoccupent des questions de stabilité intérieure, car, une fois que l'agitation commence dans un pays, elle se répand comme la peste.

Nous espérons tous qu'à la fin de la présente guerre, il sera possible d'édifier un monde meilleur, dans lequel une catastrophe de ce genre ne puisse plus se reproduire. Mais comment parvenir à édifier ce monde nouveau ou à donner à la paix une base solide si les éléments qui doivent collaborer à assurer ces résultats sont condamnés à vivre dans la crainte, ou même à subir des bouleversements intérieurs? Je ne prétend pas que l'Organisation internationale du Travail permettra d'éviter les difficultés dont je viens de parler, bien que je sois convaincu que leur solution dépend des idéals qu'elle défend. Mais j'ai la certitude que si les hommes d'État se reportent à 1919, s'ils songent aux heureux résultats que l'Organisation internationale du Travail a obtenus durant les vingt dernières années, ils s'efforceront, par tous les moyens, de trouver les ressources nécessaires pour la maintenir, si longue, si étendue et si destructrice que puisse être la présente guerre.

Sir Cecil KISCH (Royaume-Uni) félicite le Directeur adjoint du Bureau international du Travail de son très intéressant exposé et il est heureux d'apprendre que trente et un États ont été d'avis que les travaux du Bureau devraient se poursuivre. Un certain optimisme se trouve justifié par le fait que, depuis le début de la guerre, l'Organisation a reçu de différents gouvernements neutres et autres des demandes d'assistance technique.

L'exposé du Directeur adjoint a constitué un commentaire de l'introduction au budget du Bureau international du Travail, qui souligne les efforts accomplis pour réduire les dépenses sans compromettre, toutes les fois que cela est possible, l'efficacité du travail. Il convient d'attirer particulièrement l'attention sur l'observation qui figure dans cette introduction et selon laquelle toute nouvelle diminution des ressources financières dont dispose l'Organisation nuirait gravement à son utilité, non seulement en ce qui concerne les besoins immédiats des États membres mais aussi en ce qui regarde l'avenir.

La Commission doit trouver une moyenne entre deux extrêmes, entre « l'excès qui corrompt et la parcimonie qui détruit », sans perdre de vue que, pour une institution, le meilleur rendement à obtenir consiste à tirer de chaque franc suisse dépensé toute la valeur qu'il est possible d'en obtenir.

Il y a quelques semaines, une députation du « Trades Union Council » britannique a eu une entrevue avec lord Halifax et M. Ernest Brown, ministre du Travail. Au cours de cette entrevue, la délégation a souligné la nécessité du maintien de l'activité du Bureau international du Travail et elle a ajouté que, pour cela, des ressources financières suffisantes étaient indispen-

ing of the situation with which a number of countries in Europe were actually faced.

A few weeks later M. Clemenceau, another man who was not frightened of bogies, felt it necessary to draft into Paris some 25,000 troops because he was afraid of disorders in the streets while the Peace Conference was sitting; and even Switzerland, whose political stability has been the envy and the admiration of the world, passed at much the same time through a period of considerable anxiety. Why? Because the worst thing about war is that it destroys the national foundations of peace. You take citizens whom it has been the whole aim of the State to train to peaceful ways and you give them an intensive training in violence—you must, it is the grim necessity of war. Then, when the war is over and they come back to countries whose internal economic life has been disorganised, in which perhaps the authority of the organisations to which they belong has been destroyed by enemy propaganda, statesmen may well be preoccupied with questions of internal stability; for, once that starts in any country, it spreads like a plague.

We all hope that, at the end of this war, it will be possible to build up a better world in which a catastrophe of this kind will not occur again; but what chance will there be of building up that world, or of making a peace with such a foundation, if the units which must collaborate to secure those ends are to live in fear or even to experience internal disruption? I do not claim that the International Labour Organisation will avoid the difficulties I have mentioned; though I am sure that their solution will depend upon the ideals for which it stands. But I am confident that, if statesmen will look back to 1919, if they will think of the measure of success which the International Labour Organisation has had during the intervening twenty years, they will make every effort to see that the necessary resources for maintaining it are forthcoming, however protracted, however extensive and however severe this war may be.

Sir Cecil KISCH (United Kingdom) congratulated the Deputy Director of the International Labour Office on his extremely informative statement and was glad to learn that thirty-one States had expressed the view that the work of the Office should continue. A certain optimism was justified by the fact that, since the outbreak of war, the Organisation had received from various neutral and other Governments requests for expert assistance.

The Deputy Director's statement was a commentary on the introduction to the International Labour Office budget, emphasising the efforts made to reduce expenditure without damaging in any avoidable way the efficiency of the work. Particular attention should be drawn to the observation in the introduction that any further diminution in the financial resources at the disposal of the Organisation would gravely prejudice its utility, not only as regards the immediate needs of Member States but also as regards the future.

The task of the Committee was to find the mean between two extremes, "the excess that corrupts and the parsimony that destroys", bearing in mind that the best value for an institution was obtained by squeezing full value out of every Swiss franc expended upon its work.

Some weeks previously, a deputation of the British Trades Union Council had had an interview with Lord Halifax and Mr. Ernest Brown, the Minister of Labour, at which they pointed out that it was necessary for the work of the International Labour Office to continue and that this required adequate financial resources. The attitude of Lord Halifax and Mr. Brown, which

sables. L'attitude de lord Halifax et de M. Brown, qui reflétait celle du Gouvernement du Royaume-Uni dans son ensemble, a été très sympathique et a marqué la haute estime dans laquelle ils tenaient l'œuvre accomplie. Ultérieurement, des débats se sont déroulés à la Chambre des Lords et à la Chambre des Communes, et certains des discours alors prononcés ont été reproduits dans *Le Bureau international, mois par mois*. Lord Halifax, parlant à la Chambre des Lords, a déclaré que le Royaume-Uni continue à s'intéresser aussi pleinement que par le passé à toutes les activités que la Société des Nations pourrait maintenir dans les circonstances actuelles; le Gouvernement du Royaume-Uni a notamment marqué son entière approbation de la décision, prise par le Conseil d'administration de l'Organisation internationale du Travail, de poursuivre son activité d'une façon aussi complète que les circonstances le permettront. Aux deux réunions du Comité de crise, le Gouvernement du Royaume-Uni a été représenté et il a également envoyé un observateur officiel à la Conférence régionale qui a réuni à La Havane les Etats américains membres de l'Organisation internationale du Travail. Lord Halifax a ajouté que le Gouvernement du Royaume-Uni espérait fermement que les autres gouvernements témoigneraient d'un égal intérêt, notamment au sujet de l'octroi des fonds nécessaires pour permettre à l'Organisation de maintenir son rendement, et que le représentant du Gouvernement du Royaume-Uni à la quatrième Commission ne manquerait pas de tenir compte de l'importance que ce Gouvernement attache à voir l'œuvre de l'Organisation internationale du Travail se poursuivre aussi activement que possible dans les circonstances actuelles.

Un discours sensiblement analogue a été prononcé à la Chambre des Communes par M. Brown, ministre du Travail, qui a notamment adopté une attitude très sympathique à l'égard des problèmes budgétaires du Bureau international du Travail et qui a exprimé l'espoir que tous les efforts seraient faits pour surmonter les difficultés susceptibles de se produire au cours de l'année.

Etant donné ces importantes déclarations, sir Cecil Kisch a donc été extrêmement heureux d'apprendre, à son arrivée à Genève, que le Secrétaire général, toujours préoccupé d'assurer la bonne marche de tous les organismes de la Société, avait trouvé le moyen d'aider à surmonter les besoins financiers immédiats du Bureau international du Travail. Le fait est mentionné dans le quatrième rapport de la Commission de contrôle, qui a accueilli avec une satisfaction particulière la suggestion du Secrétaire général selon laquelle les Etats membres devraient continuer à étudier les relations entre les deux organisations en vue de nouvelles économies à réaliser. C'est là certainement une proposition très utile qui met l'accent sur le fait que les organismes de la Société des Nations constituent un tout, qu'il n'y a pas de conflits d'intérêts entre ses divers éléments et que le succès de chacun est nécessaire au succès de l'ensemble de l'institution internationale.

Les propositions et les décisions du Gouvernement du Royaume-Uni en ce qui concerne le paiement de sa contribution — propositions que sir Cecil Kisch a eu le privilège d'annoncer lors de la précédente séance — sont un témoignage concret des vues exprimées par certains des principaux membres du Gouvernement britannique dans leurs discours aux deux Chambres et dans leurs réponses à la députation du « Trades Union Council ».

Il y a donc lieu d'espérer fermement que chacun comprendra que la manière la plus efficace de témoigner son appréciation de l'œuvre, sur laquelle le Directeur adjoint a attiré l'attention, consiste dans le paiement rapide et ponctuel de la contribution de l'année.

M. DE BOISANGER (France) apporte l'adhésion de sa délégation au projet de budget de l'Organisation internationale du Travail tel qu'il est présenté. Il a la conviction que, tout en assurant de substantielles économies, ce budget comporte cependant les crédits nécessaires aux besoins essentiels de cette institution.

was indicative of that of the United Kingdom Government as a whole, was very sympathetic and showed high appreciation of the work which had been done. Subsequent to this deputation there had been debates in both Houses of Parliament and some of the speeches then delivered were reproduced in *The I.L.O. Month by Month*. Speaking in the House of Lords, Lord Halifax had expressed the view that the United Kingdom maintained its full interest in all the activities which the League of Nations could carry on in present circumstances; in particular, the United Kingdom Government had shown its full approval of the decision of the Governing Body of the International Labour Office to continue its work as completely as conditions would allow; it had been represented at both meetings of the Emergency Committee and had sent an official observer to the Regional Conference of American States Members of the International Labour Organisation at Havana. Lord Halifax had gone on to say that the United Kingdom Government trusted that other Governments would show equal interest, particularly in regard to the provision of funds to enable the Organisation to maintain its efficiency and that the United Kingdom Government representative on the Fourth Committee would bear in mind the importance the Government attached to seeing the work of the International Labour Organisation carried on as actively as possible in the circumstances.

A speech much in the same sense had been delivered in the House of Commons by Mr. Brown, the Minister of Labour, who had, in particular, expressed a strongly sympathetic attitude towards the budgetary problems affecting the International Labour Office, and the hope that every effort would be made to overcome such difficulties as might arise in the current year.

With these important statements before him, he (Sir Cecil Kisch) had therefore been extremely gratified to learn on his arrival in Geneva that the Secretary-General, always anxious to promote the efficiency of all the organs of the League, had seen his way to help in overcoming the immediate financial needs of the International Labour Office. This was referred to in the Fourth Report of the Supervisory Commission, which had particularly welcomed the Secretary-General's suggestion that States Members should continue to study the relations between the two organisations with a view to promoting further economy. This was undoubtedly a very fruitful proposal and well brought out the fact that the organs of the League of Nations represent a whole, that there is no conflict of interests between one part of it and another, and that the success of each is necessary to the success of the international institution as a whole.

The proposals and decisions of the United Kingdom Government in regard to the payment of its contribution, which he had had the privilege of announcing at the previous meeting, were concrete evidence of the views expressed by leading members of the British Government in both Houses of Parliament and in their replies to the deputation of the Trades Union Council.

It was therefore earnestly to be hoped that all would realise that concrete evidence of appreciation of the work to which the Deputy Director had called attention could best be shown by the speedy and punctual payment of the year's contribution.

M. DE BOISANGER (France) said that his delegation would accept the draft budget of the International Labour Organisation as submitted. He was fully persuaded that the budget, while containing substantial cuts, nevertheless provided the credits necessary for the essential requirements of the Organisation.

Le Gouvernement français, en effet, a profondément à cœur le maintien des activités vitales de l'Organisation internationale du Travail, particulièrement dans les circonstances actuelles, où elles prennent toute leur valeur.

Il y a quelques semaines, la Commission de contrôle a été mise en présence du fait que, en l'état actuel des finances de la Société des Nations, l'Organisation internationale du Travail risquait de se trouver à court de trésorerie et hors d'état de faire face à ses paiements immédiats. Grâce aux propositions du Secrétaire général, qui suggère de prélever sur la partie du Fonds de roulement affecté au Secrétariat les sommes nécessaires à la vie de l'Organisation internationale du Travail, ce danger paraît maintenant écarté. La délégation française s'en félicite vivement et c'est dans ces conditions qu'elle donne son accord tant au projet de budget qui est présenté à la Commission qu'aux propositions du Secrétaire général relatives au Fonds de roulement.

M. OERSTED (Président par intérim du Conseil d'administration de l'Organisation internationale du Travail) indique qu'il intervient à la fois en qualité de président par intérim du Conseil d'administration du Bureau international du Travail et de représentant du groupe des employeurs au sein de cette Organisation. Il remercie le président de la quatrième Commission de ses aimables paroles et le président de la Commission de contrôle de la façon dont il a apprécié la collaboration que lui ont prêtée les membres du Conseil d'administration. C'est, en effet, la première fois que cette collaboration est effective et il lui a été d'autant plus aisé d'expliquer la situation financière devant le Conseil d'administration qu'il avait été mis au courant de celle-ci durant les discussions de la Commission de contrôle.

Il s'associe entièrement aux paroles prononcées par M. Phelan et, avant l'intervention de M. Hallsworth, représentant du groupe des travailleurs au Conseil d'administration, il voudrait expliquer l'attitude des employeurs au sein de celui-ci. On a mentionné qu'il y a près d'un an, le Conseil d'administration avait décidé à l'unanimité de maintenir les activités du Bureau international du Travail dans la plus large mesure possible si une guerre éclatait. Cette décision unanime indique l'accord des employeurs. Ceux-ci ont été, et seront probablement encore, des critiques assez sévères pour l'Organisation internationale du Travail; ils se sont opposés à certaines activités de cette Organisation, mais jamais à l'activité tout entière de celle-ci. Il n'y a jamais eu, de leur part, une hostilité de principe à son égard car ils se sont rendu compte dès le début que, tout en étant extrêmement utile pour les travailleurs, cette institution pouvait également l'être pour le patronat. Dans le Préambule de sa Constitution, il est dit que le fait que des pays n'acceptent pas certaines améliorations de conditions sociales pourrait rendre difficile, voire impossible, pour les autres Etats plus avancés, de maintenir ou d'introduire une législation sociale. Cela est si vrai qu'il est impossible de maintenir une concurrence entre les différents pays si les conditions sociales de certains d'entre eux sont de beaucoup inférieures à celles qui existent dans les autres pays.

Comme M. Phelan, M. Oersted estime que l'Organisation internationale du Travail a été et pourra encore être très utile. Il est à prévoir qu'à la fin de la guerre actuelle, il y aura des troubles sociaux analogues à ceux qui ont eu lieu vers la fin de la guerre de 1914-1918, mais il espère qu'à la fin du conflit que l'Europe traverse, la situation permettra, non pas de changer la composition, mais de réviser la structure de cette institution, de façon qu'elle devienne une organisation universelle.

Avec M. Phelan, il est un vétéran, un de ceux qui ont assisté à la première Conférence internationale du Travail à Washington; c'est cette longue expérience qui lui permet de dire quelques mots sur les relations

The French Government was most anxious that the vital activities of the Organisation should continue, particularly in the present circumstances, when their value was enhanced.

A few weeks before, the Supervisory Commission had been informed that, in the present state of the League's finances, the International Labour Organisation might find itself short of funds and be unable to meet its immediate payments. Thanks to the proposals of the Secretary-General, who suggested taking from the Secretariat's share of the Working Capital Fund the sums required to enable the International Labour Organisation to continue its activities, that danger now appeared to have been averted. The French delegation was gratified that it should be so, and had pleasure in supporting both the draft budget as submitted to the Committee and the Secretary-General's proposals in regard to the Working Capital Fund.

M. OERSTED (President *ad interim* of the Governing Body of the International Labour Organisation) said that he was speaking in his capacity as President *ad interim* of the Governing Body of the International Labour Office and also as representative of the Employers' Group on the Governing Body. He thanked the Chairman of the Fourth Committee for his friendly remarks and the Chairman of the Supervisory Commission for his ready appreciation of the assistance he had received from the members of the Governing Body. It was indeed the first time that effective collaboration had been established on those lines, and that had simplified his task of explaining the financial situation to the Governing Body, which had been kept informed of it during the discussions of the Supervisory Commission.

He fully endorsed Mr. Phelan's statement and said that before Mr. Hallsworth, the representative of the Workers' Group on the Governing Body, addressed the Committee, he desired to explain the attitude of the employers on the Governing Body. It had been mentioned that less than a year previously the Governing Body had unanimously decided to maintain the activities of the International Labour Office to the fullest extent possible, in the event of an outbreak of war. That unanimous decision was indicative of agreement on the part of the employers. The latter had been in the past, and probably would be in the future, very severe critics of the International Labour Organisation; they had opposed some of its activities, though never its activities as a whole. They had never shown any hostility in principle, realising as they did—and as they had done from the beginning—that the Labour Organisation was extremely useful to the workers and that it might prove equally useful to the employers. The Preamble to the Constitution of the International Labour Organisation declared that the failure of any nation to adopt certain improvements in social conditions might make it difficult or even impossible for other more advanced States to maintain or introduce social legislation. That was essentially true, and it was impossible to maintain competition between the different countries if the social conditions of some of them were very much inferior to those existing in the other countries.

Like Mr. Phelan, the speaker thought that the International Labour Organisation had been, and could still be, of very great utility. It seemed likely that, at the end of the present war, social disturbances might arise similar to those which had occurred towards the end of the war of 1914-1918, but he hoped that, after the conflict through which Europe was passing, the situation might be such as to permit, not of changing the composition of the Labour Organisation, but of revising its structure, in order that it might become a world organisation.

Again, like Mr. Phelan, he was a veteran, one of those who had been present at the first International Labour Conference in Washington; he was thus entitled, by reason of his long experience, to say a

existant depuis de longues années dans les pays scandinaves entre employeurs et travailleurs, entre organisations patronales et organisations ouvrières. Cette collaboration amicale n'était pas, à la fin de la dernière guerre, une innovation, mais assurément elle s'est beaucoup développée pendant les vingt premières années d'existence du Bureau international du Travail. Depuis le commencement de la guerre, des relations plus étroites ont été établies entre les organisations patronales et les organisations ouvrières, et cela sur la base des principes et des idées mis en application par l'Organisation internationale du Travail. Il est bon de faire remarquer que ces résultats positifs n'auraient certainement pas été obtenus si le Bureau international du Travail n'avait pas existé.

M. Oersted vient de dire que le groupe patronal s'est souvent opposé à certaines activités de l'Organisation internationale du Travail et qu'il le fera probablement encore, mais il faut reconnaître qu'il a également respecté les décisions prises par le Conseil d'administration à la majorité.

En ce qui concerne le budget, M. Oersted indique que, s'il avait eu l'honneur — et ici il s'adresse au président de la Commission de contrôle — d'assister plus tôt que ce ne fut le cas aux réunions de la Commission de contrôle, il y aurait eu vraisemblablement très peu de divergences entre la Commission de contrôle et lui-même, car les employeurs ont toujours lutté pour obtenir des économies. Ils estimaient en effet que l'on pouvait arriver à de bons résultats avec des dépenses moindres que celles qui figuraient dans le budget. Cependant, le groupe patronal n'a jamais demandé des réductions risquant d'arrêter complètement ou, en tout cas, de rendre extrêmement difficile l'œuvre de l'Organisation internationale du Travail. C'est en partant de cette idée que, durant ces quinze ou seize dernières années, le groupe patronal n'a jamais voté, au sein du Conseil d'administration, en faveur du budget.

Aujourd'hui, il se produit une certaine volte-face en ce sens que le dernier budget, actuellement en discussion devant la quatrième Commission, a été approuvé par le groupe patronal en même temps que par les autres groupes au sein de la Commission de crise qui remplace en ce moment le Conseil d'administration. Si le groupe patronal a adopté cette attitude, c'est qu'il a estimé que les réductions envisagées au cours de la première étape, et qui se montaient à environ 13%, étaient déjà suffisantes, et que les économies nouvelles que l'on prévoyait étaient si considérables que l'on ne pouvait pas demander des réductions supplémentaires. Le groupe patronal a même considéré que c'était une limite que l'on ne pouvait pas dépasser si l'on voulait maintenir l'Organisation internationale du Travail et ses activités. Le groupe patronal a donc accepté ce budget, non sans quelque regret il est vrai, mais il espère qu'il permettra à l'Organisation internationale du Travail de poursuivre son œuvre, de donner des preuves de sa valeur et, en contrepartie des contributions versées par les gouvernements, de fournir des renseignements et des informations utiles.

En terminant, M. Oersted espère que la quatrième Commission adoptera sans hésitation le budget qui est devant elle; de plus, il espère que, l'an prochain, il sera possible à la quatrième Commission et à l'Assemblée de voter un budget plus élevé qui permettra à l'Organisation internationale du Travail d'élargir ses activités. M. Oersted croit en effet que, pour établir la justice sociale qui est à la base de la paix mondiale, il serait bon, dans les limites des possibilités, bien entendu, de voter un budget plus considérable.

M. HALLSWORTH (Représentant du groupe des travailleurs du Conseil d'administration de l'Organisation internationale du Travail), après avoir rendu hommage au président de la quatrième Commission, au président et aux membres de la Commission de contrôle ainsi qu'au Secrétaire général, déclare que, durant ces treize derniers mois, il s'est efforcé de montrer, dans son propre pays et ailleurs, que la

few words about the relations which had existed for many years in the Scandinavian countries between employers and workers and between employers' and workers' organisations. That friendly collaboration had been no new thing at the end of the last war, but it had undoubtedly been very much developed during the first twenty years of existence of the International Labour Office. Since the beginning of the present war, closer relations had been established between the employers' and workers' organisations, on the basis throughout of the principles and ideas put into practice by the International Labour Organisation. Those positive results would certainly not have been obtained but for the existence of the International Labour Office.

As he had just observed, the Employers' Group had in many cases opposed certain activities of the International Labour Organisation and would probably adopt the same attitude in future, but at the same time it had respected the decisions taken by the Governing Body by a majority vote.

With reference to the budget, if he had had the honour—and in that connection he was addressing the Chairman of the Supervisory Commission—to attend the meetings of the Supervisory Commission at an earlier date, the differences of opinion between the Supervisory Commission and himself would in all probability have been very slight, because the employers had always striven for economy. They felt, in fact, that good results could be achieved for less expenditure than that included in the budget. Nevertheless, the Employers' Group had never asked for such reductions as might bring the work of the International Labour Organisation to a standstill or make it extremely difficult to carry on. It was for the above reason that, for the last fifteen or sixteen years, the Employers' Group had never voted in the Governing Body in favour of the budget.

There had now been what might be described as a *volte-face*, inasmuch as the reduced budget, which was now being discussed by the Fourth Committee, had been approved by the Employers' Group as well as by the other groups on the Emergency Committee which was at present taking the place of the Governing Body. The Employers' Group had adopted that attitude because it felt that the reductions proposed during the first stage, which amounted to about 13%, were quite sufficient and that the further economies contemplated were so considerable as to make it impossible to ask for any supplementary reductions. The Employers' Group had considered that the limit had been reached beyond which it was impossible to go if it was desired to maintain the International Labour Organisation and its activities. The Employers' Group had therefore accepted that budget, not, it is true, without some regret, but he hoped it would enable the International Labour Organisation to carry on its work, to give proof of its value and, in return for the contributions paid by Governments, to furnish useful data and information.

In conclusion, he hoped that the Fourth Committee would not hesitate to adopt the budget before it, and that next year it would be possible for the Fourth Committee and the Assembly to vote a larger budget which would enable the International Labour Organisation to extend its activities. For the establishment of social justice, which was the foundation of world peace, a larger budget should, in fact, be voted if that was at all possible.

Mr. HALLSWORTH (Delegaté of the Workers' Group of the Governing Body of the International Labour Organisation), after paying a tribute to the Chairman of the Fourth Committee, the Chairman and members of the Supervisory Commission and the Secretary-General, said that in the past thirteen months he had tried in his own country and elsewhere to show that the League was still alive, and that the International

Société des Nations est toujours en vie et que le Bureau international du Travail ne doit pas être considéré, à l'intérieur de la Société des Nations, comme un parent pauvre, mais être mis sur un pied d'égalité avec toutes les institutions de la Société.

Les regards du monde du travail sont tournés vers Genève, car les travailleurs sont extrêmement désireux que le Bureau international du Travail qui est, au sein de la Société des Nations, la seule organisation dans laquelle l'élément ouvrier a constamment collaboré, ne soit d'aucune manière mis en péril. Le Bureau international du Travail doit son existence aux quatre années de guerre du terrible conflit de 1914-1918. Il plonge ses racines dans le Traité de paix, par lequel les États se sont engagés à maintenir l'Organisation internationale du Travail. L'époque actuelle est celle des engagements rompus, mais les gouvernements n'oseraient pas violer celui-ci car ils s'exposeraient à de terribles conséquences.

Cet engagement a été pris en raison des circonstances qui existaient à la fin de la guerre de 1914-1918 et que M. Phelan a décrites. Des millions d'hommes avaient consacré à cette lutte terrible une partie considérable de leur vie et la question qui s'était posée aux gouvernements, lors du retour de ces hommes à la vie civile, était celle de savoir s'ils appliqueraient des méthodes de violence dans leurs pays respectifs ou si, au contraire, renonçant à recourir à la force, ils chercheraient à réaliser un nouvel ordre social par des moyens pacifiques et démocratiques. D'une façon générale, c'est à la seconde de ces solutions qu'on s'est arrêté. Les travailleurs de nombreux pays, dont le Royaume-Uni, ont créé de puissants mouvements syndicalistes, qui ont rendu à leurs participants des services sur le plan national et sur le plan international; leurs organisations ont trouvé dans le Bureau international du Travail un instrument qui leur permettait de réaliser des progrès sociaux qui eussent, autrement, été impossibles. C'est ainsi que dans beaucoup de pays répartis sur tout le globe, des hommes et des femmes, des jeunes gens et des jeunes filles, jouissent aujourd'hui d'une vie sociale qui ne se compare en rien avec celle d'avant la fondation de l'Organisation internationale du Travail.

Le monde ouvrier n'était cependant pas satisfait des résultats acquis. Parmi les buts qu'il s'était proposés, beaucoup n'étaient pas encore réalisés. La prudence des gouvernements, l'instinct conservateur des employeurs mettaient un frein à la réalisation des grands buts du monde ouvrier par le moyen des institutions internationales telles que celles que représenterait le Bureau international du Travail. Cette prudence, cet instinct conservateur, ont donné cependant, en collaboration avec le monde ouvrier, des résultats durables qui n'auraient sans doute pas été obtenus par d'autres méthodes. Les traités les plus solides ont été les conventions et les résolutions enregistrées au Bureau international du Travail à l'issue de débats ininterrompus entre les trois éléments dont se compose l'Organisation.

Si les buts du monde du travail ne sont pas encore, en grande partie, réalisés, il n'en faut pas conclure néanmoins que ces buts soient illégitimes. Les ouvriers ont droit à une rémunération aussi complète que les ressources naturelles, économiques et scientifiques de notre époque le permettent. Telle est la revendication du travailleur, celle pour laquelle il ne cessera de lutter.

Le Bureau international du Travail n'est pas seulement un laboratoire où l'on peut étudier les méthodes du progrès social à la lumière de l'expérience humaine. Il est aussi la source d'inspiration de l'effort collectif déployé pour la cause du progrès social et intellectuel.

La nouvelle guerre soulève divers problèmes, les uns anciens, les autres nouveaux. Des pays dépensent en un seul jour des sommes supérieures à celles que l'Organisation internationale du Travail inscrit à son budget pour une année entière, et les sommes figurant dans les budgets de l'Organisation internationale du Travail et de la Société des Nations paraissent insi-

Labour Organisation as part of the League was not to be regarded as a poor relation, but to be regarded as being on equal terms with all the League institutions.

The eyes of the whole labour world were fixed on Geneva, because the whole world of labour was extremely anxious that the International Labour Office, which happened to be the only organisation within the framework of the League in which labour had participated continuously, should be in no way imperilled. The International Labour Office derived its existence from four years of war, from the terrible conflict of 1914-1918. Its existence was rooted in the Peace Treaty, in which Governments had pledged their word to maintain the International Labour Organisation. To-day they were living in a world of broken pledges, but this pledge was one which the Governments of the various countries dared not break, or the consequences would be terrible in the extreme.

The pledge was made because of the circumstances, as Mr. Phelan had mentioned, that were in being at the conclusion of the war of 1914-1918. Millions of men had been engaged for a large part of their lives in that terrible conflict, and the question with which Governments were faced on the return of those men to civil life was whether they would apply violent methods in their respective countries, or whether they would abandon the resort to force and seek the achievement of a new social order by peaceful and democratic means. In the main the second course was adopted. The workers in many lands, including the United Kingdom, had built up powerful trade-union movements which had been able to serve their members nationally and internationally, and these organisations had found through the International Labour Office a means of achieving social progress which would otherwise have been impossible. Thus, for example, throughout the world in many lands men and women, boys and girls, were to-day enjoying a social life which had no comparison with that obtaining prior to the existence of the International Labour Organisation.

Labour was not satisfied with the results achieved. Many of the aims of labour were still unrealised. The very cautiousness of Governments, the very conservatism of employers were themselves a sufficient brake in realising the larger aims of labour through international institutions of the kind represented by the International Labour Office; but that very cautiousness, that very conservatism, did give, through co-operation with labour, abiding results which might not otherwise be obtained. The most lasting treaties had been conventions and recommendations registered at the International Labour Office as a result of continuous discussion by the three elements of which the Organisation was composed.

That labour's aims were still largely unrealised did not mean that they were illegitimate. Workers were entitled to as complete a reward as the natural economic and scientific resources of our age could afford. That is labour's claim, for which it would continuously strive.

The International Labour Office constituted not only a laboratory in which methods of social progress could be studied in the light of human experience; it was also the source of inspiration for collective effort to advance the cause of social and intellectual progress.

A fresh outbreak of war now raised some old and some new problems. Some countries were spending in a single day more than the total of the International Labour Organisation budget for a year, and the sums comprised in the International Labour Organisation and the League budgets paled into insignificance beside modern war budgets. That constituted not

gnifiantes à côté des budgets de guerre modernes. Il n'y a pas là simplement une comparaison entre divers ordres de dépenses, il y a un défi à l'humanité. Les hommes seraient-ils donc disposés à donner tant pour la guerre en refusant à la paix et à la coopération internationale les moyens nécessaires? On ne peut pas se permettre de ne pas faire les frais du budget soumis en ce moment à la quatrième Commission. Au surplus, ce ne sont pas les gouvernements qui paient les budgets, c'est le peuple qui fournit l'argent avec lequel le gouvernement acquitte ses cotisations à la Société des Nations. Les gouvernements ne sont que les organismes par lesquels les moyens de faire vivre les institutions de la Société des Nations sont réunis et distribués. C'est par le labeur du peuple que se poursuit le travail du monde et c'est le peuple, en outre, qui fait vivre ses propres organisations, nationales et internationales, par lesquelles il s'exprime. Le budget du syndicat de M. Hallsworth est presque aussi considérable que celui du Bureau international du Travail. Ce budget, joint à ceux de deux autres syndicats, dépasse celui de l'ensemble de la Société: Secrétariat, Cour permanente de Justice et Bureau international du Travail. Si les travailleurs, tout en supportant en premier lieu la charge de leurs propres budgets nationaux, peuvent encore financer leurs propres organisations de cette manière, ils ne demandent pas aux gouvernements qui forment la Société un très grand effort, comme on peut le voir en comparant les deux catégories de budgets.

Il faut dire encore que l'action actuelle des syndicats diffère de ce qu'elle était avant la guerre de 1914-1918. Elle diffère déjà beaucoup de cette action, telle qu'elle apparaissait dans les premières années de l'après-guerre ou il y a quelques années seulement. Il n'est pas d'activité du Gouvernement du Royaume-Uni au sujet de laquelle ce Gouvernement puisse négliger l'avis du Congrès des syndicats britanniques, qui centralise et canalise les travaux des divers syndicats. C'est là, dans les conditions de la vie actuelle, un facteur considérable et important. Ce n'est pas seulement à l'égard des problèmes créés par la guerre que les syndicats ont une œuvre à accomplir. Ces problèmes doivent être étudiés par rapport à la paix qui doit sortir des hostilités actuelles.

M. Hallsworth demande à la quatrième Commission de voter le budget à l'unanimité, car elle tuera ainsi l'esprit de défaitisme qui se propage aujourd'hui. Elle contribuera par là à faire connaître partout que l'organisation de la liberté et du progrès social n'est pas enchaînée, mais qu'elle est résolue à aider à la création de ce magnifique monde futur auquel les peuples de la terre aspirent si profondément.

M. CREMINS (Irlande) tient à féliciter le Directeur adjoint du Bureau international du Travail, la Commission de contrôle et les délégués de la quatrième Commission; il se déclare en faveur de l'adoption du budget réduit et révisé.

En ce qui concerne la suggestion visant le paiement intégral des contributions dès le début du prochain exercice financier, M. Cremins sera heureux de signaler cette suggestion à l'attention de son Gouvernement, car c'est là une excellente suggestion du point de vue des économies.

Le budget de l'Organisation internationale du Travail est approuvé.

10. Examen détaillé du budget général du vingt-deuxième exercice (1940): Partie III: Cour permanente de Justice Internationale.

Le PRÉSIDENT soumet à la Commission le projet de budget pour la Cour permanente de Justice internationale (édition rectifiée et réduite). Il fait remarquer que, dans le cas où des élections ne pourraient pas avoir lieu et où les membres de la Cour resteraient

merely a comparison in financial expenditures, it was a challenge to all. Were they prepared to do so much for war, but not enough for the means of peace and international co-operation? They could not afford *not* to afford the budget now before them. Moreover, it was not the Governments which paid the budgets. It was the people who provided the money with which the Government paid the contributions to League expenditure. The Governments were the agencies through which the means of supporting League institutions were collected and distributed. It was the people by whose labour the work of the world was carried on and who, in addition, maintained their own organisations, national and international, through which they expressed themselves. The budget of his own trade union was almost as large as that of the International Labour Office; its budget, combined with that of two other trade unions' budgets, would exceed that of all League institutions—the Secretariat, the Permanent Court and the International Labour Office. Surely if the workers could not only bear the main burden of their own national budgets but could also finance their own organisations in this way, they were not asking the Governments which constituted the League to do very much, as would be seen when comparing the two kinds of budget.

Again, the work of the trade unions to-day was of a different order from what it was before the war of 1914-1918. It was far different in character even from what it had been in the immediate post-war years, or from what it had been even a few years previously. There was no activity in which the United Kingdom Government was engaged in which it could afford to forfeit the advice of the British Trades Union Congress, which centralised and canalised the work of the individual trade unions. That was a matter of great and serious importance in the circumstances in which life was being lived to-day. It was not only in regard to the problems created by the war that the trade unions had their work to do. Those problems must be studied in relation to the kind of peace that would result at the end of hostilities.

He would ask the Fourth Committee to vote the budget with unanimity, appreciating that in doing so it was killing the spirit of defeatism which was abroad to-day. They would be doing something to let it be known far and wide that the organisation of liberty and of social progress was not in chains, but was determined to help create that brave new world for which the peoples of the world yearned so deeply.

Mr. CREMINS (Ireland) paid a tribute to the Deputy Director of the International Labour Office, to the Supervisory Commission, and to the delegates on the Fourth Committee, and had pleasure in supporting the approval of the reduced and rectified budget.

He proceeded to refer to the suggestion that subscriptions should be paid in full early in next year's financial period. He would be pleased to bring that suggestion to the notice of his Government as a true and fertile proposal for economy.

The budget of the International Labour Organisation was approved.

10. Detailed Examination of the General Budget for the Twenty-second Financial Period (1940): Part III: Permanent Court of International Justice.

The CHAIRMAN submitted to the Committee the draft budget for the Permanent Court of International Justice (rectified and reduced edition). He pointed out that, should it be impossible to hold the elections and should the members of the Court remain in office,

en fonctions, le crédit à inscrire à l'article 15 a), du chef de la contribution au fonds de pension des membres de la Cour, pourrait être ramené de 173.991 florins à 105.626 florins, ce qui ramènerait l'ensemble du budget de la Cour à 993.182,33 florins.

M. LÓPEZ OLIVÁN (Greffier de la Cour permanente de Justice internationale) rappelle que, dans la note qui précède le budget, il en a déjà expliqué la structure, de même qu'il a exposé toutes les mesures qui avaient été prises en vue d'obtenir des économies. Il n'a rien à ajouter à cette note.

Le PRÉSIDENT tient à souligner le geste des membres de la Cour, qui ont consenti, sans que rien les y obligeât, une réduction de 20% sur leur traitement, ce qui a permis au greffier de présenter à la Commission un budget sensiblement réduit. Le Président rend hommage à leur initiative.

Le budget de la Cour permanente de Justice internationale est approuvé.

(La séance est levée.)

CINQUIÈME SÉANCE

Tenue le vendredi 8 décembre 1939, à 15 h. 30.

Président: Le comte CARTON DE WIART (Belgique).

11. Examen détaillé du Budget général du vingt-deuxième exercice (1940): Partie VII: Pensions: a) Neuvième rapport du Conseil d'administration de la Caisse des pensions du personnel et addendum à ce rapport; b) Rapport de l'actuaire-conseil sur la sixième évaluation de la Caisse des pensions du personnel; et c) Passages pertinents des premier et deuxième rapports de la Commission de contrôle.

M. CREMINS (Irlande) soumet à la Commission, au nom du Conseil d'administration de la Caisse des pensions du personnel, les rapports suivants:

- a) Neuvième rapport du Conseil d'administration pour l'année 1938 (document A.9.1939.X);
- b) Addendum au neuvième rapport; et
- c) Rapport de l'actuaire appelé en consultation (document A.8.1939.X).

Il attire, en outre, l'attention sur les passages des rapports de la Commission de contrôle (documents A.5, A.5 (a), A.5 (b) et A.5 (c).1939.X) qui traitent de la Caisse des pensions.

Ces différents rapports montrent que, depuis la dernière Assemblée, le Conseil d'administration de la Caisse des pensions, en consultation avec l'actuaire, et la Commission de contrôle, ont procédé à un examen complet des bases de la Caisse, de sa structure et de sa situation financière.

Le but essentiel de cet examen était de rechercher si les ressources de la Caisse sont suffisantes pour faire face à ses obligations et, dans la négative, de présenter les recommandations qui permettraient d'assurer la solvabilité de la Caisse.

M. Cremins dira tout d'abord quelques mots du budget des pensions pour 1940. Il attirera ensuite l'attention de la Commission sur les facteurs techniques qui ont entraîné un déséquilibre des finances de la Caisse des pensions — facteurs à l'égard desquels le Conseil d'administration et la Commission de contrôle proposent actuellement les mesures qu'ils jugent appropriées.

the credit to be entered under item 15(a) in respect of the contribution to the Pensions Fund for members of the Court could be reduced from 173,991 florins to 105,626 florins, which would reduce the whole budget for the Court to 993,182.33 florins.

M. LÓPEZ OLIVÁN (Registrar of the Permanent Court of International Justice) observed that, in his introduction to the budget, he had already explained its structure and described the measures taken with a view to economy. He had nothing to add to that note.

The CHAIRMAN expressed his appreciation of the action of the members of the Court, who, though in no way compelled to do so, had agreed to a reduction of 20% in their salaries, thereby enabling the Registrar to submit an appreciably reduced budget to the Committee.

The budget of the Permanent Court of International Justice was approved.

(The meeting rose.)

FIFTH MEETING

held on Friday, December 8th, 1939, at 3.30 p.m.

Chairman: Count CARTON DE WIART (Belgium).

11. Detailed Examination of the General Budget for the Twenty-second Financial Period (1940): Part VII: Pensions: (a) Ninth Report of the Administrative Board of the Staff Pensions Fund and Addendum to This Report; (b) Report by the Consulting Actuary on the Sixth Actuarial Valuation of the League of Nations Staff Pensions Fund; and (c) Relevant Passages in the First and Second Reports of the Supervisory Commission.

Mr. CREMINS (Ireland), on behalf of the Administrative Board of the Staff Pensions Fund, submitted to the Committee the following reports:

- (a) Ninth Report of the Administrative Board for the Year 1938 (document A.9.1939.X);
- (b) Addendum to the Ninth Report; and
- (c) Report of the Consulting Actuary (document A.8.1939.X).

In addition, he drew attention to those parts of the reports of the Supervisory Commission (documents A.5, A.5(a), A.5(b) and A.5(c).1939.X) which dealt with the Pensions Fund.

These various reports showed that a comprehensive examination of the basis of the Fund, its structure and its financial position had been made since the last Assembly by the Pensions Board in consultation with the Actuary, and by the Supervisory Commission.

The main purpose of this examination had been to ascertain whether the resources of the Fund were sufficient to meet its liabilities and, if not, to make such recommendations as would ensure the Fund's solvency.

He wished first of all to say a few words about the Pensions budget for 1940, and then to draw attention to the technical factors which had brought the Fund into disequilibrium—factors against which adequate measures were now proposed by the Board and the Supervisory Commission.

Le budget réduit de la Caisse des pensions, qui figure à la page 12 du document A.4(1).1939.X, prévoit un crédit de 1.671.525 francs, qui est de 180.000 francs inférieur à celui de 1939. Les recettes accessoires, représentant le montant que doivent verser les Etats non membres de la Société, ramènent ce crédit à 1.563.476 francs.

Le chiffre définitif que la quatrième Commission est appelée à voter pour l'année 1940 est donc de 1.563.476 francs, soit 146.642 francs de moins que pour 1939.

Le budget révisé de la Caisse des pensions est le plus bas qui ait jamais été enregistré, bien que les recettes accessoires, c'est-à-dire les contributions des Etats non membres, soient de 33.000 francs inférieures à celles de 1939.

Il convient de se rappeler que, l'année dernière, la quatrième Commission s'était ralliée à l'opinion de l'actuaire-conseil, selon laquelle, si la situation actuarielle de la Caisse des pensions est saine quant au fond, deux facteurs risquent de compromettre sa stabilité. Ces facteurs, qui n'avaient pas été prévus au moment de la création de la Caisse, sont, tout d'abord, le nombre inattendu de départs prématuré (c'est-à-dire avant l'âge de 60 ans), et, en second lieu, la diminution des rentrées au titre des intérêts. Les propositions du Conseil d'administration et de la Commission de contrôle tendent à compenser les effets défavorables de ces deux facteurs sur la situation de la Caisse.

En ce qui concerne le premier de ces facteurs, l'Assemblée avait invité le Conseil d'administration à étudier, dans le courant de l'année, les obligations supplémentaires imposées à la Caisse par les départs des membres qui n'avaient pas atteint l'âge normal de la retraite et à examiner les diverses modalités qui pourraient être adoptées pour améliorer la situation, notamment l'éventualité d'une révision du barème de réduction des pensions prévu à l'article 9, paragraphe 4 a), du Règlement de la Caisse des pensions et applicable aux membres qui se retirent avant d'avoir atteint l'âge de 60 ans.

En collaboration avec l'actuaire, le Conseil d'administration a étudié d'une manière approfondie l'ensemble du problème. L'actuaire se trouvait en face de la difficulté suivante: bien qu'au cours des neuf premières années de son existence la Caisse des pensions ait subi des pertes, du fait des départs prématurés, elle avait, d'autre part, réalisé des gains considérables, dépassant ces pertes, en raison d'autres bénéfices. La question qui se posait était de savoir si les départs prématurés allaient continuer suivant le même rythme. En outre, il pouvait arriver que d'autres catégories de prestations (par exemple, les pensions d'invalidité, de veuves et d'orphelins, dont le nombre avait été plus faible qu'on ne l'avait primitivement prévu) entraînent de lourdes obligations dans l'avenir.

Après avoir étudié les divers aspects de la question, le Conseil d'administration s'est rallié à l'opinion de l'actuaire, qui a estimé qu'il était nécessaire de grouper toutes les catégories de prestations et de considérer la Caisse comme un tout. Dans ces conditions, le Conseil d'administration n'a pas pu recommander une révision du barème des coefficients de réduction.

Le deuxième facteur est la perte d'intérêt. Se ralliant à l'opinion de la quatrième Commission, qui avait indiqué qu'il était absolument nécessaire de sauvegarder le capital de la Caisse, les conseillers financiers ont, pendant toute l'année dernière — ainsi, du reste, que précédemment — recommandé de convertir en or la majeure partie des avoirs de la Caisse et de n'en placer qu'environ un tiers en valeurs portant intérêt. En conséquence, les pertes d'intérêt ont continué et les gains effectifs pour 1938 n'ont atteint que 2% au lieu de 4¼%. Ces pertes d'intérêt, pour les exercices 1937 et 1938, ont été comblées grâce aux propositions de la Commission de contrôle, qui figurent dans le premier et le troisième rapport de cette Commission (document A.5 et A.5(b).1939.X).

En ce qui concerne la compensation des pertes

The reduced budget for Pensions, as set out on page 12 of document A.4(1).1939.X, provided for a credit of 1,671,525 francs, which was 180,000 francs less than that for 1939. The appropriation-in-aid, which represented the amount due from non-member States, reduced this credit to 1,563,476 francs.

The final figures which the Committee was called upon to vote for the year 1940 were therefore 1,563,476 francs, or 146,642 less than for 1939.

The revised Pensions budget was the lowest on record despite the fact that the appropriation-in-aid — i.e., the contributions of non-member States — was lower by 33,000 francs than that for 1939.

It would be recalled that the Fourth Committee last year agreed with the opinion of the Consulting Actuary that, while the actuarial position of the Pensions Fund was inherently sound, there were two factors which might weaken the stability of the Fund. These factors, which were unforeseen when the Fund was constituted, were, first of all, the unanticipated number of premature retirements (i.e., retirements before the age 60) and, second, the reduction in interest earnings. The proposals of the Board and the Supervisory Commission were designed to counteract the adverse effect on the Fund of these factors.

As regards the first factor, the Assembly requested the Board to study during the year the additional liabilities to the Fund caused by withdrawals of members before the superannuation age and to examine the various methods which might be adopted to improve the position, especially in relation to a possible revision of the scale of reduction of pensions prescribed in Article 9, paragraph 4(a), of the Staff Pensions Regulations applicable to members retiring before reaching the age of 60 years.

The Board, in collaboration with the Actuary, had made an exhaustive study of the whole problem. The Actuary was faced with the difficulty that, although the Fund during the first nine years of its existence had recorded losses on account of premature retirements, considerable gains outweighing those losses had been registered in respect of other categories of benefits. The question arose whether the number of premature retirements was likely to continue at the same rate; and it might further happen that other categories of benefits (for instance, invalidity, and widows' and orphans' pensions, the number of which had been lower than originally anticipated) might cause serious liabilities in the future.

After studying those various aspects of the question, the Board supported the view of the Actuary that it was necessary to group all categories of benefits together and to consider the Fund as a whole. It could not therefore recommend a revision of the scale of the coefficients of reduction.

The second factor was the interest loss. In accordance with the Fourth Committee's view that it was of the first necessity to safeguard the capital of the Fund, the financial advisers had throughout the last year — as in previous years — recommended that the majority of the Fund's assets should be kept in gold, and that only about a third should be invested in interest-bearing stocks. Consequently, interest losses were continuing, and the actual earnings for 1938 had been only 2% instead of 4¼%. These interest losses in respect of the years 1937 and 1938 were met by proposals of the Supervisory Commission in the Commission's first and third reports (documents A.5 and A.5(b).1939.X).

As regards the making good of future interest losses,

d'intérêt futures, la Commission de contrôle a formulé des recommandations dans son deuxième rapport (document A.5(a).1939.X).

Le Conseil d'administration de la Caisse, bien qu'il fût convaincu que les bases actuarielles de la Caisse étaient saines, a cru, étant donné le caractère anormal de la situation actuelle, devoir proposer, à titre de mesure de précaution, un renforcement marqué des ressources de la Caisse. Il lui est apparu que la meilleure méthode à cette fin consisterait en une augmentation des contributions courantes, cette augmentation incombant à la fois à la Société et aux membres de la Caisse.

Les premières propositions du Conseil d'administration à cet égard ont été étudiées par la Commission de contrôle, qui, après avoir consulté le Conseil d'administration, et d'accord avec celui-ci, a suggéré de doubler les augmentations proposées des contributions tant de la Société que des fonctionnaires, ce qui porterait la contribution de la Société à 10,5% au lieu de 9%, celle des fonctionnaires de la première division à 7½% au lieu de 6½%, celle des fonctionnaires de la deuxième et de la troisième division à 5½% au lieu de 5%, et celle des fonctionnaires dont les traitements sont inférieurs à 6.500 francs à 5¼% au lieu de 5%. La Commission trouvera des propositions formelles à cet effet dans l'addendum au rapport du Conseil d'administration (document A.9.1939.V—Addendum).

M. Cremins tient encore à attirer l'attention sur un autre point. La Commission se rappellera que l'Assemblée de 1938 a adopté une résolution par laquelle elle délèguait, en temps de crise, ses pouvoirs à la Commission de contrôle; de plus, cette résolution prévoyait, dans un article spécial, la suspension des versements en capital de la Caisse des pensions. Cet article spécial a été mis en vigueur le 2 septembre 1939, mais la Commission de contrôle, en vertu des pouvoirs que lui reconnaît cet article, a décidé, le 20 septembre, de rétablir les droits suspendus qui, en conséquence, sont actuellement en vigueur.

Dans son troisième rapport (document A.5(b).1939.X), la Commission de contrôle a également proposé certaines mesures administratives de caractère exceptionnel. Sur la demande de la Commission, le Sous-Comité du Conseil d'administration de la Caisse des pensions a examiné l'article spécial n° 2 prévoyant les indemnités et les mesures qui, en ce qui concerne la Caisse des pensions, s'appliquent aux fonctionnaires dont les contrats sont suspendus. De l'avis du Sous-Comité, les mesures proposées n'entraîneraient aucune charge supplémentaire pour la Caisse.

Se conformant à des précédents récents, le Conseil d'administration a proposé, dans son rapport, de faire procéder tout les ans à une évaluation de la Caisse. Étant donné la situation actuelle, le Conseil d'administration, après avoir consulté l'actuaire, a émis l'avis qu'il ne serait pas possible de procéder à une évaluation complète pour 1939, mais il a décidé qu'une évaluation partielle serait effectuée et que la situation actuarielle serait suivie de près par le Conseil d'administration et par l'actuaire. M. Cremins se propose de présenter un amendement au projet de résolution figurant à l'addendum au document A.9.1939.X au sujet de cette question.

Avant de conclure, il rappelle que l'appendice A au rapport du Conseil d'administration contient une série de statistiques ayant trait au développement de la Caisse depuis sa création en 1931. Les tableaux peuvent se passer de tout commentaire et M. Cremins ne croit pas nécessaire d'en faire un exposé détaillé. Cependant, il y a un point intéressant concernant les départs au cours des onze premiers mois de la présente année. On constate qu'antérieurement, la très grande majorité des fonctionnaires qui se sont retirés après plus de dix ans de service ont opté pour la somme en capital, et non pour la pension, tandis qu'au cours de l'année faisant l'objet du présent examen, vingt-cinq membres de la Caisse ont choisi la pension, contre quatre-vingt-cinq qui ont pris le capital. Cela

the recommendations of the Supervisory Commission were contained in their second report (document A.5(a).1939.X).

The Board was convinced that the actuarial bases of the Fund were sound; but in the present abnormal times it felt that it should propose as a precautionary measure a definite strengthening of the resources of the Fund, and it considered that the best method to adopt would be to increase the current contributions, the increases being shared by both the League and the members.

The Board's first proposals in this matter were considered by the Supervisory Commission, which, after consultation and in agreement with the Board, suggested that the proposed increases in contributions should be doubled, both for the League and for the officials, thus bringing the contributions to 10.5% instead of 9%, for the League, 7½% instead of 6½% for officials of the First Division, 5½% instead of 5% for officials of the Second and Third Divisions, and 5¼% instead of 5% for officials with salaries below 6,500 francs. The Committee would find formal proposals to this effect in the Addendum to the Board's report (document A.9.1939.X—Addendum).

There was one other point to which he wished to refer. The Committee would recall that the 1938 Assembly passed a resolution delegating its powers, in the event of an emergency arising, to the Supervisory Commission, and providing in a special article for the suspension of the payment of capital sums by the Fund. The Special Article was brought into force on September 2nd, 1939; but the Supervisory Commission, in virtue of its rights under the article, decided on September 20th to revive the suspended rights. These latter rights were accordingly now in force.

The Supervisory Commission, in its third report (document A.5(b).1939.X), also proposed certain administrative emergency measures. At the Commission's request, the Sub-Committee of the Pensions Board examined the Special Article No. 2 providing for the benefits and measures, in so far as the Pensions Fund is concerned, applicable to officials whose appointments were suspended. In the opinion of the Sub-Committee, the measures proposed would not involve any extra burden for the Fund.

In accordance with the practice of recent years, the Board proposed in its report that the Fund should be valued annually. In view of present conditions, the Board, after consultation with the Actuary, was of opinion that a complete valuation would not be practicable in respect of 1939; but a partial valuation would be made, and the actuarial position would be carefully watched by the Board and the Actuary. He proposed to submit an amendment to the draft resolution set out in the Addendum to document A.9.1939.X, dealing with the matter.

Before concluding, he desired to mention that, in Appendix A of the Board's report, would be found a set of statistics relating to the development of the Fund since its inception in 1931. The tables were self-explanatory, and he felt he need not take up time with a detailed account of them. But there was one point of interest relating to the withdrawals during the first eleven months of this year. It would be seen that, in previous years, the overwhelming majority of officials who had retired with more than ten years' service had opted for the capital sum, and not the pension, whereas in the year under consideration twenty-five members took the pension, as compared with eighty-five who took the capital sum. That meant that 23% of those officials who had a choice

revient à dire que 23 % des fonctionnaires ayant le choix entre une annuité et le capital ont, cette année, préféré l'annuité.

La veille, le président de la Commission de contrôle a bien voulu rendre hommage au Conseil d'administration et à son président en les remerciant de leur collaboration efficace avec la Commission au cours de l'année. A son tour, M. Cremins est heureux, au nom du Conseil d'administration, de rendre un hommage tout aussi sincère à la Commission et à son président qui, malgré la très lourde tâche qu'ils avaient à remplir, se sont toujours montrés prêts à examiner les difficultés auxquelles se heurtait la Caisse des pensions, et il tient à les remercier également de l'esprit dans lequel ils ont assuré cette collaboration, qui se poursuit, en vue de résoudre les difficultés en question. Personnellement, M. Cremins se serait trouvé très embarrassé s'il n'avait eu pour l'aider la vaste expérience de son collègue suisse, le professeur Rappard, ainsi que de l'autre représentant de l'Assemblée, le professeur Cramer, dont la connaissance technique des problèmes de la Caisse des pensions a été extrêmement utile et qui a bien voulu, sans aucun égard pour sa commodité personnelle, venir, à bref délai, de Suède pour assister aux séances du Conseil d'administration. M. Cremins tient également à rendre hommage aux représentants des administrations et du personnel qui ont fait preuve de dévouement à l'égard des intérêts de la Caisse. Il se permet de rappeler que c'est sur la proposition des fonctionnaires eux-mêmes, qu'a été adoptée l'augmentation de leur contribution, qui vient s'ajouter aux nombreux sacrifices qu'ils sont appelés à supporter à l'heure actuelle.

M. RAPPARD (Suisse) remercie le président du Conseil d'administration de la Caisse des pensions de la façon dont il s'est acquitté de sa tâche. Celle-ci a été particulièrement lourde au cours de cette année, si bien que M. Cremins mérite la reconnaissance non seulement des bénéficiaires de la Caisse, mais aussi de ceux qui ont autorité pour parler au nom de la Société des Nations.

Sir Cecil KISCH (Royaume-Uni) observe que l'année dont il s'agit marque une nouvelle étape dans l'histoire de la Caisse des pensions, grâce à la bonne volonté du personnel, c'est-à-dire des membres de la Caisse; celui-ci a compris qu'il s'était créé une situation, nouvelle et difficile, qui exigeait une augmentation des contributions des membres. Si le personnel n'avait pas consenti à faire ces loyaux efforts, sir Cecil Kisch ne croit pas qu'il aurait été possible de rétablir la Caisse des pensions sur des bases qui paraissent maintenant saines. Il y a lieu d'espérer que, si tout va bien, les difficultés du passé ne se reproduiront plus à l'avenir.

Le PRÉSIDENT constate que la quatrième Commission approuve le rapport du Conseil d'administration de la Caisse des pensions et, en même temps, les prévisions de la partie VII (Pensions) du budget du Secrétariat — à savoir, 1.563.476 francs suisses.

La Commission adopte:

- 1^o Le projet de résolution soumis par le Conseil d'administration de la Caisse des pensions du personnel dans son rapport;
- 2^o Les chapitres correspondants du rapport de la Commission de contrôle, et
- 3^o La partie VII du budget (Pensions).

between an annuity and a capital sum had this year opted for the annuity.

On the previous day, the Chairman of the Supervisory Commission had been good enough to pay a tribute to the Board and to himself as Chairman for its efficient collaboration with the Commission during the year. He, in his turn, was happy on behalf of the Board to pay an equally sincere tribute to the Commission and to its Chairman for the consideration which, in the midst of very onerous duties indeed, they had been at all times willing to give to the difficulties of the Fund, and for the spirit in which they had helped and were continuing to help to solve them. As for himself, he would not have got very far without the assistance of the wide experience of his Swiss colleague, Professor Rappard, and of the other representative of the Assembly, Professor Cramer, whose technical knowledge of the Fund's problems was invaluable and who was good enough at great inconvenience to come at short notice from Sweden to meetings of the Board. He wished also to pay a tribute to the representatives of the administrations and of the staff for their devotion to the interests of the Fund. He might mention that the increase in the contributions by the staff, coming as it did on top of the many sacrifices which they were called upon to bear at the present time, was taken on their own initiative.

M. RAPPARD (Switzerland) thanked the Chairman of the Administrative Board of the Staff Pensions Fund for the way in which he had discharged his duties. These had been particularly heavy during the past year, and Mr. Cremins was deserving of the gratitude, not only of the beneficiaries of the Fund, but also those who were authorised to speak on behalf of the League of Nations.

Sir Cecil KISCH (United Kingdom) observed that the year under consideration really marked a new period in the history of the Fund because of the willingness of the staff—i.e., of the members of the Fund—to realise that a difficult and new situation had been created which called for an increase in the contributions of members. If it had not been for the loyal efforts made by the staff in this matter, he did not think it would have been possible to put the Fund on what now appeared to be a sound basis. The difficulties which had arisen in the past should not, if all went well, arise again.

The CHAIRMAN noted that the Fourth Committee approved the report of the Administrative Board of the Staff Pensions Fund together with the estimates to be found in Part VII (Pensions) of the Budget of the Secretariat—namely, 1,563,476 Swiss francs.

The Committee adopted:

- (1) The draft resolution submitted by the Administrative Board of the Staff Pensions Fund in its report;
- (2) The corresponding chapters in the report of the Supervisory Commission; and
- (3) Part VII of the Budget (Pensions).

12. Examen détaillé du Budget général du vingt-deuxième exercice (1940): Partie IV: Comité central permanent de l'opium. Partie V: Assistance internationale aux réfugiés (subside de la Société). Partie VI: Immeubles à Genève (station radioélectrique).

Les parties IV, V et VI sont adoptées.

13. Renouvellement du mandat des membres du Conseil d'administration.

Le PRÉSIDENT signale que M. Rappard (Suisse), M. Cramer (Suède) et M. Cremins (Irlande) sont membres titulaires sortants; M. Momtchiloff (Bulgarie) est membre suppléant; la Commission doit désigner deux nouveaux membres suppléants, et le Président propose M. Savickis (Lithuanie) et M. Rive (Canada).

M. RAPPARD (Suisse) demande instamment à la Commission de bien vouloir le décharger des fonctions qu'il exerce depuis la constitution du Conseil d'administration.

M. CREMINS (Irlande) prie instamment M. Rappard de bien vouloir, étant donné les difficultés de la période actuelle, revenir sur sa décision de donner sa démission de membre du Conseil d'administration. M. Rappard a évoqué, comme motif, le fait qu'il remplit cette fonction depuis très longtemps. Or, cela signifie simplement qu'il est au courant de tout ce qui concerne le Conseil d'administration, et c'est la raison même pour laquelle M. Cremins espère que M. Rappard voudra bien revenir sur sa décision.

A la suite d'interventions pressantes, dans le même sens, de M. HAMBRO (Président de la Commission de contrôle) et de M. TELLO (Mexique), M. RAPPARD (Suisse) déclare qu'il n'insiste pas sur sa demande.

La liste soumise par le Président est adoptée.

14. Rapports de la Commission de contrôle (dans la mesure où ils n'ont pas encore été examinés à l'occasion de l'étude d'autres points de l'ordre du jour).

M. RAPPARD (Suisse) voudrait présenter un amendement portant sur le document intitulé « Quatrième rapport de la Commission de contrôle (1939) (suite): E. Mesures de crise: Mesures administratives (document A.5(c) (suite).1939.X).

Il pense que tous sont d'accord sur la nécessité, pour la Société des Nations, de réaliser de très sensibles économies, et sur une autre nécessité qui se déduit de celle-ci, à savoir la réduction de personnel qui s'impose d'une manière absolue. Mais M. Rappard veut attirer l'attention de ses collègues sur une question de méthode.

Le Statut du personnel, qui constitue un élément du contrat intervenu entre la Société des Nations et les fonctionnaires, a prévu le cas de suppression de poste par nécessité administrative. Il n'a naturellement pas prévu le cas qui vient de se produire. On s'était imaginé qu'il y aurait tantôt des services qui s'atrophieraient, tantôt des services qui se développeraient, et l'on envisageait la possibilité de suppressions de postes. On a donc prévu pour les fonctionnaires ainsi frappés, s'ils avaient été au service de la Société des Nations depuis plus de sept ans, un préavis de six mois et une indemnité d'un an de traitement.

Actuellement, l'ouragan qui s'abat sur la Société des Nations a poussé la Commission de contrôle, toujours attentive à la sécurité des finances de la Société, à

12. Detailed Examination of the General Budget for the Twenty-second Financial Period (1940): Part IV: Permanent Central Opium Board. Part V: International Assistance to Refugees (Grant by the League). Part VI: Buildings at Geneva (Wireless Station).

Parts IV, V and VI were adopted.

13. Renewal of the Term of Office of Members of the Administrative Board.

The CHAIRMAN observed that M. Rappard (Switzerland), M. Cramer (Sweden) and Mr. Cremins (Ireland) were the retiring titular members; M. Momtchiloff (Bulgaria) was a substitute member. The Committee had to nominate two new substitute members, and the speaker proposed M. Savickis (Lithuania) and Mr. Rive (Canada).

M. RAPPARD (Switzerland) said that he would be most grateful if the Committee would release him from the duties which he had discharged since the constitution of the Board.

Mr. CREMINS (Ireland) strongly urged that, in these difficult times, M. Rappard should reconsider his request to be relieved of his duties as a member of the Administrative Board. M. Rappard had given as his reason the fact that he had occupied the position for so long. That simply meant that he knew everything there was to be known about the Board; and that was the very reason why he hoped M. Rappard would change his mind.

After urgent appeals in the same sense from M. HAMBRO (Chairman of the Supervisory Commission) and M. TELLO (Mexico), M. RAPPARD (Switzerland) agreed not to press his request.

The list submitted by the Chairman was adopted.

14. Reports of the Supervisory Commission (in so far as they have not yet been examined in connection with the Study of Other Items of the Agenda).

M. RAPPARD (Switzerland) wished to submit an amendment relating to the document entitled " Fourth Report of the Supervisory Commission (1939) (continuation): E. Emergency Measures: Administrative " (document A.5(c) (continuation).1939.X).

All the members of the Committee were, he thought, agreed that it was necessary for the League to make very substantial economies and that it was therefore essential for it to reduce the staff. He wished, however, to draw his colleagues' attention to a question of method.

The Staff Regulations, which constituted one element in the contract between the League of Nations and officials, provided for the suppression of posts for administrative reasons. The present emergency was not, of course, provided for. It was thought that some services might become atrophied while others would develop, and the possibility of suppressing posts was therefore contemplated. It was provided that officials whose posts were suppressed should, if they had been in the League's service more than seven years, be given six months' notice and one year's salary as compensation.

At the present time, the storm which was raging round the League had led the Supervisory Commission, which always kept a careful watch on the safety of the

mettre celle-ci à l'abri de la nécessité de ces paiements massifs. Elle propose, par conséquent, un amendement au Statut du personnel, au moment où la disposition ci-dessus visée deviendrait vraiment applicable.

La question est très complexe. Elle a été compliquée encore par l'évolution même des discussions à son sujet. On a proposé — et M. Rappard se félicite de ce qu'on n'ait pas insisté sur cette proposition à titre exclusif — de remplacer la démission, d'une part, et la suppression de poste, d'autre part, par l'artifice d'une suspension de contrat. On adresse à des fonctionnaires dont on croit devoir se passer l'offre de suspendre leurs contrats, les laissant au bénéfice des versements de pensions et d'une offre de priorité de rengagement au cas où la Société des Nations verrait s'ouvrir pour elle une ère meilleure.

Cette méthode présente, pour les fonctionnaires, des avantages apparents très sensibles et, pour la Société des Nations, le grand avantage de la dispenser de payer des traitements pendant une certaine période et de verser des sommes considérables. Mais pour beaucoup de fonctionnaires, il résulterait de l'application de ces dispositions des inconvénients très sensibles. Des membres du personnel peu fortunés, chargés de famille, comptant sur leur revenu et se trouvant au début de leur carrière, se voient brutalement privés, à la fois, de leur emploi, de leur traitement et de toute indemnité. Par conséquent, il est fort possible, qu'en bien des cas, l'intéressé soit, en fait, acculé à une démission contraire à son intérêt mais imposée par la nécessité où il se trouve d'avoir immédiatement de quoi nourrir sa famille.

Le Département politique de la Confédération suisse s'est permis d'intervenir auprès du Secrétaire général pour attirer son attention sur ce que cette décision pouvait avoir d'inhumain. Elle était peu conforme au Statut, d'une part, et à l'équité, de l'autre. M. Rappard se plaît à reconnaître que la Commission de contrôle et les directeurs des institutions internationales ont bien voulu faire droit, dans une très large mesure, à cette requête de la Confédération. Le fonctionnaire peut maintenant opter entre la suspension de contrat, d'une part, et la suppression de poste et une résiliation, d'autre part, mais à des conditions qui ne sont pas tout à fait celles du Statut. On propose de modifier celui-ci de façon à réduire le délai de préavis de six mois à un nombre de mois fort inférieur.

Quelle sera l'attitude des fonctionnaires frappés ? Quelle sera la proportion de ceux qui préféreront la suspension de contrat et quelle sera la proportion de ceux qui opteront pour une résiliation de contrat ? M. Rappard ne le sait pas, mais il est sûr que, sans charger les finances de la Société des Nations d'un fardeau qui soit insupportable, il serait possible d'envisager, dans ce cas, l'application pure et simple du Statut. Celui-ci a un caractère au moins semi-contractuel et les fonctionnaires menacés d'être frappés par cette disposition en éprouvent un sentiment de véritable amertume. Ils se disent qu'on leur a toujours mis en avant l'argument que ce Statut s'imposait à eux comme à la Société des Nations et, au moment même où, par suite de la situation générale, ils sont victimes d'une fatalité devant laquelle ils doivent s'incliner, ils constatent qu'on les prive d'une partie du bénéfice qui résulterait de l'application du même Statut.

Si, par conséquent, il était possible à la Commission de contrôle et à la quatrième Commission d'envisager un amendement au projet de résolution, notamment à la page 4 du quatrième rapport de la Commission de contrôle (document A.5(c)(suite).1939.X), M. Rappard proposerait l'amendement suivant : « il aura droit à un préavis de résiliation ne dépassant pas quatre mois à partir du 1^{er} septembre 1939 » (selon le Statut, le préavis est de six mois pour les fonctionnaires au service de la Société des Nations depuis

League's finances, to take steps to protect the League from the obligation of having to make those large-scale payments. It accordingly proposed an amendment to the Staff Regulations at a time when the foregoing measure would really become applicable.

The question was a very complex one and had become still more so as a result of the discussions on the matter. It had been proposed—and he was glad that that proposal had not been pressed to the exclusion of any other—that the alternative of resignation or suppression of posts should be replaced by the artifice of suspension of contracts. Officials whose services could be dispensed with were to be offered a suspension of their contracts, involving payment of their contributions to the Pensions Fund and priority in the matter of reinstatement should better days return for the League.

This method appeared to offer very appreciable advantages for officials while, for the League, it had the great advantage of relief from the payment of salaries for a certain period and from the disbursement of considerable sums. But for many officials the application of those provisions would cause very considerable hardship. Officials who were not very well off, who had families dependent on them, who relied on their income and who were at the outset of their career would find themselves abruptly deprived of their employment and their salary, without any compensation. It was quite possible, therefore, that in many cases the official concerned would in fact be forced to resign contrary to his own interests, because he was obliged to provide for the immediate needs of his family.

The Political Department of the Swiss Confederation had ventured to approach the Secretary-General and to draw his attention to the hardships which that decision might involve. It was hardly in accordance with the Staff Regulations or with the principles of equity. He was glad to say that the Supervisory Commission and the heads of the international institutions had been good enough to accede to a very large extent to the Confederation's request. An official could now choose between suspension of his contract on the one hand and suppression of his post, accompanied by termination of his appointment, on the other, although on terms which were not quite the same as those provided for in the Staff Regulations. It was proposed to amend the Staff Regulations, reducing the period of notice from six months to a much shorter period.

He had no idea what would be the attitude of the officials concerned or what proportion would prefer suspension of their contracts to termination; but he felt sure that in the latter case it would be possible, without imposing an undue burden on the League's finances, purely and simply to apply the Staff Regulations. The Regulations were at least of a semi-contractual nature, and the officials liable to be affected by the measure in question felt very bitterly about it. They had always been told that the Staff Regulations were binding on them as well as on the League and now that, on account of the general situation, they were the victims of a disaster which they were powerless to remedy, they found they were being deprived of part of the benefits accorded to them by those Regulations.

If, therefore, it was possible for the Supervisory Commission and the Fourth Committee to consider an amendment of the draft resolution on page 4 of the Supervisory Commission's fourth report (document A.5(c) (continuation).1939.X), he would propose the following: " he shall be entitled to not more than four months' notice of the termination of his appointment as from September 1st, 1939 " (under the Staff Regulations, the notice required was six months in the case of officials who had been in the League's

plus de sept ans) et, à la troisième ligne: « il devra recevoir un préavis d'un à quatre mois... »

M. Rappard se demande s'il doit faire ici mention du cas des mobilisés, car, à un moment donné, la Commission de contrôle a tiré argument du fait que ce n'était pas elle qui avait mis un terme aux contrats, mais que, les fonctionnaires eux-mêmes, sans que la maladie les y obligeât, s'étaient retirés momentanément du service de la Société des Nations. Il n'insistera pas sur cet aspect de la question, puisque, aussi bien, la Commission de contrôle elle-même ne s'y est pas arrêtée. Il doit cependant signaler que, à un moment donné, on a fait reproche à ces fonctionnaires d'avoir obéi à l'appel de leur pays. C'est une attitude dont M. Rappard est sûr que personne ne voudrait prendre la responsabilité. Pouvait-on faire grief aux pays, à la Suisse par exemple, d'avoir fait appel à ces fonctionnaires? Il ne le croit pas non plus. Au moment de leur engagement à la Société, personne ne leur a demandé de se faire obligatoirement dispenser du service militaire. D'autre part, la position même de la Suisse était telle qu'aucun effort ne pouvait être laissé de côté pour assurer sa sécurité — dont tous d'ailleurs bénéficient ici. Il croit, par conséquent, qu'aucun reproche ne peut être adressé, ni aux mobilisés eux-mêmes, qui n'ont pas voulu être réfractaires, ni à la Suisse, qui n'a pas voulu laisser son sol sans défense au moment du danger.

Dans ces conditions, M. Rappard serait reconnaissant à ses collègues de bien vouloir tenir compte de ses observations. Il peut paraître étonnant que la délégation suisse — qui, à la quatrième Commission, ne s'est jamais distinguée par une prodigalité excessive lorsque les finances de la Société des Nations étaient prospères — fassent maintenant, au moment où les économies sont nécessaires, appel au libéralisme de la Commission. Peut-être, si on avait écouté jadis les délégués helvétiques, la situation n'en serait-elle pas au point où elle est aujourd'hui; mais ce n'est pas un argument dont M. Rappard fera état. Il veut simplement signaler que, dans l'angoisse de l'heure présente, on ferait subir à la Société des Nations un tort moral si l'on y ajoutait une amertume générale parmi les nombreux membres du petit personnel, ceux qui sont les victimes principales, bien que non exclusives, de ces décisions. Un geste — qui serait presque sans portée financière — dissiperait cette amertume et ajouterait un motif de plus à toutes les raisons de sympathie et de reconnaissance que l'on a déjà envers la Société des Nations.

M. DE BOISANGER (France) est dans une situation quelque peu embarrassante: d'une part, il partage les sentiments de M. Rappard à l'égard des fonctionnaires qui, actuellement éloignés du travail de la Société, sont cependant ceux qui peut-être en défendent le mieux l'idéal; d'autre part, comme membre de la Commission de contrôle, il se trouve dans l'obligation de justifier la position prise par cette dernière.

Cette position a pour but principal de permettre aux autorités responsables des diverses organisations de la Société de réaliser les économies qui ont été apportées dans le budget et que la quatrième Commission a ratifiées ce matin. Il ne suffirait pas, en effet, de voter un budget réduit si l'on n'accordait pas en même temps aux autorités des différentes organisations le moyen de réaliser les économies votées. M. de Boisanger croit donc nécessaire de maintenir les dispositions adoptées par la quatrième Commission pour permettre le renvoi de fonctionnaires en surplus.

L'option offerte aux mobilisés est, en quelque sorte, un accessoire à ces dispositions. M. de Boisanger ne croit pas, pour sa part, qu'il y ait un très grand nombre de fonctionnaires qui désirent quitter le service de la Société des Nations. Toutefois, comment résoudre le problème à l'égard de ces fonctionnaires dont le contrat est actuellement suspendu, mais qui ont, néanmoins, des charges lourdes auxquelles ils

service for more than seven years), and, on the fourth line: " he shall be entitled to from one to four months' notice "

He wondered whether he ought now to say something about mobilised officials, because on one occasion the Supervisory Commission had argued that it was not the League that had terminated contracts, but the officials themselves, who, though not obliged to do so by illness, had temporarily left the League's service. He would not stress that aspect of the question, since the Supervisory Commission itself had not done so. He felt bound, however, to point out that those officials had been blamed for answering their country's call. He felt sure that no one would wish to assume responsibility for such an attitude. Could countries, such as Switzerland for instance, be blamed for having called up those officials? He did not think so either. When officials were engaged by the League, no one had asked them to see that they were compulsorily exempted from military service. Moreover, the position of Switzerland was such that she was obliged to make every effort to ensure her security—by which everyone connected with the League had benefited. He did not think, therefore, that any blame could be attached to the mobilised men themselves, who had not wished to break their contracts, or to Switzerland, that had not wished to leave her soil undefended at a time of danger.

He would be grateful if his colleagues would be good enough to take account of his observations. It might seem strange that the Swiss delegation, which, in the Fourth Committee, had never distinguished itself by excessive prodigality when the finances of the League were in a prosperous condition, should now, at a time when economy was necessary, appeal to the Committee for more liberal treatment. Possibly, had a more willing ear been given to the Swiss delegates' proposals in the past, the position to-day might be a different one, but he did not wish to raise that issue. He simply desired to point out that, in the anguish of the present time, a moral wrong would be done to the League if general bitterness were to be created among the large number of minor officials who were the chief, though not the only, victims of those decisions. A gesture, the financial consequences of which would be very slight, would be sufficient to dispel that bitterness and would still further increase the esteem and appreciation in which the League of Nations was held.

M. DE BOISANGER (France) said that he found himself in a somewhat difficult position. On the one hand, he shared the feelings of M. Rappard in regard to the officials who were at the moment withdrawn from the actual work of the League, but who were nevertheless, perhaps, the people that were best defending the League's ideals. On the other hand, as a member of the Supervisory Commission, it was his duty to defend the attitude adopted by that body.

The Supervisory Commission had taken up that attitude mainly in order to enable the responsible authorities in the various League organisations to give effect to the cuts which had been made in the budget and which the Fourth Committee had ratified that morning. It would serve no purpose to pass a reduced budget unless, at the same time, those authorities were provided with the means of effecting the saving thus agreed on. He felt accordingly that it was necessary to adhere to the arrangements adopted by the Fourth Committee in order to permit of the dismissal of surplus officials.

The choice of an alternative which was offered to the mobilised men was, as it were, accessory to the provisions to which he had referred. He for his part did not think that there was a very large number of officials who wished to leave the service of the League. At the same time, how was the problem to be solved in the case of officials whose contracts had already been suspended, but who still had to meet

doivent faire face ? Le moyen auquel a songé la Commission de contrôle est le suivant : lorsque les fonctionnaires du Secrétariat ont accepté de verser une contribution volontaire, ils ont envisagé comme condition que cette contribution serait affectée en partie au financement général de la Société et, en partie, à une aide aux familles des mobilisés. Ce point a été réservé par la Commission de contrôle, qui n'a pas eu le temps de l'étudier complètement ; mais il est entendu que cet organisme examinera, à l'avenir, l'emploi du produit de cette contribution volontaire.

M. de Boisanger croit, pour sa part, que c'est là que l'on trouvera les ressources nécessaires pour faire face aux besoins des familles des mobilisés. Cette procédure aura l'avantage, d'une part, de conserver ces fonctionnaires, qui pourront être utilisés à la Société dans une période que l'on veut espérer prochaine et, d'autre part, de faire face au devoir d'humanité que la Société des Nations a envers ces fonctionnaires particulièrement méritants.

En terminant, M. de Boisanger demande à M. Rappard de renoncer à sa proposition, car il est persuadé que la quatrième Commission servira mieux les intérêts, à la fois, de la Société et des fonctionnaires en adoptant la procédure envisagée par la Commission de contrôle.

M. HAMBRO (Président de la Commission de contrôle) fait observer que les questions soulevées par M. Rappard présentent un très grand intérêt, en principe aussi bien qu'aux points de vue pratique et financier. Il ne pense pas que personne ait jamais reproché à des fonctionnaires de la Société les actes qu'ils ont accomplis en ce temps de crise, mais la Société et les fonctionnaires se sont trouvés dans une situation très délicate, et la seule attitude qu'on puisse adopter est d'admettre que cette ambiguïté incombe à la Société et à personne d'autre.

Il y a bien longtemps, M. Hambro a proposé au Comité des Treize de constituer, dans la Société, un noyau de fonctionnaires internationaux auxquels serait accordé un statut international reconnu et qui seraient réellement des fonctionnaires internationaux de la Société, des fonctionnaires qui seraient uniquement tenus d'accomplir un service international et qui seraient certains de ne jamais avoir à remplir un service national. Cette proposition n'a pas été approuvée par le Comité des Treize, qui estimait que M. Hambro allait trop vite et trop loin. Cependant, les événements ont démontré qu'il eût été sage de prévoir la nécessité, pour la Société, de disposer d'un tel personnel permanent, et cette question fera à présent l'objet d'un examen. Les Etats seront invités à faire connaître leur opinion sur certaines de ces questions afin de déterminer la conduite à tenir à l'avenir.

La Commission de contrôle a voulu aller aussi loin que possible pour donner satisfaction aux vœux légitimes. Toutefois, on se trouve en présence d'une situation très difficile lorsque des Etats désirent que leur contribution soit diminuée — attitude que tout le monde peut comprendre — tout en demandant instamment l'adoption de propositions qui entraîneraient une augmentation des contributions.

Il y a différentes catégories de fonctionnaires de la Société. Il faut établir non seulement une distinction entre fonctionnaires internationaux et fonctionnaires recrutés sur place, soit à Genève, soit en tout autre lieu où la Société (Secrétariat ou Bureau international du Travail) a établi des bureaux, mais encore certaines autres distinctions. Un amendement au Statut du personnel, donnant effet à une décision de l'Assemblée, est ainsi conçu :

« Toutes les nominations postérieures au 15 octobre 1932, ainsi que toutes les nominations antérieures à cette date, qui portent une clause stipulant que les termes peuvent en être modifiés par l'Assemblée, pourront subir les modifications né-

cessaires ? The Supervisory Commission had thought that the following solution might meet the case: When the officials of the Secretariat had agreed to make a voluntary contribution, they had stipulated that the proceeds of that contribution should be used partly for the general purposes of the League and partly to assist the families of officials who had been mobilised. The matter had been held over for the time being, as the Supervisory Commission had not had time to go into it thoroughly. But it was understood that the Supervisory Commission would, at some future date, consider the use to be made of the proceeds of that voluntary contribution.

His own view was that the contribution would provide a way of finding the funds to meet the requirements of the families of those mobilised officials. Such a procedure would offer the advantage, on the one hand, of retaining the officials in question, who could thus be of use to the League at what he trusted might be a not too distant date, and, on the other, of fulfilling the essentially human duty of the League towards members of the staff who were deserving of particular consideration.

In conclusion, he begged M. Rappard not to proceed with his proposal, since he felt sure that the Fourth Committee would be serving the interests of the League and of its officials alike very much better by adopting the procedure contemplated by the Supervisory Commission.

M. HAMBRO (Chairman of the Supervisory Commission) said that the questions to which M. Rappard had referred were of very great interest both from the standpoint of principle and from the practical, financial point of view. Nobody, he imagined, had ever reproached any official of the League for action taken in this time of crisis; but the League and the officials found themselves in a very awkward position, and the only position was to admit that the ambiguity was the fault of the League and nobody else.

Many years ago, in the Committee of Thirteen, he had proposed that there should be in the League a nucleus of international servants who were given a recognised international status, and who would be really international servants of the League, officials who would never feel themselves to be in a position where they would be expected to render national, but only international, service. That proposal was not approved by the Committee of Thirteen. They felt that he was going ahead too fast. He thought events had proved that it might have been wise to foresee the necessity for the League to have such a permanent staff, and the question would now receive examination and study. States would be asked to give their opinion on some of those questions with a view to what should be done in the future.

It had been the wish of the Supervisory Commission to go as far as in any way possible to meet legitimate demands. It was, however, very difficult when States wished their contributions to be diminished—a position which they could all understand—and at the same time pressed proposals that would lead to an increase in contributions.

There were various categories of servants of the League. A distinction had not only to be made between international officials and officials locally recruited either in Geneva or anywhere else where the League (Secretariat or Labour Office) had local offices. There were other distinctions. An amendment to the Staff Regulations embodying a decision of the Assembly ran as follows:

“ All appointments made after October 15th, 1932, and all appointments made before that date with the proviso that their terms may be modified by the Assembly, are subject to such modifications of their terms as may be necessary to

cessaires pour les mettre en harmonie avec toute décision de l'Assemblée concernant les conditions d'emploi des fonctionnaires ».

Ce texte signifie qu'un fonctionnaire de la Société titulaire d'un contrat postérieur au 15 octobre 1932 ne peut présenter aucune réclamation, juridiquement ou légitimement, quelle que soit la recommandation soumise par la Commission à l'Assemblée.

L'article 80 du Statut stipule ce qui suit :

« Le présent Statut et ses annexes peuvent être amendés par le Secrétaire général, sans préjudice, dans tous les cas, des droits acquis des fonctionnaires. »

Le sens du terme « droits acquis » n'a jamais été parfaitement élucidé. La question reste en suspens et il serait peut-être sage, à l'avenir, de procéder à un nouvel examen de certains termes du Statut du personnel qui sont de nature à prêter à de graves équivoques.

L'état de crise a été déclaré l'an dernier par l'Assemblée, qui a donné des pouvoirs très spéciaux à l'administration de la Société sous réserve de l'approbation de la Commission de contrôle. Personnellement, M. Hambro estime que si l'état de crise est déclaré, le Directeur du Bureau international du Travail et le Secrétaire général de la Société doivent, pour être absolument libres, donner six mois de préavis à tous les fonctionnaires au service de la Société, leur indiquant qu'il y avait lieu de s'attendre à certains événements. Il a été toutefois estimé qu'une telle décision pourrait susciter bien des inquiétudes inutiles, et le Secrétaire général a fait à juste titre ressortir que depuis la résolution adoptée par l'Assemblée en septembre 1938, tous les membres du personnel n'ignorent pas qu'ils peuvent recevoir leur congé à tout moment. Au point de vue moral, ce congé à déjà été donné par l'Assemblée elle-même. La question qui se pose n'est pas seulement de savoir s'il y a lieu d'observer strictement tous les contrats. La difficulté, comme le Directeur *p.i.* du Bureau international du Travail l'a signalée à la Commission de contrôle, est de discerner quelles sont les obligations contractuelles qui doivent être remplies. Les fonctionnaires démissionnaires ou suspendus doivent-ils être avantagés au détriment de ceux qui demeurent membres du personnel ?

Grâce au concours du Secrétaire général de la Société, du Directeur du Bureau international du Travail et du Trésorier, la Commission s'est trouvée en mesure de découvrir les moyens de faire face à toutes les obligations financières découlant des propositions soumises à la Commission, mais on n'a pas trouvé le moyen de faire bénéficier de cette extrême bienveillance ceux qui sont suspendus et ceux qui ont donné leur démission ou ont l'intention de la donner. La Commission de contrôle ne saurait accepter une proposition sans savoir comment on pourra s'acquitter des obligations qui en résultent. Si M. Rappard insiste, la question devra être renvoyée à la Commission de contrôle, qui l'étudiera avec soin. En ce qui le concerne, M. Hambro estime qu'il sera pour ainsi dire impossible en ce moment de consentir à grever le budget de nouvelles charges.

Afin de permettre au Bureau international du Travail de poursuivre son œuvre, il a été mis à sa disposition une somme de 1.200.000 francs en sus de ce que cet organisme a normalement le droit de prélever sur le compte d'avances en vertu du Règlement. Lorsque le compte d'avances sera épuisé, il n'y aura plus de disponibilités pour faire face à toute extension des obligations de la Société. Il faut se rendre compte de cette situation et y parer. Par contre, tous les membres de la Commission de contrôle seront incontestablement disposés à faire tout leur possible pour donner satisfaction à une demande légitime, et la Commission a déjà décidé de laisser la plus grande latitude au Secrétaire général et au Directeur du Bureau international du Travail pour résoudre tout cas

bring them into conformity with any decision of the Assembly relating to the conditions of employment of officials."

That meant that no servant of the League with a contract subsequent to October 15th, 1932, had any legal or legitimate claim, whatever the Committee might recommend to the Assembly.

Article 80 of the Staff Regulations laid down that:

"The present Regulations and their Annexes may be amended by the Secretary-General, without prejudice always to the acquired rights of officials."

It had never been made perfectly clear what was meant by "acquired rights". It was an open question; and perhaps it might be wise in the future to reconsider certain terms in the Staff Regulations which might give rise to grave doubts.

A state of emergency had been declared by the Assembly the previous year and very special powers had been given to the Administration of the League subject to the approval of the Supervisory Commission. He himself considered that, if a state of emergency were declared, the Director of the Labour Office and the Secretary-General of the League, in order to be absolutely free, should give six months' notice to every single individual in the service of the League that developments were to be expected. It was felt, however, that such a decision might create much unnecessary unrest, and the Secretary-General had rightly pointed out that, since the resolution passed by the Assembly in September 1938, every member of the staff of the League knew that he might get his notice at any moment. Morally, such notice had already been given by the Assembly itself. The question was not only whether all contracts should be strictly observed; the difficulty, as the Acting Director of the Labour Office had pointed out to the Supervisory Commission, was to know which contractual obligations should be fulfilled. Were the officials who had resigned or who were suspended to be benefited at the expense of those remaining on the staff?

With the help of the Secretary-General of the League, the Director of the Labour Office and the Treasurer, the Commission had been able to find the means to meet all the financial obligations resulting from the proposals submitted to the Committee, but means could not be found to extend any far-reaching benevolence to those who were suspended, who had resigned or who intended to resign. The Supervisory Commission could not accept any proposal without knowing how the obligations resulting from it were to be met. If M. Rappard insisted, the question would have to be referred back to the Supervisory Commission, where it would be carefully examined. But M. Hambro himself felt that it would be almost impossible, at the moment, to accept any additional burdens on the budget.

To enable the International Labour Office to carry on its ordinary work, a sum of 1,200,000 francs in excess of what it was normally entitled to draw from the Working Capital Fund under the regulations had been put at its disposal. When the Working Capital Fund was exhausted, cash would not be available for any extension of the League's obligations. That situation must be realised and met. On the other hand, all the members of the Supervisory Commission would undoubtedly be willing to go as far as possible to meet any legitimate claim, and the Commission already decided to leave the greatest latitude to the Secretary-General and to the Director of the Labour Office in dealing with any individual cases of real hardship. But nothing must be done to create new

d'espèce réellement pénible. Cependant, il ne faut rien faire qui puisse créer de nouveaux droits acquis ou de nouvelles créances. La Commission doit faire son choix entre les obligations contractuelles qu'elle tient à remplir et celles qui, en raison du cas de *force majeure*, doivent être enfreintes.

Il a été très difficile de trouver une méthode équitable, mais M. Hambro croit que la Commission y a réussi grâce aux efforts de l'administration de la Société.

Il convient de souligner qu'on ne sait pas encore combien de fonctionnaires donneront leur démission ou combien de postes deviendront superflus avant que la crise ait pris fin. Les répercussions financières de toutes mesures de l'ordre de celles qu'envisage M. Rappard ne sauraient donc être évaluées. Pour le moment, il y a tout au plus 120 suspensions, mais dans quatre mois il pourrait y en avoir 240. Si la crise persiste, on verra s'accroître le nombre des Etats qui rappellent leurs ressortissants astreints à un service national, et des Etats qui jusqu'à présent n'ont procédé qu'à une mobilisation partielle pourraient être contraints de décréter la mobilisation générale. Il est impossible de prévoir ce que sera la situation même dans quatre mois. Si durant les mois prochains il s'avère possible de le faire, l'administration de la Société, avec l'approbation de la Commission de contrôle, s'efforcera certainement de tout son pouvoir de faciliter l'existence des hommes et des femmes qui appartiennent au service de la Société. Le budget de l'an prochain présente à certains égards un caractère expérimental. Peut-être les autorités compétentes de la Société avec l'aide de la Commission de contrôle se trouveront-elles obligées de reviser leurs décisions actuelles dans trois ou dans six mois et ultérieurement même deux fois par an. Il y a lieu d'espérer que la situation financière s'améliorera, mais on se rend compte des dangers.

Certains Etats se trouvent dans une situation privilégiée parce qu'ils peuvent espérer avoir à leur disposition les devises étrangères nécessaires pour payer leur contribution à la Société. D'autres Etats déclarent qu'ils sont moins certains d'être en mesure de le faire. Il faut regarder la réalité en face et nul ne le comprendra mieux que la délégation suisse dont le représentant à la quatrième Commission a toujours fait preuve d'un sens profond des réalités.

La Commission de contrôle mettra tout en œuvre pour donner suite aux vœux exprimés au cours de la discussion ainsi qu'à ceux de tout membre du personnel qui a dû quitter Genève, mais elle ne peut rien promettre qui soit de nature à grever la Société du fardeau d'une nouvelle responsabilité juridique ou morale.

Elle estime que l'une de ses tâches les plus essentielles consiste à mettre le Secrétaire général et le Directeur du Bureau international du Travail en mesure d'alléger autant que possible, dans les mois d'épreuve qui vont suivre, la situation de ceux qui ont servi la Société.

M. RAPPARD (Suisse) est très sensible aux appels qui lui ont été adressés. Il croit d'ailleurs qu'il y a un malentendu sur le sens et la portée de ses observations. En effet, M. Hambro a déclaré que, si l'on entrait dans les vues développées par la délégation suisse, on serait en pleine incertitude parce qu'on ignorerait à quoi l'on s'engage. Or, l'incertitude est le résultat même de l'option offerte aux fonctionnaires. M. Rappard a fait un calcul rapide et approximatif selon lequel, si l'on suppose qu'une moitié des fonctionnaires à qui l'on offre cette option demanderont la suppression de leurs postes, le coût de l'indemnité qui leur serait versée atteindrait seulement 45.000 à 50.000 francs.

M. Rappard est très sensible aux promesses de générosité qui lui ont été faites, pour un avenir plus ou moins incertain d'ailleurs, mais comment renvoyer à de pareils espoirs ceux qui ont sollicité une intervention en leur faveur? M. Hambro a prononcé des

established rights and demands. The Committee must make its choice between the contractual obligations it desired to fulfil and those which, through *force majeure*, must be infringed.

It had been very difficult to find an equitable method, but he believed the Commission had succeeded, thanks to the efforts of the Administration of the League.

It must be emphasised that it was not yet known how many officials would resign or how many posts would be superfluous before the crisis was over. The financial repercussions of any such measure as that contemplated by M. Rappard would, therefore, be immeasurable. So far, there were at the most 120 cases of suspension; four months hence there might be 240 cases. If the crisis continued, more and more States would call upon their nationals for some form of national service, and States which so far had only partly mobilised might be forced to proceed to general mobilisation. It was impossible to foresee the position even four months from then. If during the coming months it were found possible to do so, the Administration of the League, with the approval of the Supervisory Commission, would certainly do everything in its power to facilitate the existence of men and women in the League's service. The budget for the coming year was, in some ways, experimental. It would probably be necessary for the competent authorities of the League, with the assistance of the Supervisory Commission, to revise the present decisions three or six months later, perhaps even twice in the year. It was hoped that the financial situation would improve, but the dangers were realised.

Certain States were in a privileged position because they could expect to have at their disposal the foreign exchange to pay their League contributions. Other States declared that their ability to do so was less certain. The facts must be faced and none would understand them better than the Swiss delegation, whose representative on the Fourth Committee had always shown an unsurpassed appreciation of realities.

The Supervisory Commission would do all it could to meet the wishes expressed in the course of the discussion and also those of every member of the staff who had had to leave Geneva. But it could promise nothing that could place new legal or moral responsibilities on the League. One of its main duties, it considered, was to try to make it practicable for the Secretary-General and the Director of the Labour Office to make the position of those who had served the League as easy as possible in the hard months to follow.

M. RAPPARD (Switzerland) said that he was very appreciative of the appeals which had been addressed to him. He felt, indeed, that there had been some misunderstanding as to the meaning and the scope of his observations. M. Hambro had said that, if the Swiss delegation's suggestions were adopted, the position would be full of uncertainty, since no one would know exactly what they were undertaking to do. That uncertainty was, however, the result of the choice which officials had been offered. On the basis of a rough-and-ready calculation which he had made, supposing that half of the officials who were offered the choice asked to have their posts suppressed, the cost of the sums to be paid them would only be 45,000 or 50,000 francs.

He was fully aware of the promises of generous treatment to be accorded in a more or less uncertain future, but how could those officials who had had solicited some intervention on their behalf be put off with hopes of that nature? M. Hambro's remarks

paroles qui peuvent donner à ses auditeurs un certain apaisement mais qui, si on les prenait à la lettre, pourraient être grosses d'ennuis pour les administrations intéressées. Il a déclaré, en effet, que celles-ci ne seront pas insensibles aux cas d'indigence vraiment cruelle qui leur seront signalés. Le résultat sera que le Secrétaire général de la Société des Nations et le Directeur du Bureau international du Travail risquent de se voir opposer ces paroles de M. Hambro. Or, c'est un fait de psychologie bien connu que ce ne sont pas les éléments les plus intéressants qui se prévalent de promesses de ce genre. Les misères fières et dignes sont les plus discrètes. Les autorités compétentes des organisations internationales se verront peut-être assiégées de demandes individuelles, et M. Rappard ne voit pas comment elles pourront estimer la valeur relative de ces requêtes.

Pour sa part, M. Rappard voudrait que l'esprit du Statut fût appliqué d'une façon un peu moins infidèle. Il ne croit pas que ceux qui accepteront la suppression de leur poste seront très nombreux. En effet, les hommes — et les jeunes gens tout particulièrement — espèrent toujours en l'avenir. La plupart des fonctionnaires aimeront mieux rester attachés, fût-ce par un lien ténu, à leur organisation. Mais M. Rappard répète qu'il faut tenir compte d'un facteur moral extrêmement important vis-à-vis de la population suisse. Les personnes pour lesquelles il plaide sont de tout petits fonctionnaires. Ils ont le sentiment qu'ils sont victimes d'une méconnaissance de leur situation. Alors que, disent-ils, on ménage les grosses situations, on n'a de dureté que pour ceux qui ne sont pas en mesure de se défendre eux-mêmes. Il en résulte un état d'esprit, une atmosphère, un climat, dont M. Rappard souffre pour la Société des Nations elle-même. Aussi insiste-t-il, en répétant que ce qu'il demande est fort modeste et qu'il sera très reconnaissant à la Commission de contrôle de vouloir bien examiner la portée probable de son amendement.

Par ailleurs, le délégué de la Suisse prend acte avec reconnaissance des déclarations qui ont été faites et d'après lesquelles les versements d'acomptes seront faits avec toute l'humanité désirable. Il croit que, le plus souvent, on agira dans l'intérêt des bénéficiaires de ces acomptes en ne précipitant pas les versements parce que, lorsque la misère sévit, il est bon d'avoir des assurances pour l'avenir plutôt que des disponibilités trop grandes pour le présent.

M. Rappard ne veut pas faire de démagogie, mais il désire mettre les organisations internationales à l'abri d'une critique qui ne manquerait pas de s'exprimer si l'on refusait d'entrer dans la voie qu'il a indiquée.

Le **SECRETÉNAIRE GÉNÉRAL** ne se propose pas de parler sur le fond de la question. La quatrième Commission a devant elle un projet que la Commission de contrôle a adopté; celle-ci fera certainement connaître ses observations et sa réponse aux suggestions qui ont été présentées.

Le Secrétaire général n'aurait donc pas pris la parole si, dans les observations de M. Rappard, il n'avait pas cru discerner des hypothèses qui ne sont pas conformes aux faits. Il a semblé, en effet, qu'une distinction aurait été faite entre grands et petits, entre le personnel suisse et les autres. Avant d'apporter de telles affirmations, il faut faire montre d'une grande prudence dans l'étude des faits.

Depuis trois mois, et même depuis le début de l'année, l'administration vit dans une atmosphère de suppressions et d'économies. Quatre comités du Secrétariat, au moins, on successivement examiné les cas l'un après l'autre. Aucun examen ne peut offrir plus

might offer his auditors a certain measure of appeasement, but if they were taken literally they might involve the Administrations concerned in very serious difficulties. M. Hambro had said, indeed, that the latter would not be indifferent to any really hard cases of want which might be brought to their notice. The Secretary-General of the League and the Director of the International Labour Office might one day hear those words of M. Hambro quoted as arguments. It was, however, a well-known psychological fact that it was not always the most deserving people who made use of promises of that kind. There were people, eminently deserving of consideration, who were too proud to speak of their need. The competent authorities of the international organisations would perhaps be besieged with individual requests, and he did not see how the relative value of such requests was to be assessed.

His own feeling was that the spirit of the Regulations ought to be rather more faithfully adhered to. He did not think there would be very many cases in which officials would choose to have their posts suppressed. People in general, and young people in particular, always looked forward hopefully to the future. Most of the officials would prefer that there should still be a link, however frail, between them and the organisation to which they belonged. There was, however, he repeated, one extremely important moral factor to be taken into account, so far as the Swiss population was concerned. The individuals whose cause he was pleading were all officials holding quite minor posts. They had a feeling that they are victims of the fact that their situation was not recognised as it should be. They felt that every consideration was shown towards those holding more important posts, while people who could not defend themselves were more harshly treated. The result had been a state of mind, an unsatisfactory atmosphere, which M. Rappard deprecated from the point of view of the League itself. He desired, therefore, to press his point, repeating that what he was asking was not very much in itself, and that he would be very grateful if the Supervisory Commission would go into the probable consequences of his amendment.

He noted gratefully the statements to the effect that the instalments would be paid over in as considerate a manner as possible. He thought that, as a rule, it would be to the interest of those concerned that the instalments should not be paid over too rapidly, because, when times were hard, it was good to have some assurance that the future was provided for, in preference to having more money than was actually required at the moment.

He had no desire to adopt a demagogic attitude, but wanted to feel sure that the international organisations would not be exposed to the criticism which they would inevitably incur if his proposals were not adopted.

The **SECRETARY-GENERAL** said that he did not propose to speak on the substance of the question. The Fourth Committee had before it a proposal which had been adopted by the Supervisory Commission; the latter would certainly submit its observations and would reply to the suggestions which had been put forward.

He himself would not have spoken had not M. Rappard referred—or such was his impression—to certain hypotheses which were really not in accordance with the facts. M. Rappard had appeared to take the view that a distinction had been made between those in high places and those in low places, between those officials who were Swiss and those who were not Swiss. He felt that, before any such suggestions were put forward, the facts of the case should be very carefully studied.

For the past three months, and indeed since the beginning of the year, the Administration had been living in an atmosphere of suppression and economy. No less than four committees in the Secretariat in succession had examined case after case. No more

de garanties d'impartialité et d'humanité que celui auquel il a été procédé en la circonstance.

Au Secrétariat, il existe trois groupes de personnel sensiblement égaux quant au chiffre total des traitements touchés: le groupe français, le groupe anglais et le groupe suisse. Jusqu'à présent, le Secrétaire général n'a reçu aucune réclamation ni du côté français ni du côté anglais, et il est persuadé qu'une part égale a été faite à chacun de ces trois groupes.

Le Secrétaire général voudrait bien savoir ce que l'on veut dire exactement lorsqu'on parle des « petits », qui seraient moins abrités. Cela veut-il dire que, lorsqu'on examine les coupes à opérer dans le personnel du Secrétariat, on ne doit tenir compte ni de l'expérience, ni des qualités techniques, ni de tout ce qui constitue, en somme, la valeur du Secrétariat ?

Au cours des examens successifs auxquels il a été procédé, et qui furent extrêmement impartiaux, une caractéristique constante a cependant été observée: le désir de conserver au Secrétariat tout ce qui en fait la valeur et l'expérience. Aucune autre considération n'a été envisagée, et c'est la raison pour laquelle, avant que la discussion ne continue, le Secrétaire général a tenu à apporter cette rectification.

M. HAMBRO (Président de la Commission de contrôle) répète que la Commission de contrôle est toute disposée à étudier la proposition suisse, mais qu'elle ne peut pas se prononcer avant d'avoir une connaissance précise de la situation de fait.

Des lettres seront adressées à tous les fonctionnaires dont le contrat a été suspendu, leur demandant d'opter entre les deux systèmes proposés. Il faudra attendre la réponse à ces lettres et cela prendra quelque temps, car les suspensions de contrat intéressent plus d'un pays et les transmissions postales, actuellement, n'observent pas exactement les règlements et les dispositions de l'Union postale universelle. La Commission de contrôle doit se réunir à nouveau le 2 février et les organes responsables de la Société des Nations ont été priés d'étudier tous les détails, de façon à ce que l'on dispose à ce moment d'une documentation complète.

M. RAPPARD a déclaré qu'à la suite d'un calcul rapide, il estimait qu'un crédit de 40.000 à 45.000 francs suffirait. Une évaluation faite par la Trésorerie et par lui-même permet de croire que la somme minimum dépasserait en tout cas 200.000 francs, et si tous les fonctionnaires dont on envisage la démission ou la suspension démissionnaient ou étaient suspendus, on atteindrait au moins un demi-million de francs. Il est absolument impossible de prendre une décision sur ces choses avant d'avoir une pleine connaissance de la situation de fait.

Il convient, d'autre part, de rappeler à la Commission que le budget de l'année courante se soldera en fin de compte par un déficit d'un million et demi de francs environ. Il sera nécessaire de couvrir ce déficit dans le budget de 1941, et la Commission a le devoir de penser, non seulement aux difficultés du moment, mais aussi aux difficultés de l'année prochaine, et de ne pas introduire, dans le budget présent, des facteurs nouveaux, inconnus et incalculables pour le moment. Quant à l'impression morale, il peut seulement dire que la Commission de contrôle s'en tient plus que jamais à cette règle éminemment morale qu'il convient de ne pas dépenser de l'argent que l'on ne possède pas.

M. RAPPARD (Suisse) s'excuse de parler pendant l'absence momentanée du Secrétaire général, car il voudrait répondre à la rectification formulée par celui-ci. Il n'a pas voulu faire de la démagogie nationale et, en particulier, n'a pas voulu dire que les fonctionnaires suisses étaient moins bien traités que les français. Seulement, jusqu'à ces derniers temps, les nécessités financières ont entraîné quelques suppressions de postes; les décisions à prendre à cet effet concernaient notamment un certain nombre de membres de position supérieure, et on leur a appliqué le Statut. Les difficultés de l'heure actuelle obligent

impartial, no more humane, consideration of those cases would have been possible than had been extended to them.

There were in the Secretariat three groups which were more or less equal from the point of view of their share in the total expenditure on salaries: the French, the British and the Swiss groups. So far, he had received no complaints from either the French or the British group, and all three groups, he was persuaded, had been treated alike.

He would like very much to know what exactly was meant by the officials in minor posts, who were supposed to be less well treated. Did that mean that, when considering cuts that might be necessary in the staff of the Secretariat, no account was to be taken of experience or technical qualifications or of what constituted, in short, the real value of the Secretariat ?

In the course of those successive and extremely impartial examinations which had been held, one consistent feature had been observed, however: the desire to retain in the Secretariat all that went to make up the value and experience of that body. No other consideration had been taken into account, and that was why he had been anxious to make the matter clear before the discussion went further.

M. HAMBRO (Chairman of the Supervisory Commission) repeated that the Supervisory Commission was perfectly willing to study the Swiss proposal; but they could not study it in a responsible way until the facts were available.

Letters would be sent to all officials with suspended contracts, giving them an option as to the conditions on which they could take a decision. Those letters would have to be answered, and that would take some time, because there were officials with suspended contracts in more countries than one, and postal facilities at the present time were not exactly in accordance with the rules and regulations of the International Postal Union! The Supervisory Commission would meet again on February 2nd, and the responsible authorities of the League had been asked to study all the details, so that the facts should by that time be available.

M. RAPPARD had made a "rapid calculation" that the repercussions would only involve something like 40,000 or 45,000 francs. A calculation made by the Treasurer and himself suggested that the minimum would in any case be more than 200,000 francs; and, if all the officials who were expected to resign or be suspended did resign or were suspended, it would be at least half-a-million francs. It was absolutely impossible to decide such matters without full knowledge of the facts.

He must remind the Committee that there would be a deficit on the current year's budget, when the year ended, of about 1½ million francs. That deficit would have to be dealt with in the budget for 1941; and it was necessary to think to-day, not only of the difficulties of the moment, but also of the difficulties next year, and not to introduce into the present budget new, unknown and (at present) incalculable factors. As to the moral impression, he could only say that the Supervisory Commission was adhering to the eminently moral principle that one should not spend money which one had not got.

M. RAPPARD (Switzerland) regretted that the Secretary-General should have been called away, as he was anxious to reply to his remarks. He had had no intention of setting up as a national demagogue and certainly had not meant to convey that the Swiss officials were less well treated than the French. At the same time, a number of posts had recently been suppressed for financial reasons; the decisions in question concerned a number of officials who were fairly high up, and in all those cases the Staff Regulations had been applied. Now, however, the difficulties of the hour necessitated more drastic measures, which

à des hécatombes dont seront victimes beaucoup de fonctionnaires appartenant au petit personnel, en grande majorité des Suisses, et, pour eux, on modifie le Statut.

Par ailleurs, M. Rappard remercie M. Hambro des promesses qu'il a faites. Evidemment, lorsqu'on est obligé d'établir un budget sur une option qui n'est pas encore faite, aucun calcul ne peut être précis. Le chiffre de 40.000 à 50.000 francs qu'il a énoncé n'est valable que dans l'hypothèse où la moitié du petit personnel opérerait pour la suppression de postes. Fatalement, n'importe quel calcul se trouve vicié par l'existence de cet élément d'incertitude.

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE

M. ANDREWS (Union Sud-Africaine), rapporteur de la quatrième Commission, rappelle que le troisième rapport de la Commission de contrôle à l'Assemblée de 1939 (document A.5(b).1939.X) traite, à la page 2, de « II. Décisions prises par la Commission de contrôle, à sa session de septembre, en vertu des pouvoirs spéciaux que lui confère la résolution de l'Assemblée de 1938 ». La première de ces décisions a trait à la composition de la Commission de contrôle. Il y est dit que celle-ci, après avoir pris en considération la nature de la tâche qui lui est imposée par les pouvoirs spéciaux concernant les questions budgétaires et autres « a estimé qu'elle devrait inviter, pour l'aider dans cette tâche, des personnalités spécialement qualifiées. Elle a donc prié le comte Carton de Wiart et Son Excellence M. H. Colijn de bien vouloir prêter leur concours à la Commission jusqu'à la prochaine session de l'Assemblée. » La Commission remarquera la phrase « jusqu'à la prochaine session de l'Assemblée », et ne manquera certainement pas de prendre note de la décision prise par la Commission de contrôle à ce sujet en vertu des pouvoirs qui lui étaient conférés et priera le comte Carton de Wiart et Son Excellence M. Colijn de bien vouloir continuer à faire partie de la Commission.

Sir ZAFRULLA Khan (Inde) appuie la proposition de M. Andrews.

Le PRÉSIDENT remercie le rapporteur et le délégué de l'Inde de leur suggestion. Il a été heureux d'apporter sa collaboration aux dernières réunions de la Commission de contrôle. Il a pu, ainsi, se rendre compte de ce que représente de dévouement et de labeur le travail de cette Commission, et il a été favorablement impressionné par l'esprit de compréhension et d'abnégation du personnel de la Société des Nations. Sa compétence personnelle est très limitée en matière administrative et financière, mais, si les membres de la Commission estiment que sa modeste collaboration peut avoir quelque utilité, il ne se dérobera pas, à un moment où la Société des Nations a besoin de tous les concours.

Les rapports de la Commission de contrôle sont adoptés.

15. Maintien en vigueur des pouvoirs attribués à la Commission de contrôle par la résolution de l'Assemblée du 30 septembre 1938.

Le PRÉSIDENT soumet à la quatrième Commission le projet de résolution suivant, qui sera examiné éventuellement par l'Assemblée:

« Jusqu'à la prochaine session ordinaire de l'Assemblée, le Secrétaire général et le Directeur du Bureau international du Travail, agissant avec l'approbation de la Commission de contrôle se prononçant à la majorité, continueront à jouir des pouvoirs spéciaux prévus par la résolution de l'Assemblée du 30 septembre 1938. »

Le projet de résolution est adopté.

would affect many officials belonging to the lower categories—most of them Swiss—and in their case it was proposed to amend the Regulations.

He wished to thank M. Hambro for the promises he had held out. It was clearly impossible to give exact figures when framing a budget based on a choice which had not yet been made. The figure of 40,000 or 50,000 francs which he had given applied only on the hypothesis that half of the officials in the lower categories decided in favour of the suppression of posts. Any sort of estimate was bound to be vitiated by the existence of that uncertain factor.

COMPOSITION OF THE SUPERVISORY COMMISSION

Mr. ANDREWS (Union of South Africa), Rapporteur of the Fourth Committee, said that the third report of the Supervisory Commission to the 1939 Assembly (document A.5(b).1939.X), dealt on page 2 with "II. Decisions reached by the Commission, at its September session, in virtue of the special powers conferred upon it by the resolution of the 1938 Assembly". The first of these decisions related to the composition of the Supervisory Commission. It was explained that, having examined the nature of the task which was imposed upon it by the special powers in connection with budgetary and other questions, the Commission had "concluded that it should invite specially qualified persons to assist it in that task, and accordingly requested Count Carton de Wiart and His Excellency Dr. H. Colijn to assist the Commission until the next session of the Assembly". The Committee would remark the phrase "until the next session of the Assembly" and would, he felt sure, desire to take note of the decision of the Supervisory Commission in this connection under the special powers vested in it, and would wish to ask Count Carton de Wiart and His Excellency H. Colijn to continue to serve on the Commission.

Sir ZAFRULLA Khan (India) supported Mr. Andrews' proposal.

The CHAIRMAN thanked the rapporteur and the delegate of India for their suggestion. He had been glad to assist at the last few meetings of the Supervisory Commission. He had had an opportunity of realising how devoted and hard-working the Commission was and had been favourably impressed by the spirit of understanding and self-denial of the staff of the League. His personal qualifications in the matter of administration and finance were very limited, but, if the members of the Supervisory Commission felt that his modest collaboration could be of some use, he would not be found wanting when the League had need of all the help it could get.

The reports of the Supervisory Commission were adopted.

15. Maintenance in force of the Powers conferred on the Supervisory Commission by the Assembly Resolution of September 30th, 1938.

The CHAIRMAN submitted to the Fourth Committee the following draft resolution, which would, he said, be examined eventually by the Assembly:

"Until the next ordinary session of the Assembly, the Secretary-General and the Director of the International Labour Office, acting with the approval of the Supervisory Commission, which may take decisions by a majority vote, shall continue to have the special powers provided for by the Assembly resolution of September 30th, 1938."

The draft resolution was adopted.

16. Examen du rapport du Comité spécial des contributions

(document A.17.1939.X—Addendum).

M. HAMBRO (Président du Comité spécial des contributions) explique que le rapporteur de ce Comité n'a pu assister à la présente réunion. En son absence, M. Hambro fait un bref exposé de la situation des contributions en cours et de celles de 1938.

Le montant des contributions courantes versées à la Trésorerie en 1938 s'élevait à 84%. Ce pourcentage est assez sensiblement inférieur à celui des deux années précédentes; mais, si l'on tient compte des difficultés des Etats qui n'ont pu payer leur contribution en 1939, M. Hambro ne pense pas que ce chiffre soit très décourageant. Le montant des contributions versées à la Trésorerie durant les onze premiers mois de l'exercice en cours est faible; il atteint 68,85%; de plus, il faut ajouter à ce chiffre les sommes versées au titre des arriérés, ce qui donne, au 30 novembre, un total de 73,57%. Ce chiffre est inférieur à ceux des deux dernières années; mais, malgré toutes les difficultés actuelles, le montant payé par les Etats membres est plus élevé qu'en 1932, 1933 et 1934. Il convient d'espérer qu'un certain nombre d'Etats s'acquitteront de leurs obligations financières afférentes à l'exercice en cours avant la clôture des comptes.

Dans deux passages du texte du rapport figurent des expressions qui pourraient prêter à confusion. Il est dit, en ce qui concerne la Grèce et le Mexique, que les réductions proposées ne sauraient entrer en vigueur que si les contributions de l'exercice en cours sont payées. Cette disposition a été insérée par déférence à l'égard d'une résolution d'une Assemblée antérieure. Cependant, M. Hambro admet volontiers qu'il n'existe aucun lieu logique entre ces deux notions; de plus, puisqu'on espère, et qu'on a tout lieu de croire, que ces deux Etats qui se sont toujours acquittés de leurs obligations envers la Société paieront leur dette aussitôt que possible, il n'y a aucune corrélation entre ce fait et le nombre des unités qui leur est attribué.

Il est proposé d'annuler le reliquat des contributions consolidées de l'Albanie ainsi que les sommes dues, à partir du 19 mars 1938 jusqu'au 31 décembre 1938, pour l'Autriche. La date du 19 mars a été choisie parce que c'est à cette date que le Gouvernement allemand a fait savoir au Secrétariat que l'Autriche avait cessé de faire partie de la Société des Nations.

Bien que le Gouvernement chinois n'ait pas demandé de réduction, il est proposé d'annuler le reliquat impayé de la contribution de la Chine pour 1938 (370.796,40 francs-or). La Commission sait quels efforts le Gouvernement chinois a tentés pour s'acquitter de ses obligations. Une partie de la contribution a été versée en or à Genève, malgré les difficultés financières de la Chine, et les autorités de la Société ont accepté qu'une partie considérable de cette somme fut versée à une banque en Chine pour faire face aux dépenses des travaux antiépidémiques entrepris par la Société dans ce pays. La Commission comprendra combien il est difficile de convertir des dollars chinois en francs suisses ou en francs-or, en raison de l'instabilité des diverses monnaies en usage en Chine. C'est pour ce motif, ainsi que pour des raisons de justice et d'équité, qu'il est proposé d'annuler le reliquat et, en outre, de suspendre le paiement des contributions consolidées de la Chine pour le présent exercice et pour le prochain. M. Hambro tient tout particulièrement à rappeler que toutes les autorités chinoises compétentes avec lesquelles le Comité des contributions est entré en rapports ont fait preuve d'une bonne volonté, d'une compréhension, d'une sympathie et d'une fidélité à l'égard de la Société, qui ont été hautement appréciées.

Le rapport expose la situation financière de Cuba, et l'on constatera que le Comité des contributions était lié par une décision antérieure de la Société, por-

16. Report of the Special Committee on Contributions

(document A.17.1939.X — Addendum).

M. HAMBRO (Chairman of the Special Committee on Contributions) explained that the Rapporteur of the Special Committee on Contributions was unable to attend this meeting. In his absence, he (M. Hambro) gave a brief account of the position as to current contributions, as well as those for 1938.

The amount of current contributions paid into the Treasury during 1938 was 84%. That was a good deal less than in the two previous years; but, if the difficulties of those States which were unable to pay their contributions in 1939 were borne in mind, he did not think the figure a very depressing one. The amount of contributions paid into the Treasury in the first eleven months of the current year was small. The percentage paid on current contributions was 68.85%; and to that must be added what had been paid on arrears, making a total as at November 30th of 73.57%. That figure did not compare favourably with those of the last two years; but, in spite of all the present difficulties, the amount paid in by the States Members was higher than in the three years 1932, 1933 and 1934. It was hoped that a number of States would liquidate their financial obligations for the current year before the books were closed.

There were two cases in the text of the report where words were used which might lead to some misunderstanding. It was stated, in the cases of Greece and Mexico, that the reductions proposed should be subject to the payment of the current contributions. This provision was inserted in deference to an earlier Assembly resolution. But he was free to admit that there was no logical connection between the two conceptions; and, while they hoped, and had every reason to believe, that these two States, which had always fulfilled their obligations to the League, would pay their debt as soon as possible, that had nothing to do with the number of units which they ought to pay.

It was proposed to write off the balance of consolidated contributions for Albania, and to write off amounts due as from March 19th, 1938, to December 31st, 1938, for Austria. The date March 19th was taken because it was on that date that the German Government informed the Secretariat that Austria had ceased to be a Member State.

Though there had been no demand on the part of the Chinese Government for reduction, it was proposed to write off the unpaid balance of China's contribution for 1938 (370,796.40 gold francs). The Committee would have noted what efforts the Chinese Government had made to fulfil its obligations. Part of the contribution was paid in gold in Geneva in spite of the financial difficulties of China; and it was agreed by the authorities of the League that a large part of the amount should be paid into a bank in China to defray the League's expenditure in that country in connection with anti-epidemic work. The Committee would understand the difficulties of transferring Chinese dollars into Swiss francs or gold francs in view of the instability of the various forms of money in China. For that reason, as also on grounds of justice and equity, it was proposed to write off the balance, and further to suspend the payment of consolidated contributions from China for this year and for next year. He was particularly concerned to mention that all the competent Chinese authorities with which the Committee on Contributions had had to deal had shown a willingness and understanding and a sympathy and loyalty towards the League which they appreciated to the fullest extent.

The financial situation of Cuba was set forth in the report, and it would be seen that the Contributions Committee was bound by an earlier decision of the

tant que tous les arrangements conclus deviendraient caducs si les obligations n'étaient pas exécutées. M. Hambro a appris que le Gouvernement cubain a prévu, dans son budget du prochain exercice, des dispositions en vue de s'acquitter intégralement de cette obligation. C'est pourquoi il propose que la quatrième Commission recommande à l'Assemblée, non pas d'annuler l'arrangement conclu avec Cuba, mesure qui rendrait à nouveau exigible la dette entière de Cuba, mais de donner au Comité des contributions le pouvoir discrétionnaire de ne pas appliquer la résolution, à la condition toutefois qu'il interviendra un arrangement satisfaisant avec Cuba.

En ce qui concerne l'Espagne, le rapport propose d'annuler la somme due pour 1937 et pour 1938. Il propose également d'annuler toute la dette de l'Éthiopie. M. Hambro ne croit pas nécessaire de discuter ces propositions. Les arriérés en question ne représentent pas un actif réel de la Société et leur annulation n'est qu'une question de pure forme.

De même, le rapport propose d'annuler la contribution de la Tchéco-Slovaquie pour 1939 et la partie de la contribution de 1938 qui n'avait pas encore été payée au mois de mars de l'an dernier. Pour la Lithuanie, il est proposé d'annuler 75% de la contribution courante en raison des conséquences financières qu'a entraînées la perte du port de Memel et des difficultés monétaires provoquées par cet événement. Tous les membres du Comité des contributions sont unanimes à reconnaître le bien-fondé de cette proposition.

Depuis quelque temps, le Comité négocie avec le Libéria au sujet du paiement de la contribution de ce pays. Il y a eu des difficultés financières, mais le Libéria a fait des efforts pour payer et il a versé des acomptes. Le Comité propose de suspendre, pour deux ans seulement, les versements dus par le Libéria au titre de ses arriérés consolidés.

M. Hambro tient à ajouter qu'au cours de toutes les négociations que le Comité des contributions a engagées avec les représentants d'un grand nombre de pays et de gouvernements, les parties en cause ont toujours fait preuve d'une pleine compréhension des difficultés de la situation et des obligations du Comité. Dans ses pourparlers avec tous les États intéressés, le Comité a constaté que les représentants desdits États étaient toujours disposés à faire de leur mieux pour donner suite aux demandes du Comité. D'autre part, les membres du Comité, qui ont l'expérience de la vie pratique, comprennent les difficultés auxquelles un grand nombre de pays se heurtent en ce moment — difficultés monétaires et difficultés financières — qui, cette année, ont rendu la situation plus défavorable encore qu'au cours de récentes années.

Le rapport du Comité contient des statistiques complètes des finances de la Société depuis les débuts, afin de montrer que les annulations de contributions auxquelles la Société a procédé représentent un très faible pourcentage par rapport à celui que tout État doit probablement annuler tous les ans au titre des impôts et des droits irrecouvrables. L'opinion répandue, selon laquelle beaucoup d'États n'ont pas payé leur contribution ou ne l'ont payée qu'à leur corps défendant manque de tout fondement. Ceux que la question intéresse trouveront à la page 11 du document A.17.1939.X des renseignements circonstanciés visant toute la période d'existence de la Société. Presque toutes les contributions de la Société sont consolidées à l'heure actuelle. Il ne reste pas d'arriérés constituant une réserve cachée et la Société doit désormais vivre dans les limites de ses revenus de chaque année sans pouvoir espérer trouver un allègement spécial dans le paiement d'anciens arriérés. Le Comité espère fermement que les États qui n'ont pas encore payé leur contribution de l'exercice en cours feront un suprême effort pour s'en acquitter avant la clôture des comptes du présent exercice. L'an dernier, sept États ont payé intégralement leur contribution en décembre, et certains autres, leur contribution pour 1937 en janvier 1938 et leur contribution pour

League that all arrangements made were to come to an end if obligations were not fulfilled. He had information to the effect that the Cuban Government had made provision to meet its obligations in full in their budget for the coming year; and he proposed accordingly that the Fourth Committee should recommend to the Assembly that, instead of cancelling the arrangement made with Cuba and thus making the whole debt of Cuba once more payable, it should give the Contributions Committee discretionary power not to apply the resolution, on the understanding always that a satisfactory arrangement with Cuba was arrived at.

In the case of Spain, it was proposed to write off the amount due for 1937 and 1938. It was also proposed to write off the whole debt of Ethiopia. He did not think it necessary to discuss either of these proposals. The arrears in question did not represent real assets to the League, and it was a mere matter of form to write them off.

In the same way, it was proposed to write off Czecho-Slovakia's contribution for 1939 and that part of the contribution for 1938 which was still unpaid in March of last year. In the case of Lithuania, it was proposed to write off 75% of the current contribution owing to the financial consequences of the loss of the port of Memel and the currency difficulties arising out of that event. There was no doubt whatever among the members of the Contributions Committee as to the justification for that proposal.

The Committee had been in negotiation with Liberia for some time with regard to the payment of its contribution. There had been financial difficulties; but Liberia had made efforts to pay, and had paid instalments of its contribution. They proposed to suspend the instalment of Liberia's consolidated arrears for two years only.

He wished to add that, in all the negotiations between the Contributions Committee and representatives of a great number of countries and Governments, they had always been met with a tactful understanding of the difficulties of the position and the obligations of the Contributions Committee. They had felt in their dealings with every State concerned that the representatives of the States concerned were always willing to do their best to meet the Committee's demands. At the same time, as practical men, the Committee could understand the difficulties which a good many countries were experiencing at the present moment—difficulties of currency and difficulties of finance—which had made the situation this year more unsatisfactory than for some years past.

The report of the Committee contained full statistics of the whole period of League finance with a view to showing that what the League had actually written off in contributions was a very small percentage compared with the percentage which probably every State had to write off in respect of irrecoverable taxes and duties every year. The common belief that there were many States which had not paid their contributions, or had shown unwillingness to pay, was a pure superstition. Those who were interested would find full details covering the whole period of the League's existence on page 11 of document A.17.1939.X. Practically all the contributions of the League had now been consolidated. There were no arrears forming a hidden reserve; and they had now to live within the revenue of each year without being able to hope for any special facilities from the payment of old arrears. It was their firm hope that States which had still not paid their contributions for the current year would make a supreme effort to do so before the books of this year were closed. In the preceding year seven States paid their contribution in full in the month of December, and certain States paid their contribution for 1937 in January 1938, and their contributions for 1938 in January 1939. It was therefore hoped that those States which had not

1938 en janvier 1939. On peut donc espérer que les Etats qui n'auront pas payé au 31 décembre de cette année verseront leur contribution en janvier.

Jusqu'à ce jour, dix-huit Etats membres n'ont encore effectué aucun versement sur leur contribution de l'exercice en cours. L'an dernier, à la même date, dix-sept Etats n'avaient pas payé leur contribution, de telle sorte que la situation est à peu près la même. Toutefois, si des Etats qui ont payé tardivement en raison de leur organisation financière, continuent à payer cette année comme ils l'ont fait précédemment, le résultat définitif de la gestion du présent exercice sera peut-être un peu meilleure qu'on l'espère à présent.

M. Hambro prie les membres de la quatrième Commission, qui, tous, jouissent d'une grande influence auprès de leurs gouvernements et de leurs trésoreries, d'user de toute leur autorité pour obtenir que les Etats qui n'ont pas encore payé leur contribution de 1939 s'en acquittent aussitôt que possible. C'est le seul genre de fidélité envers la Société qui relève de la compétence de la quatrième Commission, mais M. Hambro pense que ce témoignage de fidélité à l'égard de la Société présente, à l'heure actuelle, une extrême importance pour cette institution et pour son avenir.

M. TELLO (Mexique) rend hommage à l'esprit de compréhension et de collaboration internationale dont M. Hambro vient de fournir une nouvelle preuve en retirant la proposition du Comité spécial des contributions, qui aurait eu pour conséquence d'établir une corrélation entre le règlement des contributions et le rapport de la Commission de répartition des dépenses.

Le Gouvernement mexicain se rend parfaitement compte de l'obligation qu'il a — et que, naturellement, il n'a jamais contestée — de contribuer aux dépenses de la Société des Nations dans la proportion qui lui revient. Il ne se dissimule pas non plus l'importance et l'urgence de liquider sa contribution pour 1938 et celle de cette année. S'il ne l'a pas fait, c'est que la dépréciation de sa monnaie lui a imposé des charges imprévues. Il espère que les conditions de sa trésorerie s'amélioreront sensiblement dans un avenir prochain et qu'il pourra ainsi procéder à un règlement définitif de cette question.

ABDUL FATAH ASSAL bey (Egypte) se demande si son intervention est opportune à l'heure actuelle, mais, comme il ne sait pas comment va se dérouler le vote du budget, il craindrait que son silence au sujet de tel ou tel point de l'ordre du jour ne soit mal interprété ou considéré comme une approbation. Il le craindrait d'autant plus qu'il s'agit d'une question concernant les contributions et que le rapport de la Commission de répartition des dépenses à l'Assemblée (document A.II.1939.II.A), qui fait l'objet du point suivant de l'ordre du jour, comporte, à son paragraphe 13, une recommandation visant à prolonger le présent barème pour une période de trois ans.

Or, l'Egypte ne peut précisément pas accepter ce barème et Abdul Fattah Assal bey s'est efforcé d'exposer à la Commission, en détail et objectivement, les raisons impérieuses qui motivent cette attitude. L'idée que l'Egypte pourrait interpréter arbitrairement ses obligations financières n'a jamais effleuré son esprit, car une telle attitude ne serait pas digne du pays qu'il représente. Mais l'Egypte a des raisons sérieuses qui méritent d'être étudiées et analysées à la lumière des réalités impérieuses qu'un pays soucieux de sa vie ne peut négliger. Au lieu de cette étude, le représentant de l'Egypte n'a eu que la réponse du président de la Commission de contrôle, qu'il cite textuellement d'après le compte rendu :

« Cependant, le représentant de l'Egypte comprendra de son côté qu'il est impossible à la

paid before December 31st of this year would make their contribution in January.

So far, eighteen States Members had not paid any part of their contribution for the current year. Last year on the same date, seventeen States had not paid their contribution: so the situation was approximately the same. If, however, States which had paid late because of their financial arrangements, continued to pay this year as they had done in previous years, the final result of this year's working might be somewhat better than was at present anticipated.

He asked the members of the Fourth Committee, who were all persons of authority with their Governments and with their Treasuries, to exert their influence to induce those States which had not yet paid their 1939 contribution to do so at the earliest possible moment. That was the only kind of loyalty to the League which fell within the sphere of the Fourth Committee; but he had the feeling that that kind of loyalty shown to the League at the present moment was of the very greatest importance for the League and its future.

M. TELLO (Mexico) paid a tribute to the spirit of understanding and of international collaboration of which M. Hambro had just given fresh proof in withdrawing the proposal of the Special Committee on Contributions, which would have had the effect of establishing a kind of relationship between the payment of contributions and the report of the Committee on the Allocation of Expenses.

The Mexican Government was fully conscious of the obligation which it had incurred—and which of course it had never contested—to contribute its proper share towards the expenses of the League. It was moreover aware of the importance and urgency of completing its contribution for 1938 and for 1939. The reason that it had not already done so was that the depreciation of the Mexican currency had laid unexpected burdens on the Government. It hoped that there would be a considerable improvement in the position of the Treasury in the near future and that it would thus be able to settle the matter definitely.

ABDUL FATAH ASSAL Bey (Egypt) was not sure whether what he was about to say would be deemed opportune, but, as he did not know how the vote on the budget was to be taken, he was afraid that his silence on the subject of any specific items on the agenda might be misinterpreted or taken as signifying approval. That observation was particularly true as regards the question of contributions, and the report submitted to the Assembly by the Committee on the Allocation of Expenses (document A.II.1939.II.A), which was the next item on the agenda, contained in paragraph 13 a recommendation with a view to the continuation of the present scale for a period of three years.

Egypt, however, was not prepared to accept the scale, and he had endeavoured to explain to the Commission objectively and in detail the imperative reasons on which that attitude was based. The idea that Egypt could herself take any arbitrary decision in regard to her financial obligations had never crossed his mind, for such an attitude would be unworthy of the country he represented. Egypt could, however, produce weighty arguments which deserved to be studied and analysed in the light of the imperative realities which could not be neglected by a country anxious to maintain its well-being. Instead, however, of any such study being made, the representative of Egypt had simply had from the Chairman of the Supervisory Commission a reply, which he now proposed to quote textually from the minutes:

“ The Egyptian representative would, however, understand that it was impossible for the League

Société des Nations d'accepter de la part de ses Membres une interprétation arbitraire en ce qui concerne leurs obligations financières. Il va de soi qu'aucun Etat ne peut déclarer qu'il ne veut ou ne peut pas payer plus de 40% de sa contribution.»

Abdul Fattah Assal bey estime que la demande qu'il a présentée et l'exposé des difficultés que rencontre son pays méritaient plus d'attention et de compréhension. Les méthodes, très à la mode ces derniers temps, du « fait accompli » répugnent à l'Egypte au plus haut degré. L'Egypte considère qu'elle est, avec les autres Membres de la Société des Nations, un partenaire loyal et elle ne veut à aucun moment se servir de ces méthodes sans avoir épuisé tous les moyens d'entente et de collaboration qui sont de mise dans les institutions internationales.

M. HAMBRO (Président du Comité spécial des contributions) regrette que ses paroles aient pu heurter le représentant de l'Egypte. Lorsqu'il a parlé de « décisions arbitraires », il n'a pas voulu caractériser l'attitude de l'Egypte mais, au cours des précédentes années, il s'est trouvé des délégations pour soutenir que les décisions à prendre en matière de barème des contributions incombent aux Etats eux-mêmes et non pas à la Société des Nations. M. Hambro, dans le sens particulier, aurait employé une expression plus correcte s'il avait parlé d'une « décision unilatérale ». Pour sa part, d'ailleurs, il s'associe pleinement aux paroles de M. Phelan lorsque celui-ci a caractérisé la collaboration de l'Egypte à l'Organisation internationale du Travail, en particulier en matière de contributions. Il suffit de se référer aux rapports des années précédentes pour se rendre compte de l'importance de la contribution de l'Egypte et de l'aide très précieuse que ce pays a apportée en la matière aux organisations internationales.

Pour ce qui est de la répartition des dépenses, c'est là un problème qui soulève de grosses difficultés, mais la quatrième Commission devra en discuter lorsqu'elle en sera arrivée à ce point de son ordre du jour, c'est à-dire à la prochaine séance. Cependant, M. Hambro dira tout de suite que les membres de la Commission de répartition des dépenses sont d'avis de ne pas prendre de décision pour trois ans dès maintenant, mais de considérer la situation d'année en année. Le président de la Commission présentera des remarques à ce sujet à la prochaine séance et il pense que les préoccupations de certaines délégations en seront apaisées.

ABDUL FATTAH ASSAL bey (Egypte) remercie M. Hambro de ses explications et de ce qu'il considère comme une promesse, dont il prend acte. Il remercie également M. Phelan de la collaboration fructueuse et des rapports excellents qui se sont établis entre l'Egypte et le Bureau international du Travail et qui, il l'espère, se développeront toujours davantage.

Le PRÉSIDENT constate que, sous réserve des observations qui viennent d'être présentées, le rapport de la Commission spéciale des contributions est approuvé.

Le rapport est approuvé.

M. Hoo Chi-tsai (Chine) désire, après l'adoption de ce rapport, remercier M. Hambro des paroles bienveillantes qu'il a prononcées à l'égard de la Chine. Il n'a pas besoin d'assurer la Commission que ce n'est pas par méconnaissance de ses obligations financières à l'égard de la Société que le Gouvernement chinois n'a pas pu, jusqu'à présent, verser la totalité de la contribution de la Chine pour 1938. La Chine subit, depuis 1931, une guerre qui, surtout depuis 1937, lui impose des sacrifices particulièrement lourds. Cependant, de 1931 à 1939, ainsi que M. Hambro l'a fait

to accept from its Members an arbitrary interpretation of their financial obligations. It was obvious that no State could simply declare that it was unwilling or unable to pay more than 40% of its contributions."

The speaker thought that the request which he had put forward and the statement of the difficulties with which his country was faced deserved more careful consideration and comprehension than they had received. The method, which had become somewhat-fashionable of late, of presenting matters as a *fait accompli*, was strongly disapproved by Egypt. That country regarded herself, with the other Members of the League, as a loyal partner, and would never be prepared to employ such methods without having first exhausted all the means of understanding and collaboration appropriate to international institutions.

M. HAMBRO (Chairman of the Special Committee on Contributions) was sorry if anything he had said had given offence to the representative of Egypt. In speaking of "arbitrary decisions" he had not been referring to the attitude of Egypt—but in previous years certain delegations had maintained that the decisions to be taken in regard to the scale of contributions were a matter for States themselves and not for the League. In that particular case it would have been more accurate if he had spoken of a "unilateral decision". Moreover, he fully associated himself with what Mr. Phelan had said about the collaboration of Egypt with the International Labour Organisation, particularly in the matter of contributions. Reference to previous years' reports would show the extent of Egypt's contribution and the very valuable assistance which that country had afforded to the international organisations.

The problem of the allocation of expenses was beset with many difficulties; it would be discussed by the Fourth Committee at its next meeting, when it reached that item on the agenda. He would like to say at once, however, that the members of the Committee on the Allocation of Expenses thought it would be better not to take a decision covering a period of three years, but to consider the position year by year. The Chairman of the Committee would submit observations on the matter at the next meeting, when the misgivings felt by certain delegations would, he thought, be allayed.

ABDUL FATTAH ASSAL Bey (Egypt) thanked M. Hambro for his explanations and for what he took to be a promise, which he had duly noted. He also thanked Mr. Phelan for what he had done to bring about fruitful collaboration and pleasant relations between Egypt and the International Labour Office. He hoped that their collaboration would be still further extended.

The CHAIRMAN noted that, subject to the foregoing observations, the report of the Special Committee on Contributions had been approved.

The report was approved.

M. Hoo Chi-tsai (China) desired, now that the report had been adopted, to thank M. Hambro for his appreciative remarks regarding China. He need hardly assure the Committee that it was not through any failure to recognise its financial obligations to the League that the Chinese Government had so far found itself unable to pay the whole of China's contribution for 1938. Since 1931, China had been suffering from the effects of a war which, especially since 1937, had imposed particularly heavy sacrifices on her. Nevertheless, as M. Hambro had observed, from 1931 to 1939

remarquer, elle s'est acquittée régulièrement de ses obligations financières à l'égard de la Société des Nations, conformément aux arrangements intervenus entre elle et cet organisme. Malheureusement, les sacrifices augmentent au fur et à mesure que se prolonge la guerre et l'état actuel du monde n'est pas de nature à améliorer la situation. Aussi le Gouvernement chinois sera-t-il très sensible à la décision que la quatrième Commission a bien voulu prendre, spontanément, comme l'a souligné M. Hambro. Cette décision montre la compréhension de la Commission à l'égard des difficultés de la Chine et sa sympathie pour ce pays. M. Hoo Chi-tsai tient à l'en remercier au nom de son Gouvernement et du peuple chinois.

17. Désignation des membres du Comité spécial des contributions.

Le PRÉSIDENT propose à la Commission, au nom du Bureau, de renouveler le mandat des membres sortants du Comité spécial des contributions: M. Hambro, sir Frederick Phillips, le comte Carton de Wiart et M. Raghavendra Rao.

Si la suggestion du Bureau est approuvée, les membres ainsi nommés pourraient s'adjoindre un cinquième collègue en cours d'exercice.

La proposition du Président est adoptée.

(La séance est levée.)

the Government had met its financial obligations to the League regularly, in accordance with the arrangements made between China and that institution. Unfortunately, the sacrifices involved were becoming heavier as the war went on, and the present state of the world was not calculated to improve the situation. The Chinese Government, therefore, would deeply appreciate the decision which had been taken by the Fourth Committee of its own accord, as M. Hambro had pointed out. That decision showed that the Committee realised the difficulties with which China was faced and sympathised with her. On behalf of the Chinese Government and the Chinese people, he would like to express his gratitude.

17. Nomination of the Members of the Special Committee on Contributions.

The CHAIRMAN proposed to the Committee, on behalf of the Bureau, that the term of office of the retiring members of the Special Committee on Contributions—M. Hambro, Sir Frederick Phillips, Count Carton de Wiart and M. Raghavendra Rao—should be renewed.

If the Bureau's suggestion was approved, the members thus appointed would be entitled to co-opt a fifth member during the coming financial period.

The Chairman's proposal was adopted.

(The meeting rose.)

RÉSUMÉ DES SÉANCES DE LA QUATRIÈME COMMISSION
de la Dix-neuvième Session de l'Assemblée de la Société des Nations

SUMMARY OF THE MEETINGS OF THE FOURTH COMMITTEE
of the Nineteenth Session of the Assembly of the League of Nations

N° 5. — Dimanche 10 décembre 1939

SIXIÈME SÉANCE

Tenue le samedi 9 décembre 1939, à 10 h. 30.

Président: Le comte CARTON DE WIART (Belgique).

18. Rapport de la Commission de répartition
des dépenses.

M. Hume WRONG (rapporteur de la Commission de répartition des dépenses) rappelle que cette Commission a été nommée par la quatrième Commission de l'Assemblée de 1938 pour examiner les modifications qu'il y aurait lieu d'apporter au barème actuel. Ce barème a été adopté par l'Assemblée de 1936 pour une période de trois ans, et cessera d'être en vigueur le 31 décembre 1939. Il repose sur le barème adopté en 1925, qui a été modifié à plusieurs reprises à la lumière des circonstances du moment.

La Commission a tenu trois sessions — en septembre 1938, en février et en mai 1939 — et le rapport a été adopté à la session de mai. C'est un document concis, qui n'appelle pas de longs commentaires.

La quatrième Commission de l'Assemblée de 1937, sur la proposition de la délégation mexicaine, avait adopté une résolution invitant les gouvernements à présenter des suggestions quant aux méthodes qui pourraient être employées pour l'établissement du futur barème. Un certain nombre de suggestions ont été soumises à la quatrième Commission de l'Assemblée de 1938, et quelques propositions complémentaires ont été présentées ultérieurement à la Commission de répartition des dépenses. La Commission a examiné avec le plus grand soin toutes ces suggestions et a constaté que, dans l'ensemble, elles tendaient à confirmer les principes qui étaient déjà appliqués. En raison de la situation politique actuelle, la Commission a donc décidé de limiter sa tâche à l'examen des modifications qu'il y aurait lieu d'apporter au barème courant afin de remédier à toute injustice manifeste.

Des demandes tendant à la réduction de leur contribution ont été présentées par huit Etats membres — à savoir: la République Argentine, la Grèce, l'Inde, la Lithuanie, le Mexique, la Suède, la Tchéco-Slovaquie et la Thaïlande. Des représentants de tous ces Etats, à l'exception de la Suède et de la Tchéco-Slovaquie, se sont présentés devant la Commission pour justifier leurs demandes. Le représentant de la Chine s'est également présenté devant la Commission et a déclaré que son Gouvernement désirait réserver son droit de soulever la question de la contribution chinoise, à titre de cas spécial, devant la quatrième Commission de l'Assemblée. C'est pourquoi il n'a pas demandé à la Commission de recommander une réduction de la contribution de la Chine.

En ce qui concerne les faits invoqués par les Etats à l'appui de la demande de réduction de leur contribution, le Comité était saisi d'une très utile documentation statistique, établie par le Secrétariat et indiquant les modifications survenues dans la situation financière et économique des Etats membres de la Société.

No. 5. — Sunday, December 10th, 1939

SIXTH MEETING

held on Saturday, December 9th, 1939, at 10.30 a.m.

Chairman: Count CARTON DE WIART (Belgium).

18. Report of the Committee on the Allocation
of Expenses.

Mr. Hume WRONG (Rapporteur of the Committee on the Allocation of Expenses) said that the Committee on the Allocation of Expenses had been appointed by the Fourth Committee of the 1938 Assembly to examine the modifications to be made in the present scale. That scale had been adopted by the 1936 Assembly for a period of three years and would cease to be in force on December 31st, 1939. It was based on the scale adopted in 1925, which had been modified from time to time in the light of prevailing circumstances.

The Committee had held three meetings, in September 1938 and in February and May 1939, the report being adopted at the May meeting. It was a brief document and required but little explanation.

The Fourth Committee of the 1937 Assembly, on the proposal of the Mexican delegation, had accepted a resolution inviting Governments to make suggestions concerning the methods which might be employed in preparing the future scale. A number of these suggestions had been put before the Fourth Committee of the Assembly in 1938 and some additional proposals had been presented later to the Committee on the Allocation of Expenses. The Committee had carefully considered all those suggestions and found that, on the whole, they tended to confirm the principles which were already being applied. In view of the existing political situation, it had, therefore, decided to limit its task to considering the modifications which should be made in the current scale in order to correct any manifest injustices.

Requests for a reduction of their contributions had been received from eight States Members: the Argentine Republic, Czecho-Slovakia, Greece, India, Lithuania, Mexico, Thailand and Sweden. Representatives of all these States except Czecho-Slovakia and Sweden had appeared before the Committee in support of their requests. The representative of China had also appeared before the Committee and stated that his Government wished to reserve the right to raise the question of the Chinese contribution as a special case before the Fourth Committee of the Assembly. He had not, therefore, requested the Committee to recommend a reduction of China's contribution.

As regards the evidence produced by the States seeking a reduction of their contributions, the Committee had had before it valuable statistical information prepared by the Secretariat to show the changes in the financial and economic situation of the States Members of the League.

Dans le cas de la Lithuanie, dont la situation a été radicalement modifiée par les événements de Memel, la Commission a décidé de recommander une réduction de deux unités. Une réduction du même ordre est proposée en ce qui concerne la République Argentine, qui a été récemment frappée par une dépression économique particulièrement sérieuse, ainsi que pour le Mexique, qui s'est également trouvé aux prises avec des difficultés spéciales, bien que ces difficultés ne soient pas les motifs présentés par le Gouvernement mexicain à l'appui de sa demande. La Commission a décidé que la documentation qui lui avait été soumise justifiait une réduction d'une unité pour la Grèce, l'Inde et la Thaïlande. La Commission n'a pas estimé avoir la compétence nécessaire pour accorder une réduction en ce qui concerne la Tchéco-Slovaquie; c'est pourquoi elle a demandé au Secrétariat d'inscrire pour ce pays, dans le projet de barème, le chiffre nominal d'une unité.

La Commission recommande que le barème actuel soit maintenu pour une nouvelle période de trois ans, sous réserve des modifications susmentionnées.

Aux observations qu'il a présentées en qualité de rapporteur de la Commission de répartition des dépenses, M. Hume Wrong désire ajouter quelques mots en tant que membre de la quatrième Commission et seul représentant présent du bureau de la Commission de répartition des dépenses.

Comme M. Hambro l'a indiqué la veille, la Commission a le sentiment qu'il pourrait y avoir lieu, dans les circonstances actuelles, de modifier sa recommandation tendant à proroger le barème pour une nouvelle période de trois ans. La recommandation a été adoptée en mai 1939, après une longue discussion, mais depuis cette date, sept mois se sont écoulés, riches en événements fâcheux, et si l'on pouvait réunir à nouveau la Commission de répartition des dépenses, elle reconsidérerait probablement la recommandation qu'elle avait alors formulée.

M. Hume Wrong propose donc que les recommandations de la Commission de répartition des dépenses soient adoptées, mais que le nouveau barème ne soit mis en vigueur que pour la durée d'une année, à l'expiration de laquelle ce barème pourra être révisé à la lumière des circonstances du moment et des demandes présentées par des Etats membres.

M. McDougall (Australie) est très heureux que le rapporteur, M. Hume Wrong, ait ajouté ses observations personnelles à l'exposé qu'il a présenté en tant que rapporteur. En effet, compte tenu des modifications survenues, M. McDougall estime que la Commission de répartition des dépenses, si elle se réunit à nouveau, tiendra probablement à réviser les propositions qu'elle a formulées.

M. McDougall désire attirer particulièrement l'attention des membres de la Commission de répartition des dépenses sur les répercussions que les modifications apportées à la contribution d'un ou de plusieurs Etats pourraient avoir sur les contributions d'autres Etats. L'Australie n'a pas demandé et ne demande pas que la base de sa contribution soit modifiée, mais les changements concernant d'autres Etats appellent inévitablement des comparaisons et un gouvernement risque d'avoir à faire face à des critiques, au sein de son parlement, si ces modifications affectent la situation de son pays par rapport à celle d'autres Etats. Il est donc très important que la Commission de répartition des dépenses prenne en considération non seulement la situation financière des pays qui ont effectivement demandé une modification de la base de leur contribution, mais aussi les répercussions éventuelles des modifications qui pourraient être recommandées.

La base de la contribution australienne est de 23 unités, ce qui met l'Australie au septième rang de la liste des Etats qui versent effectivement une contribution. Si le Parlement australien procède à des comparaisons, il notera que l'Australie, bien que pays débiteur, paie une somme plus considérable, par million d'habitants, que tous les autres Etats créan-

In the case of Lithuania, the situation of which had been radically changed by the events in Memel, the Committee had decided to recommend a reduction of two units of contribution. A similar reduction was recommended for the Argentine Republic, which had recently been subject to particular economic stress, and for Mexico, which had also been faced with special difficulties, although those difficulties were not the grounds upon which the Mexican claim had been based. The Committee had decided that the evidence before it justified a reduction of one unit for Greece, India and Thailand. The Committee had not considered itself competent to make any reduction with regard to Czecho-Slovakia and had therefore requested the Secretariat, in preparing the new scale, to insert a nominal figure of one unit.

The Committee recommended that the present scale be continued for a further period of three years, subject to the modifications mentioned.

To his remarks as Rapporteur of the Committee on the Allocation of Expenses Mr. Hume Wrong wished to add a word as member of the Fourth Committee and the only representative present of the Bureau of the Committee on the Allocation of Expenses.

As M. Hambro had indicated the previous day, there was a feeling that the recommendation that the scale be continued for a further period of three years might be modified in present circumstances. The recommendation had been made in May 1939, after considerable discussion, but since then seven months unpleasantly crowded with events had passed and, were it possible to hold a further meeting of the Committee on the Allocation of Expenses, they would, he thought, probably revise the recommendation they had then made.

He therefore proposed that the recommendations of the Committee be adopted, but that the new scale should only be put into force for a period of one year, after which the scale should be subject to review in the light of existing circumstances and the claims advanced by Member States.

Mr. McDougall (Australia) was very glad that the Rapporteur, Mr. Hume Wrong, had added his personal contribution to his statement as Rapporteur, because, having regard to the changes which had occurred, he (Mr. McDougall) agreed that the Allocations Committee, were it to meet again, would probably desire to revise its proposals.

He wished to draw the particular attention of the Committee on the Allocation of Expenses to the effect which changes in the allocations of one or more States might have on those of other States. Australia had not asked and was not asking for any change in her basis of contribution, but changes in regard to other States inevitably prompted comparisons, and a Government might have to face parliamentary criticism if such changes affected the position of its country in relation to others. It was therefore very important that the Allocations Committee should consider, not only the financial position of the countries which actually applied for an alteration in the basis of their contribution, but also the repercussions of such changes as might be recommended.

The Australian basis of contribution was 23 units, which placed Australia seventh in the list of actual paying contributors. Were the Australian Parliament to make comparisons, it would note that, though a debtor country, Australia was paying a larger sum per million inhabitants than any of the creditor nations of the world with the exception of Switzerland

ciers du monde, à l'exception de la Suisse, et, en fait, sur cette base, 45% de plus que le Royaume-Uni. D'autre part, des comparaisons pourraient être établies entre la situation de l'Australie et celle de la République Argentine, par exemple, puisque, dans la liste alphabétique, ces deux pays se suivent et que chacun verse 23 unités. Or, on a proposé de réduire la contribution de la République Argentine, bien que la situation générale et la structure économique de l'Australie et de l'Argentine soient très analogues, et bien qu'il soit très douteux que l'Australie puisse être en aucune manière représentée comme étant le plus riche de ces deux pays. Au cours des cinq dernières années, l'Argentine a exporté en moyenne pour 307 millions de dollars-or de marchandises et l'Australie 292 millions: d'après ce critère, il apparaît que toute modification permanente de la relation existant entre les contributions des deux pays devrait nécessairement se justifier par des circonstances très spéciales.

La délégation australienne accueille donc avec satisfaction la suggestion suivant laquelle les propositions de la Commission de répartition des dépenses doivent être considérées, non pas comme une base définitivement fixée pour les trois prochaines années, mais plutôt comme ayant un caractère purement temporaire.

Sir ZAFRULLA Khan (Inde) tient à rappeler à la Commission que le Gouvernement de l'Inde a toujours estimé que la contribution de l'Inde aux dépenses de la Société des Nations avait été fixée à un chiffre très élevé. L'Inde est un pays extrêmement pauvre en tout, sauf en êtres humains: elle pourrait acquitter une très large contribution à cet égard, mais ce n'est pas là un article qui fasse aucunement défaut à la Société.

D'autre part, l'Inde se rend compte des difficultés financières en présence desquelles se trouve la Société. Tout en prenant acte avec reconnaissance de la recommandation de la Commission de répartition des dépenses tendant à réduire d'une unité sa contribution, elle accueille avec une satisfaction particulière l'autre proposition tendant à ce que le nouveau barème ne reste pas en vigueur pour une durée aussi longue qu'une période de trois ans. L'Inde accepte cette recommandation en tant que constituant la reconnaissance de la validité de la demande qu'elle a présentée et une indication de ce qui pourra suivre quand la Société se trouvera dans une meilleure situation financière.

M. TELLO (Mexique) aurait beaucoup à dire sur le problème général de la répartition des dépenses de la Société. Toutefois, les circonstances actuelles exigent une grande circonspection; il se bornera donc à déclarer que, tout en réservant l'attitude de son Gouvernement sur l'aspect général du problème, la délégation du Mexique approuve la suggestion tendant à ne proroger le barème actuel que pour une durée d'un an.

M. HAMBRO (Président de la Commission de contrôle) s'associe aux observations que M. Wrong a présentées au nom de la Commission de répartition des dépenses. Cette Commission a estimé — et les événements ultérieurs l'ont affirmé dans cette opinion — qu'il est absolument impossible, à l'heure actuelle, de fixer un barème équitable des contributions en raison de la grande incertitude de la situation financière et politique. On ne sait rien de la situation politique ou financière de certains pays membres de la Société des Nations. Néanmoins, l'adoption d'un barème de contributions pour 1940 est indispensable.

Il conviendrait peut-être d'inviter le Bureau de l'Assemblée à désigner, après consultation avec le Secrétaire général, une nouvelle Commission de répartition des dépenses ou de prier l'ancienne Commission de répartition des dépenses, dont le mandat est venu à expiration, de se réunir l'an prochain, non pas afin d'établir un barème des contributions pour une longue période — ce serait là faire preuve de trop d'optimisme — mais pour apporter au barème actuel ou au barème qui sera adopté telles modifications qui pourraient paraître nécessaires en ce qui concerne l'exercice 1941. Si l'on adoptait cette pro-

and, indeed, 45% more on that basis than the United Kingdom. In particular, comparisons might be made between the position of Australia and that, say, of the Argentine Republic, as on the alphabetical list, their names always occurred together, and each had paid 23 units. Now, however, it was proposed to reduce the contribution of the Argentine Republic, though the general position and economic structures of Australia and of the Argentine were very similar, and it was very doubtful whether Australia could in any way be represented as the richer country. During the last five years, for example, the Argentine had exported, on an average, 307 million gold dollars' worth of goods and Australia 292 millions, and by that test it would seem that any permanent change in the relationship between the two countries' contributions would need to be justified by very special circumstances.

The Australian delegation therefore welcomed the suggestion that the Allocations Committee's proposals should not be regarded as a settled basis for the next three years, but rather as purely temporary.

Sir ZAFRULLA Khan (India) reminded the Committee that the Government of India had throughout felt that India's contribution towards the expenses of the League of Nations had been very highly assessed. India was extremely poor in every commodity except human beings: she could pay a generous contribution in terms of human beings, but that was not a commodity of which the League suffered any shortage.

At the same time, India appreciated the financial difficulties with which the League was faced. While noting with gratitude the recommendation of the Committee on the Allocation of Expenses that her contribution should be reduced by one unit, she particularly welcomed the further proposal that the new scale should not remain in force for as long a period as three years. The recommendation was accepted as a recognition of the validity of India's claim, and as an earnest of what might follow when the League found itself in a better financial position.

M. TELLO (Mexico) said that there was a great deal to be said on the general subject of the allocation of League expenses. Great caution was, however, necessary in view of the present circumstances, and he would accordingly confine himself to saying that, while reserving its Government's attitude towards the problem as a whole, the Mexican delegation approved the suggestion to extend the present scale for a period of one year only.

M. HAMBRO (Chairman of the Supervisory Commission) associated himself with Mr. Wrong's remarks on behalf of the Committee on the Allocation of Expenses. It had been felt by that body—and subsequent events had greatly strengthened the view—that it was absolutely impossible to fix a just scale of allocations at the present juncture, because of the great uncertainty of financial and political conditions. Nothing was known of the political or financial position of certain countries Members of the League of Nations. It was, however, essential to have some scale of allocations adopted for 1940.

It would perhaps be the right procedure to invite the General Committee of the Assembly, after consultation with the Secretary-General, to appoint a new Allocations Committee or to request the old Allocations Committee, whose term of appointment had expired, to meet during the coming year, not to lay down a scale of allocations for any lengthy period—that would be too optimistic an undertaking—but to make such modifications in the present scale, or in the scale to be adopted, as might seem necessary for the year 1941. If such a course were followed, States having representations to make should be

cédure, les Etats qui ont des demandes à présenter seraient invités à remettre leur documentation suffisamment à temps pour qu'elle puisse être convenablement examinée avant la réunion de la Commission.

Certains Etats ont formulé des représentations au cours de la présente session ou ont fait connaître leur intention d'en formuler, tandis que d'autres n'ont demandé de diminution que pour l'exercice 1940. Dans une réunion aussi nombreuse que la quatrième Commission, il est impossible de discuter les demandes et les représentations avant qu'elles aient été étudiées par les organes compétents de la Société. La Trésorerie éprouve inévitablement de grandes difficultés à donner un avis à la Commission de répartition des dépenses et, dans l'incertitude de la situation actuelle, les délégués doivent s'attendre à des modifications et ne pas espérer, des résolutions qui seront adoptées, des résultats très précis.

En conclusion, M. Hambro tient à faire observer que lorsque la barème des contributions est à l'étude, les Etats font souvent preuve d'un état d'esprit très différent de celui dont ils s'inspirent lorsqu'il s'agit de questions politiques. Au lieu de se préoccuper de leur prestige, ils tiennent à se faire aussi petits, aussi insignifiants et aussi pauvres que possible. La Trésorerie et les autres organes financiers de la Société des Nations auraient la tâche beaucoup plus facile s'il existait une plus grande concordance entre les ambitions des Ministères des Finances et celles des Ministères des Affaires étrangères.

Le rapport est adopté, sous bénéfice des observations formulées par le rapporteur et par le président de la Commission de contrôle.

19. Rapport du Comité spécial sur le développement de la collaboration internationale dans le domaine économique et social.

Le PRÉSIDENT fait observer que la Commission n'a pas à examiner tous les aspects, nombreux et complexes, du problème de la collaboration internationale dans le domaine économique et social. Elle doit envisager le rapport du Comité spécial en fonction de sa compétence, c'est-à-dire des conséquences d'ordre budgétaire que peut comporter la mise en œuvre de la nouvelle méthode recommandée par le Comité.

Les dispositions qui, dans ce rapport, intéressent particulièrement les travaux de la quatrième Commission sont les suivantes:

a) Le Comité central des questions économiques et sociales étudiera les conditions dans lesquelles les Etats non membres pourront participer à ses travaux, étant entendu que lesdits Etats contribueront aux dépenses des activités d'ordre économique et social selon la proportion dans laquelle ils y contribueraient s'ils étaient Membres de la Société;

b) Le budget relatif aux activités d'ordre économique et social sera examiné et approuvé par ce Comité central, largement représentatif, avant d'être soumis à la Commission de contrôle et à l'Assemblée.

Après consultation avec la Commission de contrôle et le Secrétaire général, le Président est en mesure d'assurer la Commission qu'aucun crédit supplémentaire ne sera nécessaire dans le budget de 1940 si le Comité central est institué et commence à fonctionner au cours de cet exercice.

Le rapport est adopté.

20. Ordre des travaux.

Le PRÉSIDENT dit que, en principe, la prochaine séance de la quatrième Commission aura lieu le lundi 11 décembre. Elle sera consacrée à la présentation du rapport du rapporteur, M. Andrews, sous réserve des arrangements qui seront pris dans l'intervalle pour les réunions du Conseil et de l'Assemblée.

(La séance est levée.)

invited to hand in their material in time for it to be properly studied before the Committee met.

Certain States had made representations at the present session or had intimated their intention of doing so, while other States had demanded a diminution for the year 1940 only. In a body as numerous as the Fourth Committee, it was impossible to discuss claims and representations which had not been previously investigated by the competent organs of the League. The Treasury inevitably found it very difficult to advise the Committee on the Allocation of Expenses and, in the prevailing uncertainty, delegates must be prepared for modifications and not expect very definite results from the resolutions to be adopted.

In conclusion, he would point out that, when the scale of allocations was under consideration, States frequently gave proof of a mentality very different from that which they displayed in political matters. Instead of standing on their prestige, they wished to appear as small, as insignificant, and as poor as possible. Greater harmony between the ambitions of the Treasuries and those of the Ministries for Foreign Affairs would make life much easier both for the Treasury and the other financial organs of the League.

The report was adopted, account being taken of the observations made by the Rapporteur and the Chairman of the Supervisory Commission.

19. Report of the Special Committee on the Development of International Co-operation in Economic and Social Affairs.

The CHAIRMAN said that the Committee was not called upon to consider all the numerous and complex aspects of the problem of international co-operation in economic and social affairs. It should deal with the Special Committee's report from its own point of view—that was to say, in the light of the budgetary consequences which the application of the new method recommended by the Special Committee might entail.

The proposals in that report which specially concerned the work of the Fourth Committee were the following:

(a) The Central Committee for Economic and Social Questions will study the conditions under which non-member States may participate in its work, it being understood that such States will contribute to the cost of the economic and social work in the proportion in which they would contribute if they were Members of the League;

(b) The budget relating to economic and social work will be examined and approved by this widely representative Central Committee before being submitted to the Supervisory Commission and the Assembly.

After consulting the Supervisory Commission and the Secretary-General, the Chairman was in a position to assure the Committee that no supplementary credit would have to be inserted in the 1940 budget if the Central Committee was set up and began its work during that financial period.

The report was adopted.

20. Order of Work.

The CHAIRMAN said that the next meeting of the Fourth Committee would probably take place on Monday, December 11th, when the Rapporteur, Mr. Andrews, would submit his report. The time of the meeting would, however, depend on the arrangements made in the meantime for the meetings of the Council and the Assembly.

(The meeting rose.)

RÉSUMÉ DES SÉANCES DE LA QUATRIÈME COMMISSION
de l'Assemblée de la Société des Nations

SUMMARY OF THE MEETINGS OF THE FOURTH COMMITTEE
of the Assembly of the League of Nations

No 6. — Mercredi 13 décembre 1939

SEPTIÈME SÉANCE

Tenue le mardi 12 décembre 1939, à 10 heures.

Président: Le comte CARTON DE WIART (Belgique).

**21. Examen du projet de rapport général
de la Commission à l'Assemblée.**

La Commission examine le projet de rapport général établi par M. H. E. ANDREWS (Union Sud-Africaine), rapporteur (document A.IV/3.1939).

A. INTRODUCTION

Pas d'observation.

B. BUDGET POUR 1940

a) *Considérations générales.*

Au sujet de l'avance consentie par le Secrétaire général au Bureau international du Travail sur la quote-part du Compte d'avance revenant au Secrétariat, M. RAPPARD (Suisse) demande en quoi constitue l'opération financière dite « avance ». S'agit-il d'une avance recouvrable ou d'une avance à fonds perdus ?

M. HAMBRO (Président de la Commission de contrôle) explique que selon le Règlement financier de la Société, une partie du Compte d'avance est considérée comme étant à la disposition du Secrétariat, une autre partie à la disposition du Bureau international du Travail. Comme cela est indiqué dans le rapport, le Bureau international du Travail, à une certaine date, peut avoir épuisé la part qui lui revient dans le Compte d'avance. Dans ce cas, le Secrétariat lui fait une avance sur sa propre part, car peut-être lui est-il plus facile de diminuer ses dépenses au jour le jour sur les fonds disponibles. Cette avance est consentie pour un an. Bien entendu, s'il en résulte un déficit, il sera inscrit au budget de l'année suivante, de telle sorte que le Compte d'avance sera rétabli à son montant normal.

M. RAPPARD (Suisse) en conclut qu'il s'agit, non d'une avance, mais d'un transfert non remboursable.

M. HAMBRO fait remarquer que la somme sera remboursée puisqu'elle sera inscrite comme déficit provenant du Bureau international du Travail et reportée au budget de l'année suivante. Ces avances doivent toujours être remboursées.

M. RAPPARD (Suisse) constate que l'avance est faite par le Secrétariat au Bureau international du Travail et que le remboursement est opéré sur les fonds généraux de la Société. Le déficit est donc comblé, mais non par celui à qui l'avance a été faite. Il n'est pas question de demander au Bureau international du Travail de rembourser au Secrétariat les sommes avancées.

No. 6. — Wednesday, December 13th, 1939

SEVENTH MEETING

held on Tuesday, December 12th, 1939, at 10 a.m.

Chairman: Count CARTON DE WIART (Belgium).

**21. Examination of the Draft General Report
of the Committee to the Assembly.**

The Committee examined the draft general report drawn up by Mr. H. E. ANDREWS (Union of South Africa), Rapporteur (document A.IV/3.1939).

A. INTRODUCTION

No observations.

B. BUDGET FOR 1940

a) *General Considerations.*

With reference to the advance made by the Secretary-General to the International Labour Office out of the Secretariat's share of the Working Capital Fund, M. RAPPARD (Switzerland) asked what was the nature of the financial transaction described as an "advance". Was that a recoverable or a non-recoverable advance ?

M. HAMBRO (Chairman of the Supervisory Commission) explained that, in accordance with the Financial Regulations of the League, one part of the Working Capital Fund was considered to be at the Secretariat's disposal and another part at the disposal of the International Labour Office. As was stated in the report, the International Labour Office might at any given moment have exhausted its share of the Working Capital Fund. In that case, the Secretariat made the Labour Office an advance out of its own share, because it was very likely in a better position to reduce its expenditure out of the funds available at any time. Such advances were made for one year. If, of course, a deficit resulted, it would be shown in the budget for the following year, so that the Working Capital Fund would be restored to its normal figure.

M. RAPPARD (Switzerland) concluded that the transaction in question was not an advance, but a non-repayable transfer.

M. HAMBRO observed that the amount would be repaid because it would be entered as a deficit in respect of the International Labour Office and carried over to the next year's budget. Such advances were always repayable.

M. RAPPARD (Switzerland) said he understood that the advance was made by the Secretariat to the International Labour Office, but was repaid from the general funds of the League. The deficit was made up, but not by the party to whom the advance had been granted. The International Labour Office was not called upon to repay to the Secretariat the sums advanced.

M. HAMBRO fait observer que si, pendant l'exercice, les contributions rentrent dans de telles proportions que l'on puisse espérer que les avances consenties dans les premiers mois d'exercice seront payées, il n'y aura pas d'avance réelle, car elle sera remboursée au cours de l'exercice sur la quote-part du Bureau international du Travail.

M. RAPPARD (Suisse) demande ce qui se produira si tel n'est pas le cas.

M. HAMBRO répond qu'il y aura, alors, un déficit budgétaire résultant du fait que les contributions ne seront pas rentrées comme cela aurait dû être le cas. Au surplus, le Compte d'avance n'est pas la propriété de la Société des Nations. Juridiquement, il est la propriété de tous les Etats qui ont contribué à sa constitution. La preuve en est que, selon la coutume, lorsqu'un Etat quitte la Société, le montant de sa contribution au Compte d'avance lui est remboursé.

b) *Secrétariat.*

Pas d'observation.

c) *Organisation internationale du Travail.*

Amendements de détail.

d) *Cour permanente de Justice internationale.*

Pas d'observation.

e) *Autres parties du budget.*

Pas d'observation.

C. RAPPORTS DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE

Au paragraphe 27, M. RAPPARD (Suisse) demande si l'intention de l'auteur est correctement traduite par cette phrase: « Toutefois, les administrations pourront se trouver dans l'obligation de se servir des pouvoirs qu'elles détiennent déjà en vue du licenciement de fonctionnaires pour cause de réorganisation, et il semble donc indispensable, en raison des exigences de la situation financière, de prévoir qu'un tel licenciement ne pourra avoir lieu à des conditions plus favorables que celles qui sont offertes aux fonctionnaires démissionnaires ». En effet, la démission prive le fonctionnaire de la plupart de ses droits. Il s'agit, ici, de licenciements imposés.

M. HAMBRO (Président de la Commission de contrôle) fait observer que ce passage a été très attentivement rédigé par la Section juridique. L'idée est que les fonctionnaires qui n'ont pas encore démissionné, mais qui vont le faire, recevront des conditions spéciales.

M. RAPPARD (Suisse) considère qu'il y a, pour un fonctionnaire, deux façons de quitter la Société des Nations: la démission, qui le prive de certains avantages puisqu'elle est volontaire, et la suppression de poste, qui lui vaut une indemnité. Il maintient que la rédaction semble contraire à l'intention de l'auteur. La mesure envisagée à l'égard des fonctionnaires licenciés serait très injuste.

M. ANDREWS (Union Sud-Africaine), rapporteur, propose de remplacer les mots: « aux fonctionnaires démissionnaires », à la fin de la phrase en question, par les mots: « aux fonctionnaires qui optent pour la démission dans les conditions prévues au paragraphe 26 ».

Cet amendement est approuvé.

M. RAPPARD (Suisse) propose de compléter le paragraphe 27 par l'alinéa suivant:

« La quatrième Commission a pris acte d'une déclaration de la Commission de contrôle, qui a

M. HAMBRO pointed out that if, during the financial period, contributions came in in such proportions that there was reason to hope that the advances made during the early months of the period would be repaid, there would not, in reality, be any advance, because it would be repaid in the course of the financial period out of the International Labour Office's share.

M. RAPPARD (Switzerland) asked what would happen if such were not the case.

M. HAMBRO replied that, in that event, there would be a budgetary deficit, due to the fact that contributions had not come in as they ought to have done. It must further be borne in mind that the Working Capital Fund was not the League's property. Legally speaking, it was the property of all the States that had contributed to its formation. That was clearly shown by the fact that it was customary, when a State left the League, for the amount of its contribution to the Working Capital Fund to be repaid.

(b) *Secretariat.*

No observations.

(c) *International Labour Office.*

Detailed amendments.

(d) *Permanent Court of International Justice.*

No observations.

(e) *Other Parts of the Budget.*

No observations.

C. REPORTS OF THE SUPERVISORY COMMISSION

Referring to paragraph 27, M. RAPPARD (Switzerland) asked whether the author's meaning was correctly reflected in the following sentence: "The administrations may, however, find themselves obliged to use their existing powers of discharging officials on the ground of reorganisation, and, in view, therefore, of financial exigencies, it seems imperative to provide that such discharge shall not take place on terms more favourable than those offered to officials who resign". In fact, resignation deprived the official of the majority of his rights. He was referring now to necessary dismissals.

M. HAMBRO (Chairman of the Supervisory Commission) observed that this passage had been very carefully drafted by the Legal Section. The idea was that officials who had not yet resigned but were going to do so would be granted special terms.

M. RAPPARD (Switzerland) took the view that an official had open to him two ways of leaving the League: resignation, which deprived him of certain advantages because it was voluntary; and the suppression of his post, which entitled him to compensation. He maintained that the wording he had quoted seemed to conflict with the author's intentions. The attitude it was proposed to adopt towards discharged officials would be most unfair.

Mr. ANDREWS (Union of South Africa), Rapporteur, proposed to read in place of the words "to officials who resign" at the end of the sentence under discussion, the words "to officials who opt for resignation on the terms laid down in paragraph 26".

Agreed.

M. RAPPARD (Switzerland) proposed that the following should be added to paragraph 27:

"The Fourth Committee has noted a declaration by the Supervisory Commission, which has

bien voulu accepter d'examiner spécialement la situation du petit personnel. La question sera discutée à la session de la Commission de contrôle de février 1940 ».

Cet amendement est approuvé.

D. CAISSE DES PENSIONS DU PERSONNEL

Pas d'observation.

E. COMITÉ SPÉCIAL DES CONTRIBUTIONS

M. HAMBRO (Président du Comité spécial des contributions) déclare que ce Comité a étudié le cas du Chili et qu'il se propose d'insérer dans son rapport un passage indiquant qu'en raison du désastre dont le Chili a été victime en 1939 et comme suite aux messages de condoléances adressés à ce pays au début de l'année par le Président du Conseil et le Secrétaire général, le Comité spécial des contributions a décidé, conformément à des précédents, que la moitié de la contribution du Chili pour 1939 sera annulée.

Approuvé.

F. COMMISSION DE RÉPARTITION DES DÉPENSES

M. ANDREWS (Union Sud-Africaine), rapporteur, donne lecture d'un paragraphe qu'il propose d'ajouter, à cet endroit du rapport, au sujet de la Commission de répartition des dépenses.

M. MYRDDIN-EVANS (Royaume-Uni) propose de modifier, à la dernière phrase, les mots: « les modifications du barème pour 1941 » et de dire: « les modifications éventuelles du barème pour 1941 ».

M. McDUGALL (Australie) se félicite de cette addition. Comme il l'a déjà fait ressortir devant la quatrième Commission, il convient d'attirer l'attention de la Commission de répartition des dépenses sur l'utilité de tenir compte des répercussions, sur d'autres pays, de changements introduits dans le barème pour d'autres pays.

M. HAMBRO (Président de la Commission de répartition des dépenses) fait observer que les procès-verbaux de la quatrième Commission seront communiqués, pour étude, à la Commission de répartition des dépenses. Pour parler franchement, M. Hambro ne voudrait pas que la quatrième Commission parût solliciter les jalousies des autres Etats lorsqu'ils étudient le barème des contributions de tels ou tels Etats, et que les premiers soumettent une documentation critique sur lesdites contributions. A la quatrième Commission, il y a déjà eu à ce sujet des débats pénibles; de telles comparaisons ont rendu très difficile le travail de la Commission de répartition des dépenses. Il peut donner l'assurance que celle-ci étudiera la question de la manière la plus attentive, sans perdre de vue aucun élément d'appréciation.

Afin de rendre plus aisée la position du représentant de l'Australie, M. Hambro propose de compléter ainsi le passage en question du paragraphe: « et, à cette occasion, tenir compte de toute réduction prévue dans le rapport accepté en ce moment ».

M. McDUGALL (Australie) précise que ce qu'il désire, c'est que l'on indique nettement la nécessité de tenir compte de certains éléments pour l'examen du barème. Le Président de la Commission de répartition des dépenses lui ayant donné toutes assurances à cet égard, il n'insiste pas.

G. DÉVELOPPEMENT DE LA COLLABORATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Pas d'observation.

agreed to give special consideration to the position of the minor staff. The question will be discussed at the Supervisory Commission's session in February 1940."

This amendment was approved.

D. STAFF PENSIONS FUND

No observations.

E. SPECIAL COMMITTEE ON CONTRIBUTIONS

M. HAMBRO (Chairman of the Special Committee on Contributions) said that the Committee had gone into the case of Chile and proposed to embody in its report a passage to the effect that, on account of the disaster that Chile had suffered in 1939 and in the spirit of the messages of condolence addressed to that country at the beginning of the year by the President of the Council and the Secretary-General, the Special Committee on Contributions had decided, in accordance with precedent, that half the Chilean contribution for 1939 should be cancelled.

Agreed.

F. COMMITTEE ON ALLOCATION OF EXPENSES

Mr. ANDREWS (Union of South Africa), Rapporteur, read a paragraph which he proposed to add, at this point in the report, on the subject of the Committee on Allocation of Expenses.

Mr. MYRDDIN-EVANS (United Kingdom) proposed that in the last sentence the words "the changes in the scale for 1941" should be replaced by the words "the changes, if any, in the scale for 1941".

Mr. McDUGALL (Australia) welcomed this addition. As he had already pointed out in the Fourth Committee, the attention of the Committee on Allocation of Expenses ought to be drawn to the desirability of taking into account the effect that changes in the scale for some countries might have in other countries.

M. HAMBRO (Chairman of the Committee on Allocation of Expenses) observed that the minutes of the Fourth Committee would be sent to the Committee on Allocation of Expenses for its consideration. Frankly, he would not wish the Fourth Committee to seem to be encouraging the jealousies of certain States when they looked at the scale of contributions of certain other States, and he would prefer to avoid receiving written criticisms from the former States on the subject. There had already been unpleasant discussions in the Fourth Committee on that question, and such comparisons as those to which he had referred had made the Allocation Committee's work very difficult. He could give an assurance that the Allocation Committee would go into the matter with the closest attention and that none of the factors involved would be overlooked.

To make the position of the Australian representative easier, he proposed that the following words should be added to the part of the paragraph in question: "and, in that connection, to take into account any reduction provided for in the report now accepted".

Mr. McDUGALL (Australia) said that what he wanted was that it should be made clear that certain factors must be taken into consideration in examining the scale. The Chairman of the Allocation Committee had given him full assurances on that point, and he would not press the matter.

G. DEVELOPMENT OF INTERNATIONAL CO-OPERATION IN ECONOMIC AND SOCIAL AFFAIRS

No observations.

H. PROJETS DE RÉSOLUTIONS

Pas d'observation.

Le PRÉSIDENT demande si d'autres délégations ont des observations à formuler avant l'adoption du rapport.

Abdul Fattah ASSAL bey (Egypte) donne lecture de la déclaration suivante:

« L'Egypte ne cherche en aucune façon à se soustraire à ses engagements, mais il convient de remarquer que la contribution de ce pays, qui s'élève à 12 unités, a été fixée en 1937 et que les conditions qui prévalaient à cette époque ont été considérablement modifiées, ainsi que j'ai eu l'honneur de l'exposer à la Commission dans mes précédentes interventions, en insistant sur les raisons diverses qui militent en notre faveur pour la réduction de notre contribution, et, jusqu'au dernier moment, j'ai entretenu l'espoir que la Commission, ou un organe émanant d'elle, examinerait les bases d'après lesquelles le barème a été établi pour se convaincre que des éléments nouveaux ont faussé ses bases en ce qui nous concerne. Or, rien n'a été fait et voici que le moment arrive où il faut prendre position vis-à-vis du budget de la Société des Nations.

« J'ai le regret de vous annoncer, Monsieur le Président, qu'en ma qualité de représentant de l'Egypte, je ne peux pas approuver ce budget — les instructions que j'ai ne me le permettent pas. Mon vote est donc négatif et il continuera à l'être tant que le barème ne sera pas révisé en ce qui nous concerne. »

Le PRÉSIDENT dit que la quatrième Commission prend acte de cette déclaration.

M. FELDMANS (Lettonie) désire revenir sur le passage relatif à la Commission de répartition des dépenses. Jusqu'ici, cette Commission a toujours été nommée par la quatrième Commission. Quelles sont les raisons du transfert de cette nomination au Bureau de l'Assemblée ?

M. HAMBRO (Président de la Commission de répartition des dépenses) est en mesure d'indiquer une de ces raisons. Il a paru plus sage, et tel fut l'avis de plusieurs délégations, de s'abstenir du système précédemment suivi pour la constitution de la Commission de répartition des dépenses. La dernière fois qu'elle avait été constituée, il s'est trouvé que tous les Etats ayant demandé une réduction de leurs contributions en étaient membres, ce qui n'a pas paru tout à fait normal. On a donc estimé que, lors du renouvellement de ladite Commission, mieux valait agir en toute connaissance de cause et laisser au Bureau le soin de la constituer une fois que l'on saurait quels Etats demandent une réduction ou une augmentation de leurs contributions. Les Etats qui demanderaient une réduction seraient naturellement invités à venir devant la Commission, mais non à y siéger.

M. ANDREWS (Union Sud-Africaine), rapporteur, donne lecture d'un projet de résolution supplémentaire, conforme à une décision déjà adoptée par la quatrième Commission et relatif à la nomination des membres titulaires et suppléants du Conseil d'administration de la Caisse des pensions pour la période allant jusqu'au 31 décembre 1942.

Aucune autre observation n'étant présentée, le PRÉSIDENT prend acte de l'adoption du rapport par la quatrième Commission. Ce rapport sera transmis à l'Assemblée.

22. Clôture de la session.

Le PRÉSIDENT prononce la clôture de la session de la quatrième Commission.

H. DRAFT RESOLUTIONS

No observations.

The CHAIRMAN asked whether any other delegations had observations to make before the report was adopted.

Abdul Fattah ASSAL Bey (Egypt) read the following statement:

“ Egypt is not in any way attempting to evade her engagements; but it must be borne in mind that her contribution, amounting to 12 units, was fixed in 1937, and that the conditions then prevailing have since altered considerably, as I have had the honour to point out to the Committee on the several occasions on which I have spoken, when I have laid stress upon the various arguments in favour of a reduction in our contribution. Up to the last moment, I still hoped that the Committee, or one of its subordinate bodies, would examine the bases on which the scale was established and would realise that factors subsequently intervening have rendered those bases inapplicable in our case. But nothing has been done, and now I am called upon to take up my position with respect to the League budget.

“ I regret to have to inform you, Mr. Chairman, that, as representative of Egypt, I cannot approve that budget—my instructions forbid me to do so. I must therefore vote against it, and shall continue to do so until the scale has been revised as it affects us.”

The CHAIRMAN said that the Fourth Committee took note of the Egyptian delegate's statement.

M. FELDMANS (Latvia), reverting to the passage dealing with the Committee on Allocation of Expenses, pointed out that hitherto that Committee had always been appointed by the Fourth Committee. Why had its appointment now been placed in the hands of the General Committee of the Assembly ?

M. HAMBRO (Chairman of the Committee for the Allocation of Expenses) said he could give one reason. It had been thought wiser—and a number of delegations had agreed—not to follow precedent in regard to the constitution of the Allocation Committee. Last time it had been set up, it had turned out that all the States which had asked for a reduction of contribution were members of it, and that had seemed a little odd. Consequently, it had been felt that, when the Committee was renewed, it would be better to wait until the exact position was known and to leave it to the General Committee to make the appointments when it was clear what States were asking for a reduction or an increase in their contributions. States asking for a reduction would of course be invited to appear before the Committee, but not to serve as members of it.

Mr. ANDREWS (Union of South Africa), Rapporteur, read an additional draft resolution based on a decision already taken by the Fourth Committee, referring to the appointment of regular and substitute members of the Administrative Board of the Staff Pensions Fund for the period ending December 31st, 1942.

As no other observations were offered, the CHAIRMAN noted the adoption of the report by the Fourth Committee, for transmission to the Assembly.

22. Close of the Session.

The CHAIRMAN declared the session of the Fourth Committee closed.

H. PROJETS DE RÉSOLUTIONS

Pas d'observation.

Le PRÉSIDENT demande si d'autres délégations ont des observations à formuler avant l'adoption du rapport.

Abdul Fattah ASSAL bey (Egypte) donne lecture de la déclaration suivante:

« L'Egypte ne cherche en aucune façon à se soustraire à ses engagements, mais il convient de remarquer que la contribution de ce pays, qui s'élève à 12 unités, a été fixée en 1937 et que les conditions qui prévalaient à cette époque ont été considérablement modifiées, ainsi que j'ai eu l'honneur de l'exposer à la Commission dans mes précédentes interventions, en insistant sur les raisons diverses qui militent en notre faveur pour la réduction de notre contribution, et, jusqu'au dernier moment, j'ai entretenu l'espoir que la Commission, ou un organe émanant d'elle, examinerait les bases d'après lesquelles le barème a été établi pour se convaincre que des éléments nouveaux ont faussé ses bases en ce qui nous concerne. Or, rien n'a été fait et voici que le moment arrive où il faut prendre position vis-à-vis du budget de la Société des Nations.

« J'ai le regret de vous annoncer, Monsieur le Président, qu'en ma qualité de représentant de l'Egypte, je ne peux pas approuver ce budget — les instructions que j'ai ne me le permettent pas. Mon vote est donc négatif et il continuera à l'être tant que le barème ne sera pas révisé en ce qui nous concerne. »

Le PRÉSIDENT dit que la quatrième Commission prend acte de cette déclaration.

M. FELDMANS (Lettonie) désire revenir sur le passage relatif à la Commission de répartition des dépenses. Jusqu'ici, cette Commission a toujours été nommée par la quatrième Commission. Quelles sont les raisons du transfert de cette nomination au Bureau de l'Assemblée ?

M. HAMBRO (Président de la Commission de répartition des dépenses) est en mesure d'indiquer une de ces raisons. Il a paru plus sage, et tel fut l'avis de plusieurs délégations, de s'abstenir du système précédemment suivi pour la constitution de la Commission de répartition des dépenses. La dernière fois qu'elle avait été constituée, il s'est trouvé que tous les Etats ayant demandé une réduction de leurs contributions en étaient membres, ce qui n'a pas paru tout à fait normal. On a donc estimé que, lors du renouvellement de ladite Commission, mieux valait agir en toute connaissance de cause et laisser au Bureau le soin de la constituer une fois que l'on saurait quels Etats demandent une réduction ou une augmentation de leurs contributions. Les Etats qui demanderaient une réduction seraient naturellement invités à venir devant la Commission, mais non à y siéger.

M. ANDREWS (Union Sud-Africaine), rapporteur, donne lecture d'un projet de résolution supplémentaire, conforme à une décision déjà adoptée par la quatrième Commission et relatif à la nomination des membres titulaires et suppléants du Conseil d'administration de la Caisse des pensions pour la période allant jusqu'au 31 décembre 1942.

Aucune autre observation n'étant présentée, le PRÉSIDENT prend acte de l'adoption du rapport par la quatrième Commission. Ce rapport sera transmis à l'Assemblée.

22. Clôture de la session.

Le PRÉSIDENT prononce la clôture de la session de la quatrième Commission.

H. DRAFT RESOLUTIONS

No observations.

The CHAIRMAN asked whether any other delegations had observations to make before the report was adopted.

Abdul Fattah ASSAL Bey (Egypt) read the following statement:

" Egypt is not in any way attempting to evade her engagements; but it must be borne in mind that her contribution, amounting to 12 units, was fixed in 1937, and that the conditions then prevailing have since altered considerably, as I have had the honour to point out to the Committee on the several occasions on which I have spoken, when I have laid stress upon the various arguments in favour of a reduction in our contribution. Up to the last moment, I still hoped that the Committee, or one of its subordinate bodies, would examine the bases on which the scale was established and would realise that factors subsequently intervening have rendered those bases inapplicable in our case. But nothing has been done, and now I am called upon to take up my position with respect to the League budget.

" I regret to have to inform you, Mr. Chairman, that, as representative of Egypt, I cannot approve that budget—my instructions forbid me to do so. I must therefore vote against it, and shall continue to do so until the scale has been revised as it affects us."

The CHAIRMAN said that the Fourth Committee took note of the Egyptian delegate's statement.

M. FELDMANS (Latvia), reverting to the passage dealing with the Committee on Allocation of Expenses, pointed out that hitherto that Committee had always been appointed by the Fourth Committee. Why had its appointment now been placed in the hands of the General Committee of the Assembly ?

M. HAMBRO (Chairman of the Committee for the Allocation of Expenses) said he could give one reason. It had been thought wiser—and a number of delegations had agreed—not to follow precedent in regard to the constitution of the Allocation Committee. Last time it had been set up, it had turned out that all the States which had asked for a reduction of contribution were members of it, and that had seemed a little odd. Consequently, it had been felt that, when the Committee was renewed, it would be better to wait until the exact position was known and to leave it to the General Committee to make the appointments when it was clear what States were asking for a reduction or an increase in their contributions. States asking for a reduction would of course be invited to appear before the Committee, but not to serve as members of it.

Mr. ANDREWS (Union of South Africa), Rapporteur, read an additional draft resolution based on a decision already taken by the Fourth Committee, referring to the appointment of regular and substitute members of the Administrative Board of the Staff Pensions Fund for the period ending December 31st, 1942.

As no other observations were offered, the CHAIRMAN noted the adoption of the report by the Fourth Committee, for transmission to the Assembly.

22. Close of the Session.

The CHAIRMAN declared the session of the Fourth Committee closed.

TREATY SERIES

Treaties and International Engagements registered with the Secretariat of the League of Nations

Under the terms of Article 18 of the Covenant of the League of Nations: "Every treaty or international engagement entered into hereafter by any Member of the League shall be forthwith registered with the Secretariat and shall as soon as possible be published by it. No such treaty or international engagement shall be binding until so registered". The publication of the *Treaty Series* fulfils this condition of the Covenant.

This is the most complete collection in existence. The authenticity of the instruments reproduced is beyond dispute. In accordance with No. 6 of the Memorandum approved by the League Council at Rome on May 19th, 1920, they must be accompanied by a statement that they contain the complete text of the agreement concluded by the parties.

Treaties are published in the languages in which they were signed, but, in order to make reference to them easier and more general, the Secretariat provides a French and English translation whenever the treaty registered has not been published in those two languages. This translation is attached to the treaty.

In an annex which is inserted at the end of every hundred treaties published, all useful information is brought up to date and published as to the extension or amendment of engagements, accessions, ratifications, denunciations, etc. These annexes therefore show the exact position of the relations between States.

The *Treaty Series* includes the treaties of major importance concluded during the past few years. It also contains all the Conventions concluded under the auspices of the League which have come into operation.

Up to the end of December 1938, the League Secretariat had registered more than 4,500 treaties or international engagements of all kinds: Treaties of Peace, Treaties of Commerce, chief International Conventions, adhesions to these Conventions, extension of Treaties of Commerce and Navigation, notice of Treaties, etc.

One hundred and ninety-four volumes and seven general indexes have been published up to date at prices varying from 6/9 to 24/-; \$1.35 to \$6.00.

Subscription rate for 12 consecutive volumes due to appear, from 400-500 pages

<i>each</i>	post free	£7/10/-	\$37.50
<i>Single copies of forthcoming volumes</i>		15/-	\$3.75

Liste des Dépositaires des Publications de la Société des Nations

Authorised Agents for the Publications of the League of Nations

UNION SUD-AFRICAINE — UNION OF SOUTH AFRICA
Maskew Miller, Ltd., 29, Adderley Street, LE CAP.

ALBANIE — ALBANIA
Librarija Lumo Skendo, TIRANA.

ALLEMAGNE — GERMANY
Carl Heymanns Verlag, Mauerstrasse 44, BERLIN, W. 8.
Manz'sche Verlagsbuchhandlung (Julius Klinckhardt & Co.),
G. m. b. H., Kohlmarkt 16, WIEN I.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE — UNITED STATES OF AMERICA
Columbia University Press, International Documents Service, 2950, Broadway, New-York, N.Y.

ARGENTINE
Libreria « El Ateneo », M. Pedro Garcia, 340-344, Florida, BUENOS-AYRES.

AUSTRALIE (Commonwealth of) — AUSTRALIA (Commonwealth of)
H. A. Goddard Pty., Ltd., 255a, George Street, SYDNEY.

BELGIQUE — BELGIUM
Agence Dechenne, Messageries de la Presse, S. A., 16-22, rue du Persil, BRUXELLES.

BOLIVIE — BOLIVIA
Arnó Hermanos, Calle Illimani, N° 10-20, LA PAZ.

BRESIL — BRAZIL
« Livraria Alena », Frederico Will, rua da Alameda, 69, RIO DE JANEIRO.

BULGARIE — BULGARIA
Librairie Française et Etrangère, J. Carasso & C^o, Bd « Tsar Osvoboditel », N° 8, SOFIA.

CANADA
League of Nations Society in Canada, 124, Wellington Street, OTTAWA.

CHILI — CHILE
Carlos Niemeyer, Librería Universal, Cas. 293, VALPARAISO.

CHINE — CHINA
Commercial Press, Ltd., Sales Office, 211, Honan Road, CHANG-HAI.

COLOMBIE — COLOMBIA
Librería Voluntad, S. A., calle Real, 297-301, BOGOTÁ.

COSTA RICA
Librería Lehmann y Cia., Apartado 147, SAN JOSE de Costa Rica.

CUBA
La Casa Belza, René de Smedt, O'Reilly, 59, LA HAVANE.

DANEMARK — DENMARK
Librairie internationale Cinar Munksgaard, Nørregade, 6, COPENHAGUE.

DANTZIG (Ville libre de) — DANZIG (Free City of)
Georg Stifke, Buchhandlung, Langgasse 27, DANTZIG.

ÉGYPTE — EGYPT
G. M.'s Book Shop, 116, Sharia Emad El Din (Opp. Davies Bryan), LE CAIRE.

ÉQUATEUR — ECUADOR
Victor Janer, GUAYAQUIL.

ESPAGNE — SPAIN
Librería Bosch, Ronda Universidad, 11, BARCELONE.
Librería Internacional de Roma, Alcalá, 5, MADRID.

ESTONIE — ESTONIA
Akadeemiline Kooperatiiv, Ühikooli Töö, 15, TARTU.

FINLANDE — FINLAND
Akateemisten Kirjakauppa, Keskuskatu 2, HELSINKI.

FRANCE
Editions A. Pedone, 13, rue Soufflot, PARIS (V°).

GRANDE-BRETAGNE, IRLANDE DU NORD ET COLONIES DE LA COURONNE — GREAT BRITAIN, NORTHERN IRELAND AND THE CROWN COLONIES
George Allen & Unwin, Ltd., 40, Museum Street, LONDRES, W.C.1.

GRÈCE — GREECE
« Epithorodakis », Librairie Internationale, place de la Constitution, ATHÈNES.

GUATEMALA — GUATEMALA
Gouband & Cia., Ltda., Sucesor, GUATEMALA.

HAÏTI — HAITI
Librairie-Papeterie, M^{me} D. Viard, angle des rues du Centre et des Casernes, PORT-AU-PRINCE.

HONGRIE — HUNGARY
Librairie Grill, R. Geröly S. A., Dorottya-u., 2, BUDAPEST.

INDE — INDIA
The Book Company, Ltd., College Square, 4/4A, CALCUTTA.
Indian Branch Office of the Secretariat of the League of Nations, 8, Curzon Road, NEW DELHI.

INDES NÉERLANDAISES — NETHERLANDS INDIES
Algemeene Boekhandel G. Koff & Co., BATAVIA-WELTREVREDEN.

IRLANDE — IRELAND
Eason & Son, Ltd., 79-82, Middle Abbey Street, DUBLIN.

ISLANDE — ICELAND
Peter Halldorsson, REYKJAVIK.

ITALIE — ITALY
S. A. Editrice G. C. Sansoni, Viale Mazzini 24, FLORENCE (114).

JAPON — JAPAN
Maruzen Co., Ltd. (Maruzen-Kabushiki-Kaisha), 6, Nihonbashi Tori-Nichome, TOKIO.
Mitsukoshi Ltd., Surugacho, Nihonbashi, TOKIO.
« San Yo-Sha », Librairie internationale de Tokio, 17, Nishikuromon-cho, SHITAYA, TOKIO.

LETTONIE — LATVIA
Latvijas Telegrafa Agentura « Leta », Kr. Barona iela 4, RIGA.

LITHUANIE — LITHUANIA
Kooperacijos Bendrovė « Spaudos Fondas », Laisvės Alėja, 62, KAUNAS.

LUXEMBOURG (Grand-Duché de) — LUXEMBURG (Grand-Duchy of)
Librairie J. Schummer, place Guillaume 5, LUXEMBOURG.

MEXIQUE — MEXICO
Central de Publicaciones, S. A. (Antes Agencia Misracl), Edificio « La Nacional », Avenida Juárez, 4, MEXICO, D.F.

NORVÈGE — NORWAY
Olaf Norli, Universitetsgaten, 24, OSLO.

NOUVELLE-ZÉLANDE — NEW ZEALAND
Whitcombe & Tombs, Ltd., Booksellers, CHRISTCHURCH.

PALESTINE
Leo Blumstein, Book and Art Shop, 48, Nahlat Benjamin Street, P.O.B. 91, TEL-AVIV.
The Palestine Educational Co., Messrs. B. Y. & W. A. Said, Jaffa Road, 98 & 100, P.O.B. 84, JÉRUSALEM.

PANAMA
Isidro A. Beluche, Apartado 755, Avenida Norte, N° 49, PANAMA.

PARAGUAY
Librería Internacional Santiago Puigbonet, Casilla de Correo, 581, ASUNCIÓN.

PAYS-BAS — NETHERLANDS
N. V. Martinus Nijhoff's Boekhandel en Uitgevers-Mij., Lange Voorhout, 9, LA HAYE.

POLOGNE — POLAND
Gebethner & Wolff, ulica Zgoda, 12, VARSOVIE.

PORTUGAL
J. Rodrigues & Cia., Rua Aurea, 186-188, LISBONNE.

ROUMANIE — ROUMANIA
« Cartea Românească », 3-5, Boulevard ul Regele Carol I, BUCAREST I.

SUÈDE — SWEDEN
Aktiebolaget C. E. Fritzes Kgl. Hofbokhandel, Fredsatan, 2, STOCKHOLM.

SUISSE — SWITZERLAND
Librairie Payot & C^o, GENÈVE, LAUSANNE, VEVEY, MONTREUX, NEUCHÂTEL, BERNE, BÂLE.
Hans Raunhardt, Buchhandlung, Kirchgasse 17, ZÜRICH I.

TCHÉCO-SLOVAQUIE — CZECHO-SLOVAKIA
Librairie F. Topič, 11, Narodní, PRAGUE.

TURQUIE — TURKEY
Librairie Hachette, succursale de Turquie, 469, av. de l'Indépendance, Boite postale 2219, ISRAMBOUL.

URUGUAY
« Casa A. Barreiro y Ramos », S. A., 25 de Mayo Esq. J. C. Gomez, MONTEVIDEO.

VENEZUELA
Librería Alejandro d'Empaire, Traposos a Colón, 36, Apartado postal 274, CARACAS.

YUGOSLAVIE — YUGOSLAVIA
Librairie Geca Kom S. A., 12, rue Knez Mihailova, BELGRADE.
Librairie de l'Université et de l'Académie Yougoslave, St. Kuzil, Illica, 30, ZAGREB.
Kujigana « Schwentner », Presernova ulica, LJUBLJANA.

Pour les autres pays, s'adresser :

Service des Publications de la Société des Nations, Genève (Suisse).

For other Countries, apply :

Publications Department of the League of Nations, Geneva (Switzerland).